



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et de la culture

Exercice 2013

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SECURITE ET DE LA CULTURE

2013 EN BREF

La nouvelle législature, débutée en mai 2013, a insufflé un vent de grands changements au sein de l'organisation de l'administration cantonale neuchâteloise. Le département, auparavant en charge de la santé et des affaires sociales (DSAS), est devenu celui de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et il regroupe onze services.

En cette année, le **secrétariat général** s'est par conséquent essentiellement investi dans les travaux visant à permettre une transition optimale des dossiers entre anciens et nouveaux départements et à assurer le bon fonctionnement du nouveau DJSC.

En 2013, les collaborateurs du **service de la justice** (SJUST) ont été fortement sollicités par la mise en production de deux nouveaux programmes informatiques inhérents d'une part à la gestion des amendes d'ordre et tarifées et d'autre part au traitement des ordonnances pénales standards ou administratives, ainsi que par une forte croissance des demandes de naturalisation et des documents d'identité. Une étude de reprise par l'État du secteur administratif de gestion des amendes de la ville de Neuchâtel a été menée à terme et le service a participé à l'élaboration du projet de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise. D'autre part, le support informatique JURIS a été installé pour un meilleur suivi du paiement et la récupération des avances d'assistance judiciaire et l'accueil des administrés a été optimisé au sein du secteur des documents d'identité. Le projet de modification de la loi sur le notariat relatif aux actes authentiques électroniques a été remis au Grand Conseil. En collaboration avec la Police Fédérale, l'office de la population a participé au développement d'une nouvelle procédure informatisée de commande de cartes d'identité et parallèlement, l'adaptation de la loi sur le droit de cité a été initiée.

Le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a quant à lui rencontré en 2013 de nombreuses difficultés avec le programme informatique de l'office des poursuites. Dans le domaine des faillites, les procédures se complexifient avec des implications toujours plus importantes hors du territoire suisse. La lutte contre la criminalité économique reste une des préoccupations majeures du service. Si les volumes sont restés très importants, il est à noter un léger repli par rapport à 2012 dans le domaine des poursuites (commandements de payer -0.53%; saisies -3.1%; total de réquisitions traitées -1.62%) aussi bien que dans celui des faillites (-5.56% de nouvelles procédures enregistrées, chiffre à pondérer car lié à la baisse des faillites prononcées en application de l'article 731b du CO). La situation conjoncturelle demeurant incertaine à moyen et long termes, il est difficile d'estimer l'évolution des flux aussi bien pour les poursuites que pour les faillites pour les prochaines années. Toutefois, la question du surendettement et de la prévention de l'endettement demeure une préoccupation majeure, auprès du public jeune plus particulièrement.

Dans le domaine **pénitentiaire**, l'année 2013 a été marquée par l'adoption du Plan d'action du service pénitentiaire et du rapport relatif au crédit global complémentaire d'investissement pour les travaux de construction et de rénovation des établissements pénitentiaires. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté un crédit d'investissement relatif à la téléphonie mobile à géo localisation, moyen de communication indispensable à la mission de détention et à la sécurité des collaborateurs. Cette nouvelle étape permet au Conseil d'Etat et au service pénitentiaire (SPEN) de poursuivre le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales sur la base d'un plan stratégique défini. Parallèlement, les travaux de construction et de rénovation se poursuivent à l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) et celles de l'Établissement d'exécution de peines de Bellevue (EEPB) ont pu reprendre. Le défi majeur consistera à mener ces travaux dans un contexte de surpopulation carcérale et d'augmentation constante du nombre de journées de détention.

Au **service de la probation** (SPROB), plusieurs dossiers importants ont occupé l'année 2013, notamment le projet de mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévue par le code de procédure pénale (CPP). La révision en cours de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, permettra, quant à elle, aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire. La question des échanges d'information entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation fait l'objet d'un examen des dispositions légales actuelles, dans une perspective de réduction des risques d'événements pouvant mettre en danger la

sécurité publique. Les nouvelles réglementations, en particulier en matière de sorties et de congés, mais également quant à la non-opposabilité du secret médical, nécessitent un travail de coordination avec les entités concernées. Les enquêtes administratives consécutives aux drames survenus dans les cantons de Vaud et de Genève (assassinat de Marie et d'Adeline), reposent la question du recours à la surveillance électronique et l'extension de la surveillance liée à l'utilisation des réseaux sociaux, mais également quant aux procédures liées à la sécurité des collaborateurs. La commission latine de probation (CLP) poursuit ses réflexions quant à l'élaboration de standards professionnels et continue de renforcer la formation des collaborateurs des cantons latins dans le domaine de l'évaluation de la dangerosité. L'ensemble des collaborateurs du service de la probation aura effectué cette formation d'ici fin 2014.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2013 est caractérisée par un volume global d'activité comparable à 2012. On peut noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 5.6% alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 7.6% par rapport à 2012, à l'instar du volume des infractions et des réquisitions judiciaires. Pour la première fois depuis 2008, le nombre de cambriolages à domicile est en recul (-9% par rapport à 2012). Une relative stabilité bienvenue, alors que l'effectif policier souffrait d'un manco d'une dizaine d'EPT et que la direction du service a continué de fonctionner en 2013 avec un commandant et un chef de la police judiciaire ad intérim. Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, 2013 a été marquée, d'une part par les difficultés croissantes rencontrées lors de la renégociation des contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation à la hausse du coût du policier décidée en 2011 et, d'autre part par l'échéance de l'intégration de la police de la ville de Neuchâtel conformément à la loi sur la Police neuchâteloise (LPol) qui a dû être reportée au 1^{er} janvier 2015 suite aux difficultés rencontrées dans la négociation du transfert des ressources et des compétences. Enfin, 2013 a été marquée par le report sine die du projet de création d'une police intercantonale Neuchâtel-Jura unique (PAJ), les deux gouvernements reconnaissant la nécessité d'un rapprochement mais souhaitant privilégier une approche plus sectorielle en fonction des priorités internes à chaque canton. L'année 2013 a également été marquée par un conflit social opposant le Conseil d'Etat et les syndicats de police au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Ce conflit, sans précédent dans l'histoire de la PONE s'est notamment traduit par une "grève" des amendes effective dès le 1^{er} novembre, puis suspendue le 18 décembre ainsi que par deux manifestations d'agents de police dans la cour du Château les 25 juin et 2 décembre.

Pour le service de la **sécurité civile et militaire** (SSCM), 2013 a vu la concrétisation de différents projets stratégiques du domaine de la protection de la population. La mise au point de l'ensemble des scénarii catastrophes et des fiches techniques, définition des compétences et des responsabilités de l'état-major de crise, a été achevée et une participation à l'exercice Formation V, mené conjointement avec l'armée, a eu lieu. Le transfert de compétences en matière de lutte contre les incendies, conformément à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) au profit de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), s'est poursuivi. D'autre part, l'intense travail de lobbying pour le maintien de la place d'armes à Colombier a porté ses fruits dans la mesure où l'intégralité des prestations devrait y être maintenue.

Quant à la restructuration de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), elle s'est achevée par l'engagement de 9 intervenants de milice supplémentaires ainsi que par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement. Une campagne d'information aux partenaires sera lancée prochainement.

Pour le **service juridique de l'État** (SJEN), l'année 2013 a été marquée par l'entrée en fonction de son nouveau chef de service. S'agissant du rôle de cette entité en qualité de service de législation, un engagement important a été nécessaire pour procéder à l'adaptation globale des textes figurant au Recueil systématique neuchâtelois à la nouvelle appellation des départements et à la nouvelle répartition des services de l'administration en leur sein. Comme par le passé, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités.

S'agissant du **service des ressources humaines** (SRHE), le service a partagé en 2013 ses activités entre tâches opérationnelles permanentes et multiples projets internes et externes. A la variété des missions et responsabilités dévolues au service de manière ordinaire se combine la conduite ou la participation à de nombreux processus d'amélioration ou de réformes au sein même du

SRHE, au niveau de l'administration ou encore au niveau interinstitutionnel. De nombreuses avancées ont pu être réalisées en 2013 à la satisfaction des partenaires et clients du service. Certains de ces éléments ont été initiés par le SRHE, comme la gestion électronique des documents, la formation des cadres, les guides du collaborateur ou du recrutement, alors que certains autres découlent d'obligations ou de souhaits extérieurs telles les conséquences de la réorganisation des départements, la réforme de stages maturité professionnelle, la réforme de l'administration ou encore la recapitalisation de la caisse de pensions de la fonction publique. Au travers de son investissement actif dans tous ces projets et dans toutes ses activités permanentes, le SRHE entend se positionner comme un acteur efficace, proactif et reconnu, susceptible d'aider efficacement les autorités politiques et l'ensemble de ses clients internes et externes à mieux gérer leur capital humain. Toutefois, le contexte économique actuel du canton constitue une contrainte à prendre en considération dans les objectifs que se fixe le SRHE. Certains domaines d'activité sont fortement impactés par les mesures d'économie imposées par les autorités politiques, et les prestations associées à ces domaines peuvent être ressenties par certains comme insuffisantes ou perturbantes. Il en va ainsi notamment de la politique salariale, des mesures "santé et sécurité", de la lutte contre l'absentéisme ou encore des mesures de contrôle ou de surveillance mises en place au cours des dernières années. Mais de manière générale, et grâce notamment à l'appui politique et la confiance obtenue par le SRHE auprès du Conseil d'Etat, les objectifs peuvent être poursuivis de manière efficace, et la transformation voulue pour le service est en bonne progression.

Au changement de législature, le service des affaires culturelles a changé de nom, devenant le **service de la culture** (SCNE). 2013 et la nouvelle législature ont également marqué le détachement du conservatoire de musique neuchâtelois qui passe du service de la culture à celui de l'enseignement obligatoire. Le quadriennat a conduit le SCNE à renouveler les 15 commissions et groupes de travail qui participent, de manière consultative, à la conduite de la politique culturelle cantonale. Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, (office des archives OAEN et office du patrimoine et de l'archéologie OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le SCNE a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles.

Comme service en charge de la mise en œuvre de l'arrêté concernant la décoration artistique des bâtiments officiels il a organisé un débat citoyen, fort animé, sur l'art dans le domaine public. En partenariat avec le SEO, il a contribué à l'élaboration d'une plate-forme informatique destinée à proposer, en ligne, des activités artistiques et culturelles aux enseignants des degrés Harmos. Dans le cadre de l'e-administration, le SCNE a poursuivi sa réflexion en vue de créer une interface permettant d'adresser les demandes de subventions en ligne.

Au niveau de la législation, l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel provoque une remise en cause fondamentale du fonctionnement de l'encouragement dans le domaine de la culture cinématographique. En conséquence, la loi sur le cinéma, qui prévoit la mutualisation des ressources publiques, pourrait même être révisée.

L'office du patrimoine et de l'archéologie a soutenu plusieurs restaurations d'envergure et a poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a également mené des travaux d'archéologie du bâti à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices du haut Moyen Age.

La découverte exceptionnelle à Colombier d'un complexe funéraire, comportant notamment une sépulture monumentale érigée sous un tumulus, a grandement réjoui la communauté scientifique mais également suscité un vif enthousiasme auprès des Neuchâtelois qui se sont déplacés en nombre pour admirer ces découvertes.

Pour le **Laténium**, cette année a été marquée par le succès public et médiatique de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» créée en partenariat avec l'Université de Zurich. L'approche novatrice développée dans cette exposition d'égyptologie a permis d'illustrer le retentissement international des recherches archéobotaniques conduites sur les sites lacustres neuchâtelois depuis la fin du 19^e siècle.

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, **l'office des archives de l'État** s'est engagé dans un processus de réorganisation interne et de redéfinition de ses missions, notamment dans le domaine de la gouvernance des documents et de l'archivage électronique (projet AENeas), afin d'appliquer le règlement d'exécution de la loi sur l'archivage entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013. En outre, deux expositions ont été montées dans les locaux de l'OAEN, l'une consacrée au gouver-

nement à distance de Neuchâtel par la Prusse, l'autre aux portraits des princes d'Orléans-Longueville. L'office la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont, en 2013, travaillé conjointement à l'élaboration d'un *Portail des archives neuchâteloises*. Ce portail sera mis en ligne en 2014 et permettra au public d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

En 2014 débutera la mise à l'étude d'un projet de construction d'un centre cantonal d'archives pouvant accueillir les Archives de l'État et les archives des communes non pourvues d'infrastructures adéquates (traitement du postulat Grand Conseil 11.102).

L'année 2013 a été intense dans tous les secteurs du **service des sports** (SSPO) et les objectifs poursuivis dans le cadre du programme de législature ont été respectés.

L'organisation du service s'est améliorée grâce à l'élaboration de procédures et processus et à l'évolution de nouveaux outils informatiques. Au niveau des activités déployées, l'éducation physique et sportive, le sport scolaire facultatif, les manifestations sportives scolaires, sont toujours au centre des priorités en termes de promotion du sport. Le service collabore en outre avec les services de l'enseignement (cycle 3 et post obligatoire) concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux sportifs de haut niveau et aux sportifs d'élite. Autre grand domaine d'activité du service, les camps de ski, ont connu une stabilité au niveau des nuitées enregistrées. Le concept coordonné avec différents districts du canton *Midi Tonus* a été renouvelé en 2013 et a remporté un succès notable. Le programme d'encouragement du sport de la Confédération Jeunesse+Sport (J+S) a, quant à lui, permis de former de nombreux experts, moniteurs, coachs et entraîneurs et de faire bénéficier les clubs et associations du canton d'un soutien financier. Enfin la commission LoRo-Sport, instituée par le Conseil d'Etat, a réparti 2,8 millions de francs aux clubs et associations sportives.

Le fait marquant de cette année a été le projet de loi sur le sport, élaboré avec les communes et qui a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil (102 voix sans opposition) en date du 1er octobre 2013. Par ailleurs, afin de donner une meilleure visibilité aux sportifs neuchâtelois méritants, le Prix du mérite sportif neuchâtelois s'est mué, en 2013, en une manifestation d'envergure. Le dernier objectif stratégique de la législature 2009-2013 était de développer le sport des adultes. C'est ainsi qu'un partenariat a été conclu entre le service et Pro Senectute Arc jurassien, visant à soutenir financièrement la formation des moniteurs.

Le **service des institutions pour adultes et mineurs** (SIAM), a poursuivi en 2013 son adaptation opérationnelle en termes de planification, surveillance et financement des institutions sociales afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Il a ainsi notamment regroupé les prestations d'hébergement et de travail destinées aux adultes. Un rapport à l'appui d'une nouvelle loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) est en cours de finalisation. La LISA est la déclinaison cantonale de la LIPPI, suite à l'acceptation du Conseil fédéral en 2012 du plan stratégique du canton, ce projet de loi représente une réactualisation bienvenue de la loi sur les mesures en faveur des invalides (LMFI) de 1972. Ce mouvement imprègne aussi le travail du service en faveur des institutions d'éducation spécialisée (IES); une révision de la loi sur les établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA), datant de 1967, a aussi été entreprise dans le cadre de la rédaction de la future loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), conduite sous les auspices du DEF.

Si l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) et le Service d'éducation de rue ont quitté, dès le début de l'année, le giron du SIAM pour rejoindre celui du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), plusieurs organismes de soutien proposant des prestations ambulatoires ont rejoint la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA) et Antenne Handicap qui dépendent du SIAM: il s'agit de Pro Infirmis, de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés et de la Fédération suisse des sourds.

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Jusqu'au 27 mai, le département était dirigé par Mme la conseillère d'Etat Gisèle Ory. Depuis le début de la nouvelle législature, soit le 28 mai 2013, c'est M. le conseiller d'Etat Alain Ribaux qui en a repris la direction.

La nouvelle législature, débutée en mai 2013, a insufflé un vent de grands changements au sein de l'organisation de l'administration cantonale neuchâteloise. La redéfinition des départements et des services qui leur sont rattachés voulue par le gouvernement nouvellement élu a en effet constitué l'un des faits marquants de cet exercice.

Le département, auparavant en charge de la santé et des affaires sociales (DSAS), est devenu celui de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC). Il regroupe onze services.

Le secrétariat général (SG) s'est par conséquent fortement investi dans les travaux visant à permettre une transition optimale des dossiers entre anciens et nouveaux départements et à assurer le bon fonctionnement du nouveau DJSC.

Conformément à sa mission, en sa qualité d'état-major du chef du département, le SG a assumé l'ensemble de ses activités de soutien stratégique et de coordination inter et intra-départementale. À ce titre, le SG représente le département au sein de nombreux groupes de travail permanents et ad hoc. Il a aussi apporté au chef de département son appui en matière de communication et de gestion financière. Enfin, il a assisté les services du DJSC dans la préparation des dossiers soumis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil (GC).

Depuis la nouvelle législature, de nombreux projets défendus par le DJSC ont été adoptés par le GC. On citera notamment la recapitalisation de [prevoyance.ne](#), les deux rapports du service pénitentiaire, l'un donnant des moyens supplémentaires pour adapter les infrastructures et l'autre présentant un plan d'action pour les prochaines années, ou encore la nouvelle loi sur le sport.

Parallèlement, d'importants projets, en cours lors du changement de législature ou nouvellement lancés, ont été menés. Dans ce cadre, le SG s'est fortement impliqué dans les réflexions et travaux ayant eu lieu autour de thèmes tels que celui des ressources humaines (négociations salariales 2014 et plan de retraite PPP), de la coordination de la chaîne pénale, de la police neuchâteloise (refonte de la loi sur la police et projet AVENIR), de la sécurité (volonté de maintenir l'armée sur le site de Colombier), ou encore celui de la construction d'un nouvel Hôtel judiciaire.

Le canton de Neuchâtel, par son chef, est représenté dans les diverses conférences intercantionales suivantes:

- La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC);
- La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO);
- La Conférence des chefs de justice et police (CCDJP);
- La Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP);
- Conférence gouvernementale des affaires militaires et de la protection de la population (CGMPS);
- Conférence latine des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP);
- Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC).

Avec l'appui des services concernés, le SG a coordonné la préparation des dossiers du chef du département relatifs aux séances tenues par ces conférences.

En matière de ressources humaines, le SG est toujours constitué de 4 EPT occupés par 5 collaborateurs. Aucune mutation n'a été enregistrée en 2013.

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2013, le DJSC, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes (art. 17 LP) déposées contre des décisions prises par l'office des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution de ces actions et du sort qui leur a été réservé:

Rubriques	2012	2013	Différence
Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier	21	13	-8
Affaires enregistrées durant l'année	51	54	+3
Affaires liquidées durant l'année	59	59	=
- dont admises ou partiellement admises	8	10	+2
- dont rejetées	25	26	+1
- dont irrecevables	7	6	-1
- dont classées/retirées	19	17	-2
Affaires pendantes au 31 décembre	13	8	-5

Le nombre de plaintes (art. 17 LP) déposées en 2013 s'est élevé à 54. Les procédures enregistrées sont donc en très légère augmentation. Sur les 59 dossiers liquidés en 2013, 8 ont été portés devant l'Autorité supérieure de surveillance. À ce jour, 6 recours ont été rejetés, 1 a été partiellement admis et 1 est encore pendant devant le Tribunal cantonal.

En comparaison des 374 nouveaux dossiers ouverts par l'office des faillites et des 166.467 réquisitions enregistrées par l'office des poursuites, le nombre de plaintes 17 LP reste modéré. On peut en conclure que les décisions rendues par ces offices donnent globalement satisfaction.

2. POLICE NEUCHÂTELOISE

2.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise (PONE), l'année 2013 est caractérisée par un volume global d'activité comparable à 2012. Les statistiques 2013 de la sécurité routière, ainsi que celles de la criminalité, feront l'objet de publications séparées courant 2014; elles sont coordonnées au niveau fédéral. Cependant, on peut déjà noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 5.6% (à 15.500) alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 7.6% (à 13.400) par rapport à 2012 le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. Pour la première fois depuis 2008, le nombre de cambriolages est en recul par rapport à 2012 (-9%). Une situation bienvenue, alors que l'effectif policier souffrait d'un manco d'une dizaine d'ETP et que la direction du service a continué de fonctionner pendant l'année 2013 avec un commandant et un chef de la police judiciaire ad intérim – ces régimes prenant fin, tous les deux, au 31 décembre 2013.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2013 a été marquée, d'une part par des difficultés croissantes rencontrées lors de la renégociation des contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation à la hausse du coût du policier décidée en 2011 et, d'autre part, par l'échéance de l'intégration de la police de la Ville de Neuchâtel conformément à la Loi sur la Police neuchâteloise (LPol) qui a dû être reportée au 1^{er} janvier 2015 suite aux difficultés rencontrées dans la négociation du transfert des ressources et des compétences. Enfin, 2013 a été marquée par le report sine die du projet de création d'une police intercantonale Neuchâtel-Jura unique (PAJ), les deux gouvernements reconnaissant la nécessité d'un rapprochement mais souhaitant privilégier une approche plus sectorielle en fonction des priorités internes à chaque canton.

L'année 2013 a été également marquée par un conflit social opposant le Conseil d'Etat et les syndicats de police (SAPN - Syndicat des agents de la police neuchâteloise et SPJN - Syndicat de la police judiciaire neuchâteloise) au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Ce conflit sans précédent dans l'histoire de la PONE s'est notamment traduit par une "grève" des amendes effective dès le 1^{er} novembre, puis suspendue le 18 décembre ainsi que par deux manifestations d'agents de police dans la cour du Château les 25 juin et 2 décembre.

2.2. Gestion

Planification des effectifs

Avec la loi sur la police du 1^{er} septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, dès 2015, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'État, la PONE a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités.

Un objectif de 411 policiers a été fixé dans un rapport de planification des effectifs approuvé par le Conseil d'Etat le 1^{er} octobre 2007.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, la PONE a enregistré: 11.85 EPT de départs à la retraite (12 personnes); 8.5 EPT de démissions (9 personnes); 2.3 EPT de réductions du taux d'activité (12 personnes); 0.6 EPT d'augmentation du taux d'activité (4 personnes); 5.5 EPT d'engagements de policiers formés (6 personnes); 10.52 EPT d'engagement de personnel administratif (13 personnes); aucun transfert en provenance de communes; ainsi que l'engagement de 11 nouveaux gendarmes issus de l'école 2012 (2 échecs en cours d'école); et 3 échecs durant l'école 2013.

01.01.2013 – 31.12.2013	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN [ETP]
Retraites	-9.0	-2.85	-11.85
Démissions/réductions	-8.4	-2.4	-10.8
Engagements/augmentations	+16.5	+11.12	+27.62
Total	-0.9	+5.87	+4.97

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer les effets des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2013, il était en moyenne de 372.40 ETP pour un effectif de 382 ETP inscrit au budget. Un effort particulier a été fourni afin de recruter un maximum d'aspirants pour compenser ce déficit structurel d'une dizaine de policiers.

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectué 25.814.3 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 24.593.9 (-1220.4). Au 1^{er} janvier 2014, le solde d'heures supplémentaires s'élève à 13.900 heures pour les 372.40 ETP concernés, soit environ 37 heures supplémentaires par ETP.

Formation et recrutement

L'activité du Centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Centre de formation de la police

Le CFP assure la formation continue du personnel policier, notamment dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir). Au total, ce sont approximativement 1360 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

De plus, les cadres et spécialistes de la PONE suivent diverses formations dispensées à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'Office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel. Ces cours spécifiques ont représenté un total de plus de 4198 jours de formation au profit des collaborateurs.

Enfin, les gendarmes astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir 193 collaborateurs, ont suivi une formation continue particulière qui totalise 242 journées de travail.

L'ensemble des cours ainsi proposés aux collaborateurs de la PONE totalise plus de 4440 jours de formation continue, soit une moyenne de près de 12 jours par collaborateur. C'est en moyenne 1 jour de plus qu'en 2012. Cela s'explique notamment par l'introduction en 2012 d'un nouveau concept de formation qui a repoussé, voire annulé certains jours de formation.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La huitième École régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 9 janvier 2013 dans les locaux du CFP à Colombier avec 30 aspirants.

L'école se composait de 16 aspirants gendarmes neuchâtelois, 7 de la police bernoise, 5 de la police cantonale jurassienne et 2 de la police des transports. En cours d'année, 3 aspirants neuchâtelois ont arrêté leur formation.

Après approximativement 1500 heures de formation, les 27 aspirants restants ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2013. Ils se sont présentés aux examens finaux et ont tous obtenu le brevet fédéral de policier.

Les gendarmes neuchâtelois et jurassiens, les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police et les agents de la police des transports ont été assermentés, lors d'une cérémonie commune, le 19 décembre 2013, à la Collégiale de St-Ursanne/JU. Comme lors des années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire neuchâtelois ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

L'ERAP a ouvert, pour la septième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 5 août au 1^{er} novembre 2013 à l'intention des collaborateurs exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de police. Ce sont ainsi 8 élèves assistants provenant de la police cantonale du Jura, des communes de La Chaux-de-Fonds, du Landeron, de Morges, de Préverenges et de Vallorbe, qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP. Au terme d'examens finaux, qui se sont déroulés le 14 novembre 2013, ils ont tous reçu le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

Recrutement des aspirants 2013

En 2012, comme en 2011, sous l'égide de l'ERAP, la police cantonale jurassienne et la PONE ont organisé un recrutement commun. Plus de 251 candidats ont fait part de leur intérêt pour la profession de policier. Pour obtenir ce nombre de candidats répondant aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service, par voie de presse, ont été nécessaires.

Pour la PONE, ce sont ainsi, dans l'ensemble, 199 candidats qui ont postulé, 157 qui se sont présentés aux examens de culture générale, 56 qui ont été convoqués aux entretiens et exercices de mises en situations et 38 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 22 aspirants gendarmes (16 hommes et 6 femmes) ont été retenus pour suivre l'École régionale d'aspirants de police en 2014.

Relations publiques

Disponible et transparente, la PONE a convié les médias à une dizaine de reprises lors de l'année 2013 pour des points presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et, pour certaines, par des médias internationaux et ont ainsi fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la PONE a diffusé, en 2013, près de 850 communiqués ou brèves via son site internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à plus de 430 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

La PONE poursuit sa communication via le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce terrain médiatique. La PONE y a publié 124 "postes" qui ont été vus, en moyenne, par 3'472 personnes avec près de 38'592 visites pour le plus lu. Fin décembre, la page comptait 5'075 abonnés, ce qui représente une forte progression de 73% en une année.

Les publications sont de différentes natures, elles parlent d'événements qui se sont produits sur le canton, de disparitions de personnes, du travail de la police, de messages de prévention et d'anecdotes. Les messages les plus institutionnels, comme les communiqués de presse, sont diffusés par l'intermédiaire du site web www.ne.ch/police.

À l'occasion de la fête des vendanges, le réseau social «twitter» a été utilisé pour informer la population de la situation des vols durant la manifestation. Cet outil est en plein essor.

Les nombreuses demandes de journalistes, ainsi que l'obligation de communiquer rapidement et souvent, rend nécessaire, à l'image des autres cantons romands, la disponibilité de personnel spécialisé. À noter aussi que le nouvel arrêté ORCAN précise que le porte-parole de la PONE est responsable de la mise en place d'un PC de communication en cas de crise.

Contrats de prestations au profit des communes

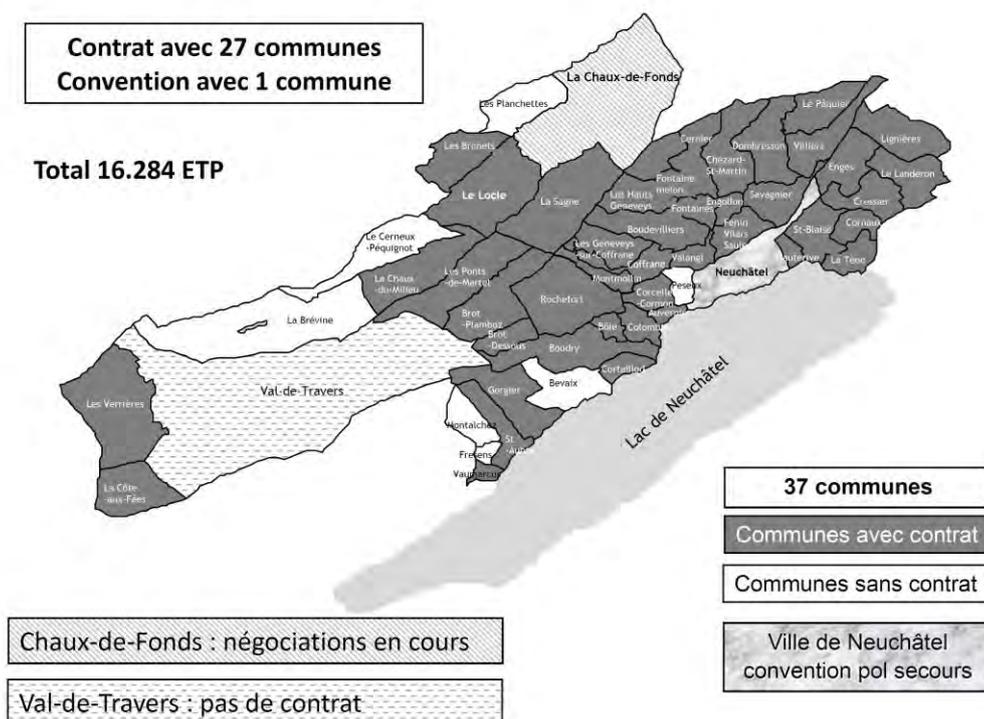
Situation en 2013

La renégociation des contrats de prestations avec les communes, selon les nouveaux paramètres définis par le Conseil d'Etat, n'a pas atteint l'objectif qui était de combler la moitié du transfert de charges des communes au canton estimé, en 2010, à environ 6 millions de francs par an. La tendance générale des communes a été de maintenir leur coût de sécurité en diminuant le nombre d'heures de prestations demandées à la PONE. On note que la diminution a principalement touché les prestations ne générant que peu ou pas de recettes financières, au contraire des prestations générant des amendes dont le produit est partagé.

Ce décalage aurait pu avoir des conséquences sur la sécurité dans les communes si celles-ci ne pouvaient pas compter sur l'intervention de la PONE, garantie par le principe de subsidiarité de la LPol. Cette lecture essentiellement financière du contrat de prestations a engendré un cercle vicieux puisque les recettes non perçues par l'État ont encore augmenté le report de charges constaté dès 2010.

Le résultat de la soustraction du montant perçu par les communes par le partage du produit des amendes au coût du contrat de prestations montre que la majorité des communes dégagent un bénéfice. Treize communes sont contributrices du système sur les trente communes qui avaient un lien contractuel avec l'État en 2012. L'amplitude va d'une charge nette de 85.-- francs par habitant à un bénéfice de 767.-- francs par habitant.

Représentation géographique des contrats de prestations



À fin 2013, les contrats de prestations en cours se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2013
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5.000	772'500.00
Saint-Blaise	1 ^{er} janvier 2013	0.345	55'414.20
Hauterive	1 ^{er} janvier 2013	0.049	7'870.40

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2013
La Tène	1 ^{er} janvier 2013	0.924	148'413.80
Cornaux	1 ^{er} janvier 2013	0.081	13'010.30
Cressier	1 ^{er} janvier 2013	0.114	18'310.80
Peseux			
Enges	1 ^{er} janvier 2013	0.009	1'445.60
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2013	0.182	29'233.00
Lignièrès	1 ^{er} janvier 2013	0.042	6'746.10
Boudry	1 ^{er} janvier 2013	0.978	157'087.30
Bevaix			
Rochefort	1 ^{er} janvier 2013	0.048	7'709.80
Brot-Dessous	1 ^{er} janvier 2013	0.011	1'766.80
Cortailod	1 ^{er} janvier 2013	1.208	168'185.70
Milvignes	1 ^{er} janvier 2013	2.040	296'213.90
Corcelles-Cormondrèche	1 ^{er} janvier 2013	0.782	109'915.70
Saint-Aubin-Sauges	1 ^{er} janvier 2013	0.124	9'958.50
Gorgier	1 ^{er} janvier 2013	0.157	25'217.50
Fresens			
Montalchez			
Vaumarcus	1 ^{er} janvier 2013	0.026	4'176.10
Val-de-Travers			
La Brévine			
Les Verrières	1 ^{er} janvier 2013	0.030	4'818.60
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} janvier 2013	0.018	2'891.20
Le Locle	1 ^{er} juillet 2013	1.936	512'856.95
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2013	0.281	45'134.50
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu	1 ^{er} janvier 2013	0.012	1'927.40
Les Ponts-de-Martel	1 ^{er} janvier 2013	0.038	6'103.60
Brot-Plamboz	1 ^{er} janvier 2013	0.024	3'854.90
Val-de-Ruz	1 ^{er} janvier 2013	1.800	198'741.35
Val-de-Ruz		5% AO	7'826.30
Valangin	1 ^{er} juin 2007	4% AO	27'225.40
La Chaux-de-Fonds			
Les Planchettes			
La Sagne	1 ^{er} janvier 2013	0.025	4'015.50
	Totaux	16.284	2'648'571.20

Vers des corps d'assistants de sécurité publique communaux

L'adaptation du coût horaire a induit une réflexion auprès de certaines communes visant à internaliser les tâches de compétence des assistants de sécurité publique. L'option offerte aux communes, par la LPol 2007, d'employer des assistants de sécurité publique a été peu retenue jusqu'à présent. La mise en balance du coût et de la liberté de manœuvre a ainsi conduit plusieurs communes à engager des assistants de sécurité publique pour effectuer les tâches de police communale ne nécessitant pas une formation spécifique de policier.

2.3. Activités déployées

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

L'activité judiciaire de la police de proximité a légèrement augmenté. Dans le domaine de la petite et moyenne criminalité locale, ce sont ainsi environ 11.400 réquisitions-enquêtes qui ont été effectuées en 2013, soit 57% du total. Comprises dans ce nombre, près de 7000 plaintes pénales ont été enregistrées dans les différents postes du canton et environ 4000 procédures ont été ouvertes sur réquisition de la Magistrature ou d'autres autorités.

L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la capacité de la police d'engager des actions proactives et préventives – notamment en termes de visibilité sur l'espace publique.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié plus de 3600 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à plus de 1200 retraits de plaques de véhicules au profit du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

Prévention

Trente-deux interventions préventives, sous la forme de leçons, ont été dispensées dans différents établissements scolaires et de formation. Deux pour les cycles 1 et 2, vingt-deux pour le cycle 3 et huit dans des établissements de formation post-obligatoire représentant un total de 113.5 heures de formation. Les thèmes généralement abordés ont été les dangers de l'internet, la violence et le vol. Vingt-cinq séances d'information ont été organisées pour différents acteurs de la vie sociale (enseignants, éducateurs, jeunes, aînés, fondations, autorités communales, etc.) représentant 91 heures d'engagement.

Un stand de présentation a été développé et acquis au second semestre. Il permet d'aller à la rencontre des citoyens dans différents lieux publics, notamment les centres d'achats. Une première opération menée au Centre Coop des Eplatures, avec la thématique du skimming et de l'utilisation frauduleuse des distributeurs d'argent, a rencontré un vif succès.

La police de proximité exerce la prévention au quotidien, que ce soit dans le domaine de la circulation routière ou de la criminalité. Des actions ponctuelles plus ciblées ont été entreprises dans la prévention contre les vols dans les commerces, les vols à domicile et la surveillance des rives du lac en période estivale.

Suite à l'expérience positive effectuée en 2012 dans le secteur de l'Entre-deux-Lacs, puis l'acquisition de vélos et du matériel de sécurité, la patrouille cycliste s'est étendue à tout le canton.

Transport de personnes privées de liberté

Le transport des détenus s'effectue par trois entités:

- PONE (SAT);
- Securitas;
- Securitrans (Jail Train Street - JTS).

C'est le service administratif et des transports (SAT) qui assure la planification de toutes les conduites et l'exécution d'une partie de celles-ci. Il est appuyé, pour les conduites, par Securitas. Securitrans (Jail Train Street - JTS) effectue les transports extra-cantonaux en provenance ou à destination de lieux de détention ou d'aéroports. Les transports extra-cantonaux ne pouvant pas être réalisés par JTS pour diverses raisons (disponibilité, planification, demandes particulières, etc.) sont effectués par le SAT ou Securitas.

L'augmentation des conduites se poursuit et est illustrée dans le tableau ci-dessous:

	2010	2011	2012	2013	Écart 2010-2013
JTS	832	835	1'174	1'046	+ 26%
PONE (SAT+ Securitas)	787	1'689	2'673	3'204	+ 307%
SAT	787	696	775	508	-35%
Securitas	0	993	1'898	2'698	

Ce sont en moyenne 18 conduites qui sont planifiées par jour ouvrable.

Refoulements par voie aérienne

La PONE a été sollicitée pour 15 vols programmés dont 6 vols spéciaux. Sur ces 15 vols, 6 ont dû être annulés pour diverses raisons.

Sécurité publique

Introduction

Dans le domaine des manifestations d'ampleur, la PONE a mis sur pied en 2013 des dispositifs de sécurité publique à 8 reprises (-1 par rapport à 2012) lors de fêtes populaires et à seulement 6 reprises lors de rencontres sportives (+2). De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtois ont été amenés à renforcer à 2 reprises (-1) leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux. Comme chaque année, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2013, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 5 reprises (=).

Au total, en 2013, ce sont donc 21 (=) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, que la PONE a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1.204 (+147) journées de travail de 8 heures.

Manifestations et fêtes populaires

De début avril à fin septembre 2013, ce sont 8 (-1) manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique d'une certaine ampleur (plus de 15 journées de travail). Lors de ce type d'engagements, la PONE cherche, d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive et, d'autre part, à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 856 (+174) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
12-14.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	53 (-6)	--
30.5-2.6	"Festi Neuch" à Neuchâtel	4 jours	18 (-7)	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
29.6-1.7	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	80 (+1)	--
5-7.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	94 (+15)	--
4-10.8	Plage des 6 pompes à La Chaux-de-Fonds	8 jours	35 (+35)	Dispositif mis en place en collaboration avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
30.8-1.9	Braderie de La Chaux-de-Fonds	3 jours	76 (-10)	Dispositif mis en place en collaboration avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
27-29.9	Brocante du Landeron	3 jours	37 (- 5)	--
27-29.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	463 (+148)	Dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel (PLNE).
Total			856 (+171)	

Sur le plan cantonal, la Fête des Vendanges de Neuchâtel demeure, de loin, le plus gros engagement annuel dans le domaine de la sécurité publique planifié par la PONE dont il faut préciser que les moyens viennent ici compléter ceux de la police locale de la Ville de Neuchâtel (PLNE).

L'édition 2013 de cette manifestation a généré 366 (-86) infractions annoncées ou constatées par la police. L'interpellation de 42 personnes (+10), principalement en flagrant délit de vols à la tire, a permis de faire reculer le nombre d'infractions de cette catégorie pour s'établir à 300 (-92). Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle a également diminué avec seulement 13 cas annoncés (-5).

Malheureusement, comme cela avait déjà été le cas en 2011, plusieurs échauffourées ont eu lieu avec les forces de l'ordre durant la nuit du samedi au dimanche.

Rencontres sportives

Pour rappel, lors de rencontres surveillées classées "à faible risque", la PONE engage sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui a pour tâche de prendre contact avec le responsable de la sécurité privée et de se tenir prêt à faire appel à des moyens supplémentaires en fonction des problèmes rencontrés. Dans certains cas, des patrouilles de service d'ordre (SO) sont sollicitées (dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police-secours sont également présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres).

Le FC Neuchâtel Xamax ayant fait faillite au début de l'année 2012, ceci a eu pour effet que beaucoup moins d'engagements de la police ont été mis sur pied depuis lors. Par contre, durant une année, soit de l'été 2012 à l'été 2013, le FC Biel-Bienne a joué tous ses matches à domicile au stade de La Maladière, à Neuchâtel.

La PONE engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2013 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ces spécialistes se sont rendus à 11 reprises (-3) à des rencontres "à l'extérieur" du canton toujours à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés.

Ce sont au total 43 (-13) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la PONE a mis en place soit une surveillance à domicile (à 32 reprises) soit à "l'extérieur" (à 11 reprises). Dans ce cadre, elle a eu à six reprises la charge de mettre sur pied un dispositif de maintien de l'ordre (MO). Ces engagements de maintien de l'ordre ont représenté 108 (-25) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds).

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Hockey club La Chaux-de-Fonds	17 (-13)	11 (=)	3 (+1)
FC Neuchâtel-Xamax 1912	7 (+5)	0	1 (+1)
FC La Chaux-de-Fonds	1 (+1)	0	1 (+1)
FC Biel-Bienne	7 (-3)	0	1 (-1)
Total	32 (-11)	11 (-2)	6 (+2) pour un total de 108 (-25) journées de travail

Durant l'année sous revue, lors de ces 32 rencontres dans le canton, la PONE n'a déploré aucun incident d'une certaine gravité.

Engagements inter-cantonaux

La PONE a fourni à 2 reprises (-1) du personnel au profit des polices cantonales des Grisons (1) et de Genève (1), pour un total de 180 (-32) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
19-27.1	Forum économique mondial (WEF) de Davos	9 jours	157 (-21)	En renfort de la police cantonale grisonne
22-23.7	Conférence sur le nucléaire iranien	2 jours	23	En renfort de la police cantonale genevoise
Total			180 (-32)	

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Les 5 (=) engagements de protection rapprochée de personnalités (Conseiller fédéral, Ministre ou Ambassadeur) ont représenté l'engagement de policiers spécialisés à hauteur de 19 (-11) journées de travail. L'un de ces engagements s'est effectué lors de la réception, à Neuchâtel, du nouveau Président de la Confédération, Monsieur Didier Burkhalter, le 12 décembre. Ce dispositif a également nécessité un engagement de différents spécialistes à hauteur de 51 journées de travail. Ce sont donc au total 60 journées de travail qui ont été dévolues à cette catégorie.

À noter qu'aucune installation d'autorité n'a nécessité la mise en place d'un dispositif particulier de sécurité publique.

Sécurité routière

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2013 (différence par rapport à 2012), se présente comme suit:

Accidents	719 (+9)
Blessés	319 (-54)
Tués	6 (=)
Personnes conduisant sans permis	27 (+2)
Permis de conduire saisis	204 (+29)

On dénombre également 139 (-3) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 122 (=) conducteurs ont cependant été identifiés, soit un taux de 88% (+2%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2013, est de 719 (+9). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre n'a pas changé, soit 6 victimes. Les lieux où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 2 (=), hors localité 3 (-1) et sur autoroute 1 (+1). Les personnes blessées sont encore à la baisse avec 54 de moins qu'en 2012. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est toujours en tête devant la vitesse. Quant à l'alcool, elle figure en 3^e position.

Contrôles de vitesse

Les radars ont été placés en mode de mesures immobiles surveillées par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1187 (-264) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 540.565 (+8337) véhicules ont été contrôlés et 32.743 (-4544) conducteurs dénoncés, soit 6% (-1%) - soit 1592 (+68) rapports simplifiés (RS) et 31.151 (-4612) amendes d'ordre (AO).

De plus, au moyen du véhicule suiveur, 28 (-8) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système "laser" a été utilisé pour 40 (+23) contrôles au cours desquels 108 (+50) conducteurs ont été dénoncés par RS.

Le radar immobile autonome de Valangin - Village est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8661 (-27) heures de contrôle. Sur 2.027.148 (+157.119) véhicules contrôlés, 10.469 (-556) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.52% (-7%) soit 118 (-13) RS et 10.351 (-543) AO.

Le radar immobile autonome de Serrières - PMP a été utilisé durant 8.695 (+30) heures de contrôle. Sur 5.700.222 (+33.807) véhicules contrôlés, 27.283 (-10.453) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.48% (0.66% en 2012) soit 143 (-82) RS et 27.140 (-10.371) AO.

Le radar immobile autonome de la H20 au Pont-Noir, a été utilisé durant 8723 (+2294) heures de contrôle. Sur 4.202.423 (+1.211.060) véhicules contrôlés, 16.099 (-3473) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.38% (-0.27%) soit 48 (-24) RS et 16.051 (-3449) AO.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 7049 (-6544) heures de contrôle. Sur 671.222 (-678.584) véhicules contrôlés, 2.245 (-2670) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.33% (-0.03%) - soit 21 (-25) RS et 2224 (-2645) AO. Notons que ces installations ont été mises hors service du 26 février au 2 octobre 2013, suite à des problèmes techniques et à la réfection de la chaussée.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 8652 (-81) heures de contrôle. Sur 2.085.091 (-45.040) véhicules contrôlés, 1307 (-81) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.06% (-0.01%) – soit 5 (-3) RS, 1.238 (-70) AO "vitesse" et 64 (-8) AO "feu rouge".

Le radar immobile autonome semi-stationnaire, qui a été mis en fonction le 9 février 2013, a été utilisé durant 4064 heures de contrôle. Sur 1.729.648 véhicules contrôlés, 25.086 conducteurs ont été dénoncés, soit 1.5% - soit 385 RS et 24.701 AO.

Ivresses

Comparativement à 2012, ce sont 13.185 (-2375) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 326 (+86) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0.50 à 0.79‰) et 492 (+3) pour ivresse qualifiée (0.80‰ et plus).

Éducation et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé, en fonction des besoins par des membres de la PONE et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2013, 23.856 (-170) élèves au total, répartis dans 1.384 (-40) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Durant l'année 2013, le groupe a par ailleurs été appelé à organiser 3 (-1) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 20 (-11) jeunes sanctionnés par les présidents du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Campagnes de prévention routière et contrôles

Durant l'année 2013, la police de la circulation a organisé 19 (=) campagnes de prévention routière, soit durant 165 (+29) jours.

Il y a eu sept campagnes TISPOL (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) planifiées durant l'année 2013. En plus, quatre campagnes de prévention ont été mises sur pied durant l'année. Les thèmes choisis étaient "Le dégagement des vitres et déneigement des véhicules" durant le mois de janvier 2013, une campagne "Alcool et drogue", du 18 au 24 février 2013, "L'inattention!" du 20 au 26 mai ainsi que "Le comportement des motocyclistes et des cyclistes" au mois d'août. Lors de ces campagnes, des grattoirs, des éthylotests et des flyers ont été distribués aux différents usagers de la route.

Par ailleurs, une campagne de prévention a été mise sur pied en vue de la rentrée scolaire avec la présence d'un stand aux Entilles-Centre à La Chaux-de-Fonds. En parallèle, 4 jours de contrôle de la vue ont été organisés sur les routes du canton avec la participation d'un opticien. De plus, 3 journées de contrôles de vélos ont été mises sur pied aux abords des collèges.

D'autre part, les deux traditionnelles campagnes radar se sont déroulées du 15 au 21 avril et du 19 au 25 août 2013 à l'occasion des rentrées scolaires. Enfin, une journée de prévention prévue au mois de mai à La Vue-des-Alpes, qui était destinée aux motards, a dû être annulée en raison des conditions météorologiques.

Le 26 octobre 2013, dans le cadre de l'inauguration des tunnels de Serrières et l'ouverture au public, la police de la circulation a mis sur pied un stand d'information (voiture tonneau, présentation de matériel radar, de véhicules et motos de patrouille, gymkhana, présentation scanner 3 D).

La journée nationale de la lumière a eu lieu le 14 novembre 2013.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la PONE a effectué 12 (-10) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 248 (-57) poids-lourds et 64 (-9) taxis, pour un total de 182 (-142) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

2.4. Perspectives d'avenir

Intégration des forces de police de la Ville de Neuchâtel

Ce projet a pour but l'intégration de la police locale de Neuchâtel dans la PONE comme prévu dans la LPol. Les travaux avaient débuté à l'automne 2012 avec la création de différents groupes paritaires afin de préparer cette intégration qui devait être effective au 1^{er} janvier 2014. Les changements intervenus dans l'environnement immédiat du projet ainsi que la remise en question des contrats de prestations comme outil de financement de la sécurité de proximité, et donc la nécessité de réviser la LPol au 1^{er} janvier 2015, ont rendu nécessaire le report d'une année de l'échéance.

Courant 2014, les tâches ainsi que des policiers de la Ville seront graduellement intégrés à la PONE, mettant un terme au processus de création d'une police unique dans le canton. Cependant, compte tenu de la présence sur le territoire de la Ville de Neuchâtel d'un poste offrant l'ensemble des prestations policières 24h/24 (le BAP), des importants coûts qu'impliquerait la mise à niveau des locaux actuellement occupés par la police de la Ville et des besoins propres à la Ville pour l'installation de son futur service du domaine public, il a été renoncé, d'entente avec la Ville, à la reprise de tout ou partie des locaux au Faubourg de l'Hôpital et au Faubourg du Lac.

Révision de la LPol

Depuis 2012, le canton rencontre des difficultés croissantes dans la négociation des contrats de prestations finançant ses activités de sécurité de proximité au profit des communes. Cependant, le modèle de police cantonale unique, mis en place graduellement depuis 2007, a fait ses preuves - tant du point de l'efficacité opérationnelle, qu'en termes d'économie des moyens. Dans le cadre de ses travaux de révision de la LPol entamés en 2012 et prévus pour une entrée en force au 1^{er} janvier 2015, le Conseil d'Etat souhaite, notamment, redéfinir plus précisément les compétences en matière sécuritaire des communes et du canton – et surtout aligner ces compétences avec celles des assistants de sécurité publique, respectivement des policiers.

Parallèlement, il apparaît désormais nécessaire de créer un organe de dialogue permettant au chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture, de définir les orientations stratégiques et les ressources nécessaires en matière de sécurité publique de façon coordonnée avec les représentants régionaux des exécutifs communaux en charge de la sécurité. Enfin, il s'agira de redéfinir les modalités de financement de la sécurité de proximité aujourd'hui basées sur les contrats de prestations et le partage du produit des amendes.

2.5. Conclusions

Avec le retour d'Olivier Guéniat à son poste de chef de la police judiciaire et la nomination de Pascal Lüthi au poste de commandant, la direction de la PONE se stabilise et peut rentrer dans une phase de consolidation avec deux postes qui doivent être prochainement revus et repourvus: le poste d'adjoint du commandant, vacant depuis juillet 2012 et celui de chef administration et gestion dont le titulaire prendra sa retraite courant 2014.

Dans le domaine des ressources humaines policières, deux défis se profilent pour 2014. D'une part, il s'agira de recruter un nombre inédit d'aspirants de police (entre 25 et 30) pour combler les départs naturels de 2014 ainsi que le manco d'environ 10 EPT sur l'effectif 2013 auxquels s'ajoute un manco probable sur les effectifs qui seront transférés de la police de la Ville de Neuchâtel. D'autre part, il s'agira de proposer des nouvelles approches de la problématique liée à la gestion des fins de carrières policières en réponse à l'élévation attendue de l'âge de la retraite ainsi qu'à l'évolution des risques du métier.

Les défis opérationnels de l'année 2014 restent proches de ceux de 2013. Dans le cadre de son travail ordinaire en matière de réponse à l'urgence, d'enquête judiciaire ainsi que dans les domaines de la sécurité routière et de la prévention de la criminalité, la PONE cherchera d'une part à améliorer notamment sa disponibilité et sa visibilité dans l'espace public, sa prise en charge des cas de violences conjugales ainsi que ses prestations relatives à la cybercriminalité. D'autre part, elle accentuera ses efforts dans les domaines particuliers suivants, en pleine évolution:

1. Poursuite de la lutte contre l'augmentation générale des cambriolages observée depuis 2008 – notamment les cambriolages à domicile perpétrés par des délinquants de passage en provenance du Sud et de l'Est de l'Europe. Pour la première fois en 2013, ce nombre est en léger recul par rapport à l'année précédente (-9%) et la PONE continuera ses efforts dans ce domaine.
2. Attention particulière en matière de sécurité publique lors des manifestations populaires – notamment lors de la Fête des vendanges. Les dernières années avaient été marquées par une forte augmentation des cas de vols à la tire et des échauffourées avec la police. La PONE a renforcé sa présence et réarticulé ses dispositifs pour répondre à l'évolution de la situation. Pour la première fois depuis 2008, le nombre de vols à la tire lors de la Fête des vendanges 2013 est en forte diminution (-24%) par rapport à l'année précédente et la PONE continuera ses efforts dans ce domaine.
3. Depuis 2012, la PONE porte une attention particulière à la sécurité des entreprises - notamment les entreprises horlogères. Même si le canton de Neuchâtel a été moins touché par la vague de brigandages et de cambriolages qui a frappé les autres régions de l'Arc jurassien dès 2011, la PONE a mis en place un réseau de contacts et d'échanges avec les entreprises concernées ainsi que des dispositifs de reconnaissance et de surveillance ad hoc en fonction de l'évolution de la menace. Un chargé de sécurité a été nommé au sein de l'État-major afin d'assurer un meilleur suivi de la situation et de dispenser des conseils adaptés aux besoins de cet important secteur économique. La PONE poursuivra ses efforts dans ce domaine.
4. Depuis fin 2012, la PONE constate une réapparition du trafic de stupéfiants (cocaïne) sur rue – notamment en Ville de Neuchâtel où ce trafic opéré par des ressortissants d'Afrique de l'Ouest devenait très visible et anxiogène. Des mesures particulières ont été prises en collaboration avec le Ministère public afin d'endiguer ce phénomène et d'interpeller et dénoncer plus efficacement ces délinquants. L'effort se poursuivra en 2014 avec notamment une réarticulation des moyens à disposition du commissariat concerné.

3. SERVICE PENITENTIAIRE

3.1. Introduction

Lors de sa session du mois d'août 2013, le Grand Conseil a accepté, par 108 voix et trois abstentions, le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au "Plan d'action du service pénitentiaire" ainsi que le rapport relatif au crédit global complémentaire d'investissement pour les travaux de construction/rénovation. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté un crédit d'investissement relatif à la téléphonie mobile à géo localisation, moyen de communication indispensable à la mission de détention et à la sécurité des collaborateurs.

Cette nouvelle étape permet ainsi au Conseil d'Etat et au service pénitentiaire de poursuivre le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales sur la base d'un plan stratégique défini. Il permet également aux équipes de conduite et aux collaborateurs d'inscrire leurs missions et leurs actions dans le cadre d'une vision politique claire et déterminante pour fixer les priorités et les objectifs de travail.

Valeur ajoutée à l'ensemble de cette démarche, ce plan d'action permet d'ores et déjà de préparer dès 2014, une stratégie à plus long terme, indispensable aux autorités politiques et aux institutions pour s'inscrire dans une dynamique plus rapide d'anticipation des besoins, de réactivité et d'adaptation des institutions en regard des changements constants de notre société et du domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Parallèlement, les travaux de construction et de rénovation des deux établissements de détention se poursuivent à l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) à la Chaux-de-Fonds et ont pu reprendre à l'Établissement d'exécution de peines de Bellevue (EEPB) à Gorgier suite à l'acceptation du rapport de révision par le Grand Conseil. Le défi majeur constituera à les mener dans un contexte de surpopulation carcérale et d'augmentation constante du nombre de journées de détention.

3.2. Gestion

Personnel

Au 31 décembre, l'effectif du service pénitentiaire était de 97.9 EPT pour 104 collaborateurs et collaboratrices.

Départs durant l'année écoulée:

Secteur administratif

- 1 collaboratrice spécialisée (OAPM), démission
- 1 chargé de sécurité et entretien (SPNE), retraite anticipée
- 1 secrétaire de direction (SPNE), démission

Secteur médical

- 2 infirmières (EEPB), démissions

Secteur de la détention

- 1 directeur (EEPB), démission
- 1 directeur (EDPR), démission
- 1 directeur adjoint (EEPB), démission
- 3 agents de détention (EEPB), deux démissions et une retraite anticipée

Engagements:**Secteur administratif**

- 1 collaboratrice scientifique (EDPR)

Secteur médical

- 1 infirmier-chef adjoint (SPNE)
- 2 infirmiers (EEPB)

Secteur de la détention

- 1 directrice adjointe (EEPB)
- 7 agents de détention (EDPR)

Comptes de fonctionnement**Comptes et budget 2013**

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges brutes	21.932.461	22.667.712	19.791.567
Revenus	- 4.078.595	- 2.583.355	- 3.563.143
Charges nettes	17.853.866	20.084.357	16.228.424

Les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de 17.853.866 francs, ce qui représente une différence positive de 2.230.491 francs par rapport aux charges nettes prévues au budget 2013.

Comptes d'investissement**Juris**

Aucune dépense n'a été effectuée en 2013 sur le projet «JURIS». En regard des priorités établies et des ressources disponibles, le projet concernant le développement du logiciel JURIS dans les établissements aurait, en tous les cas, dû être reporté en 2014. Par ailleurs, le Conseil d'Etat n'a pas retenu les investissements nécessaires au démarrage du projet.

Travaux de construction et rénovation des établissements de détention

Les travaux se poursuivent dans les deux établissements de détention. La structure de projet a été revue et renforcée, notamment par une fonction de chargé(e) de projet qui a pour mission de conduire et coordonner les travaux. Cette fonction, ressource indispensable, assurera par ailleurs le contrôle financier du crédit d'investissement et viendra en appui aux deux directeurs d'établissements, chargés de projets, qui assurent au quotidien la conduite d'établissements de détention de sécurité élevé conjointement aux travaux de rénovation.

3.3. Activités déployées

Office d'application des peines et mesures (OAPM)

La mission de l'office est sensible à plusieurs égards: elle se doit d'exécuter les jugements pénaux tout en veillant à ne porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens condamnés qu'avec le plus de retenue possible, mais en s'inscrivant dans une perspective à la fois sécuritaire et resocialisante. Elle comporte donc de très nombreux paradoxes et de zones de risques, gérés avec engagement par tous les collaborateurs.

La situation que connaît actuellement le milieu de la privation de liberté rend l'exercice de cette mission particulièrement difficile:

- Les travaux en cours dans le canton engendrent une capacité insuffisante pour exécuter toutes les peines prononcées.
- Si la surpopulation carcérale n'est pas une problématique nouvelle, on connaît depuis 2012 un stade encore jamais atteint, qui a pour conséquence l'impossibilité d'adapter systématiquement le choix de l'établissement au profil de la personne condamnée.
- Il est en effet impossible d'anticiper convenablement des exécutions de sanctions à défaut de projets qui aboutissent par manque de places.
- En parallèle, l'accroissement du nombre de peines prononcées par la justice reste spectaculaire: les privations de liberté de moins de six mois ont presque triplé en deux ans.
- Au-delà de ce chiffre, c'est aussi le profil des personnes condamnées qui évolue: on doit ainsi faire face à un afflux de personnes présentant des troubles psychiques importants, dont la gestion en milieu communautaire est extrêmement délicate et nécessite des moyens importants.
- Pour les mesures de traitement des troubles mentaux, il est également difficile de placer dans des délais raisonnables une personne astreinte à une telle sanction, faute de places disponibles et de structures dotées d'un encadrement médical adéquat.
- A fortiori, les mesures institutionnelles pénales, généralement liées à un risque de dangerosité accru à l'instar de longues peines privatives de liberté, nécessitent une évaluation soignée. C'est à ce niveau que des évaluations du risque, professionnelles, pointues, fiables et certifiées sont nécessaires. Le canton de Neuchâtel devra, à très brève échéance, se doter d'outils spécialisés.
- Il a été possible, depuis 2010, de traiter avec régularité les dossiers de sanctions pécuniaires converties en privation de liberté. En 2013, plus de 640.000 francs ont été encaissés à ce titre.
- Enfin, dans un contexte où l'activité de l'office est en forte hausse depuis deux ans, l'adéquation des ressources à la mission n'est plus satisfaisante, créant ainsi un risque supplémentaire dû à la surcharge de travail du personnel.

Statistiques: l'activité de l'office en chiffres

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Commentaires
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1100	1215	974	2937	1480	1559	2422	Après le rattrapage de 2010 (sanctions pécuniaires), cette importante augmentation est due aux courtes peines privatives de liberté.
Nouvelles sanctions traitées durant l'année	1421	2097	1628	3619	2746	2665	4349	Voir commentaire ci-dessus.
dont privation de liberté de moins de 6 mois (dont les conversions d'amendes prononcées avant 2007)	1131	1408	303	126	152	337	417	Alors que la partie générale du code pénal prévoit depuis 2007 le quasi-abandon des peines de prison inférieures à six mois, on constate une forte augmentation, ce qui a des conséquences sur les places de détention disponibles.
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée (prononcées dès 2007)	0	213	813	2952	2150	1933	3382	Cette masse très importante est aujourd'hui traitée grâce à des ressources surnuméraires, limitées à la fin 2014.
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	29	46	57	57	58	72	52	
dont privation de liberté de plus de 12 mois	22	37	38	68	54	35	55	
dont privation de liberté de substitution d'un TIG échoué	0	14	109	91	13	45	134	Cette augmentation suit la courbe ascendante des saisines du juge.
dont mesure ambulatoire (art. 63 CP)	3	7	21	23	13	11	12	
dont mesure institutionnelle (art. 59 et 61 CP; 60 CP dès 2011)	0	7	8	7	25	7	3	Le pic de 2011 est dû l'absorption des mesures de traitement des addictions, alors en main du Pouvoir judiciaire.
dont mesure d'internement (art. 64 CP)	0	1	1	2	1	0	1	
dont travail d'intérêt général	236	358	272	277	246	252	338	
Exécutions anticipées de peines ou de mesures	10	12	8	6	9	20	37	Cette forte augmentation a un effet sur les placements en régime d'exécution de peine. Or le seul établissement concordataire dédié, situé dans le canton de Fribourg, est complet avec une liste d'attente de plusieurs mois.

Exécutions de privations de liberté au régime ordinaire	281	414	502	329	477	840	689	La baisse observée depuis une année n'est due qu'au manque de places disponibles pour exécuter toutes les sanctions prononcées. On n'en reste pas moins dans des valeurs jamais atteintes.
Exécutions de privations de liberté au régime de la semi-détention	91	50	16	23	18	29	17	
Situations soumises à la commission de dangerosité	72	33	47	46	48	42	46	
Dossiers de TIG ayant fait l'objet d'un avertissement	-	161	196	184	152	132	164	
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	-	98	159	126	133	124	169	
Encaissement de sanctions pécuniaires converties en détention (en fr.)	10.000	94.000	107.000	283.000	413.000	661.000	641.000	

Établissement de détention La Promenade (EDPR)

L'exercice 2013 se caractérise par une continuité de la tendance entamée en 2012, soit une augmentation massive de la quotité de détention, dans un contexte de travaux et de rénovation des infrastructures, et avec un contexte pénitentiaire romand secoué par quelques affaires largement médiatisées.

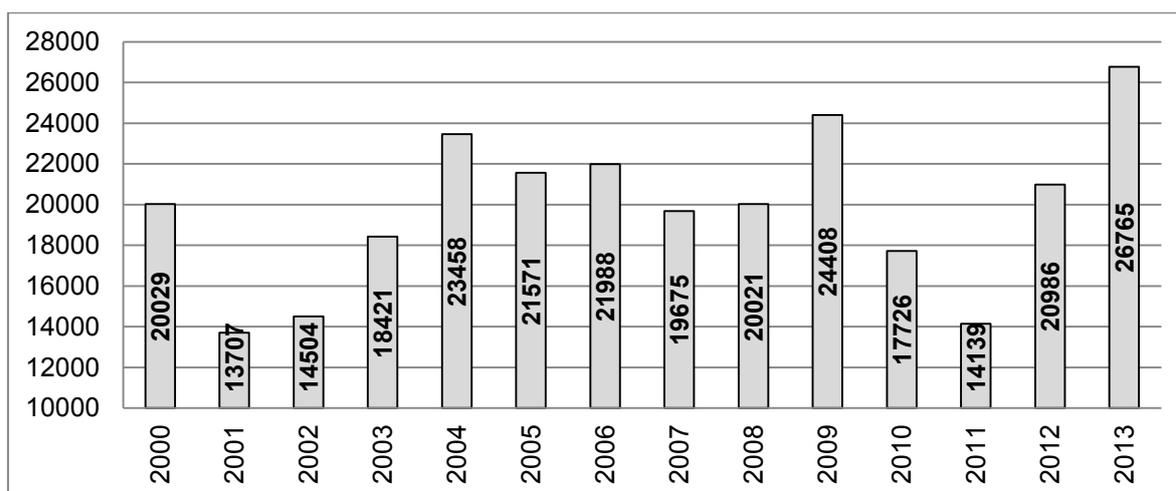
À l'instar de 2012, l'Établissement de détention La Promenade s'est vu fortement sollicité pour accueillir de plus en plus de personnes détenues. Il y a eu moins de sorties de l'établissement en 2013 (-31,5% par rapport à 2012), ce qui explique qu'il y a également eu moins d'entrées possibles, faute de places. Autrement dit, la surpopulation carcérale de l'établissement trouve moins son origine dans le nombre de détenus incarcérés, que dans la durée durant laquelle ils l'ont été.

Le profil des personnes détenues continue de nécessiter des prises en charges différentes de la part du personnel. La population, qui se dessine au rythme des flux migratoires, présente bien plus souvent aujourd'hui des troubles de la personnalité qui nécessitent une adaptation de la prise en charge et une personnalisation plus poussée de l'encadrement. Or, la surpopulation carcérale combinée à des ressources limitées, ne permettent pas cette prise en charge. Dès lors, le refuge vers d'autres formes d'aides, médicamenteuses voire hospitalières, est un phénomène coûteux qui s'accroît d'années en années.

Entretemps, nous pouvons souligner que l'établissement n'a pas connu d'événement grave en 2013, si ce n'est l'évasion d'une personne détenue en juin. Cette évasion a mis une nouvelle fois en évidence l'urgence de pallier à des infrastructures trop vétustes qui ne permettent pas de garantir le risque de fuite mais qui trouveront en grande partie des résolutions au terme des travaux de rénovation et de construction.

151 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2013. Il s'agit d'une augmentation de 28% par rapport à 2012 et de 487% par rapport à 2011.

Ces sanctions disciplinaires ont été prononcées en regard d'incivilités, de menaces, de non-respect du cadre et des règles de l'établissement, de mutineries, d'incendies intentionnels, d'atteintes illégitimes au patrimoine de l'établissement, de consommation de stupéfiants et d'utilisation de moyens de communication non autorisés.

Journées de détention à l'EDPR depuis 2000**Établissement d'exécution de peines Bellevue (EEPB)**

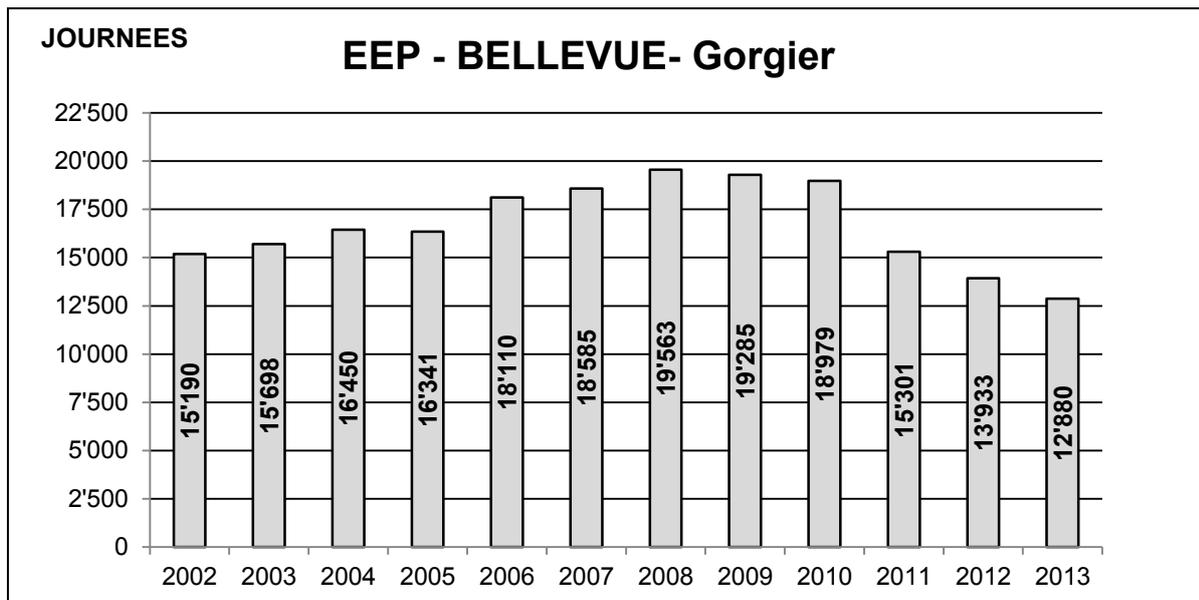
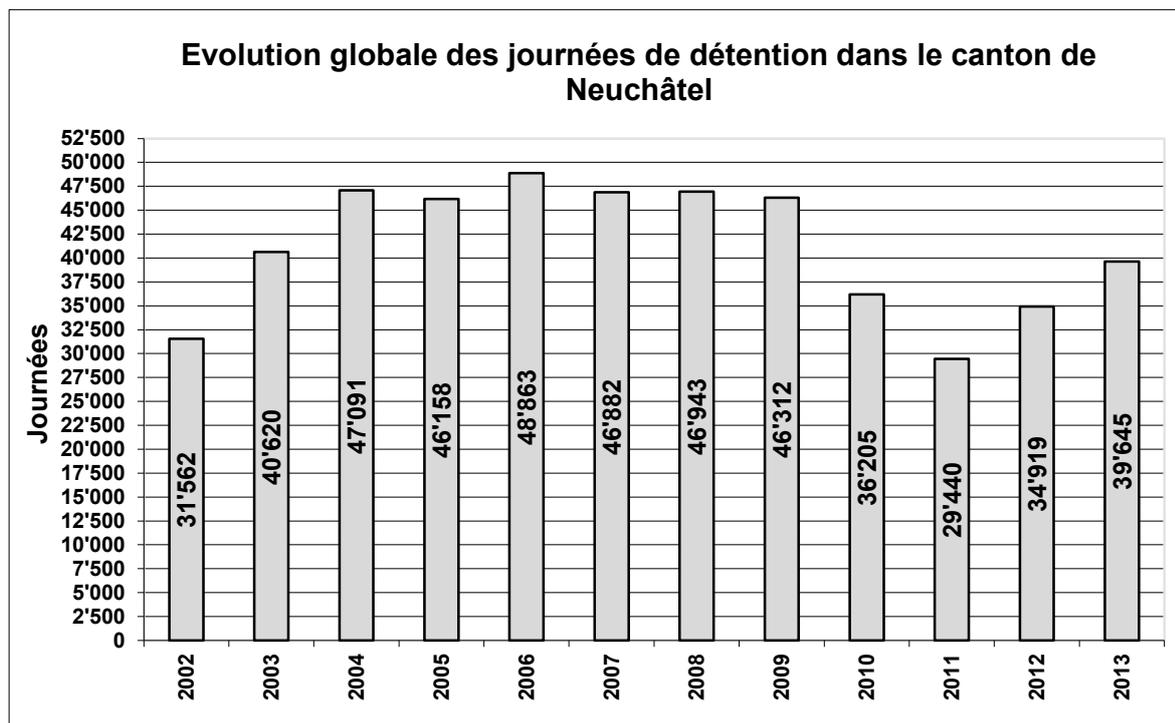
Fin 2013, l'établissement compte 20% de personnes condamnées à une mesure thérapeutique (soins) ou d'internement (sécurité), 20% de personnes condamnées à une peine privative de liberté de 8 ans au moins et près de 20% de personnes en exécution de peine anticipée.

Dans ce contexte de travaux et de rénovation des infrastructures, le nombre de places concordataires, qui avait été revu à la baisse en octobre 2012, a été maintenu à 36.

Comme pour les récentes années et au vu du contexte pénitentiaire actuel, une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement ou thérapeutique (notamment liées à des troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie passablement le travail d'encadrement de ces personnes. Des maxims réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement de telles situations, notamment au vu des prestations du médecin psychiatre insuffisantes et au vu du nombre de détenus et des spécificités des pathologies rencontrées.

48 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2013 contre 208 en 2012. Elles ont été émises en regard d'incivilités, de menaces, de non-respect du cadre et des règles de l'établissement, d'incendies intentionnels, d'atteintes illicites au patrimoine de l'établissement, de consommation de stupéfiants et d'utilisation de moyens de communication non autorisés.

La forte diminution des sanctions s'explique par le fait que l'EEPB a, ces deux dernières années, redéfini sa politique en matière de surveillance et d'encadrement dans un objectif d'application constante des dispositions légales prévues dans la LPMPA. De ce fait, l'établissement a renforcé sa surveillance active, notamment par la mise en place d'un plan structuré de fouilles de cellules. Il semblerait que l'application de procédures plus strictes et en accord avec les dispositions légales ait eu un effet positif sur le comportement des personnes détenues.

Journées de détention à l'EEPB depuis 2002**Évolution des journées de détention dans les établissements du canton de Neuchâtel**

Évolution des journées de détention effectuées par les condamnés neuchâtelois

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dans le canton	9103	12.754	8929	10.700	12.944	20.400
Hors canton	11.937	16.407	24.763	24.565	32.527*	29.900
Total général	21.040	29.161	33.692	35.265	45.471	50.300

*Suite à la mise en place d'une nouvelle base de données statistique, dès 2012 les chiffres comprennent les mesures placées hors canton, non comprises dans le chiffre 2011.

Secteur médical

Le contexte de surpopulation carcérale présenté plus haut a de fait des conséquences immédiates sur l'activité du secteur médical. Plus de détenus, plus de demandes, plus de situations de crise, pour lesquelles les ressources et les moyens nécessaires à des prises en charges de qualité sont insuffisants. Ce mouvement institutionnel circulaire entraîne un renforcement des tensions qui elles-mêmes alimentent les crises et les risques internes mais également les hospitalisations. Il ne faut pas oublier que la demi-heure d'écoute d'un détenu peut parfois prévenir un passage à l'acte auto-agressif et éviter une hospitalisation coûteuse pour la collectivité.

À l'EDPR, les statistiques montrent des interventions infirmières dans le cellulaire environ deux fois plus importantes que celles effectuées au service médical. Cela s'explique par le fait que des consultations infirmières étaient très peu effectuées au service médical et que toutes les demandes des détenus étaient orientées vers le médecin.

À l'EEPB, les consultations infirmières au service médical tournent autour de 10 consultations environ par jour pour 36 détenus.

Statistiques du service médical	EDPR	EEPB
Visite médecin somaticien	781	271
Visite médecin psychiatre	466	259
Soins infirmiers sur secteur	964	229
Soins infirmiers au service médical	469	2007
Physiothérapeute	124	95
Déplacement chez le dentiste	66	46
Déplacement à l'hôpital	98	72
Déplacement chez l'ophtalmologue	5	4
Déplacement chez l'opticien	6	6
Intervention SMUR	32	9
Intervention Médecin de garde	21	18
Tentatives de suicide	5	1
Automutilations	14	10
Grève de la faim (en nombre de jours)	47	5

3.4. Perspective d'avenir

Gestion et culture de travail

De manière générale, le service pénitentiaire poursuivra son travail de réforme des entités dans l'objectif d'augmenter la qualité des prestations sécuritaires et d'encadrement des détenus. Cette réforme comprend le renforcement des ressources, la fédération des équipes de direction nouvellement constituées, la formation des collaborateurs récemment recrutés et la formation continue comme un élément central du renforcement permanent des compétences et de gestion des risques. Autre axe de travail prioritaire: la poursuite du travail de partenariat avec les entités du domaine sécuritaire et médical, les partenaires étatiques et para-étatiques et les membres du concordat latin. Et enfin, le service pénitentiaire poursuivra le travail d'information et de communication avec les autorités politiques cantonales afin que ces dernières possèdent une bonne vue d'ensemble des évolutions relatives à l'exécution des sanctions pénales.

Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire

Prévu dans le plan d'action du service pénitentiaire, ce service sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2015, en étroite collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie qui en prendra ensuite la responsabilité et la conduite dans le cadre de son département de psychiatrie de l'adulte. Cette nouvelle structure permettra ainsi de renforcer les ressources dédiées aux prises en charge médicales dans le cadre des établissements de détention et de renforcer les compétences spécifiques à la psychiatrie forensique. Ces nouvelles prestations permettront également de mieux traiter les problématiques sur site, d'éviter les hospitalisations et ainsi de limiter la hausse des coûts y relatifs. Bénéfice secondaire, le renforcement de la prise en charge ambulatoire en milieu carcéral permettra de limiter, vraisemblablement, les coûts de transports et les risques associés d'évasion ou d'événements en milieu non sécurisés.

Dans le courant de l'année 2014, un rapport d'information relatif à la création du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire sera présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Logiciel JURIS et procédures de travail

Toujours prévu dans le plan d'action, la définition de procédures harmonisées de travail accompagnées d'un support informatique tel que JURIS est prévue également pour 2014. La mise en œuvre de cet outil de gestion permettra plus d'efficacité et de coordination dans la mise en œuvre des missions des entités du service. Il permettra également une meilleure clarification des rôles et des responsabilités de chacun dans l'accomplissement des missions au quotidien.

Finalisation du règlement des établissements de détention

Au cours de 1^{er} semestre 2014, le Conseil d'Etat se prononcera sur le projet de règlement des établissements de détention. Cadre légal indispensable à l'exercice de la mission au quotidien, il offrira aux équipes de direction et de terrain des lignes de travail et d'encadrement harmonisées à l'ensemble des personnes détenues sur sol neuchâtelois.

Commission d'exécution des sanctions pénales

Toujours dans une perspective d'anticipation et de volonté de communiquer avec l'ensemble des acteurs politiques du canton, le plan d'action prévoit la mise en œuvre d'une commission spécialisée du Conseil d'Etat, regroupant des représentants du domaine sécuritaire, des autorités politiques et des spécialistes de l'exécution des sanctions pénales. Cette commission aura pour rôle de veiller à la mise en œuvre des missions du service pénitentiaire et de faire des propositions au Conseil d'Etat s'agissant de l'évolution des besoins et des prestations du service. Sa création répondra, par ailleurs, à l'interpellation du Grand Conseil visant à prévoir le contrôle des conditions de détention.

3.5. Conclusion

En 2013, le service pénitentiaire a passé un cap décisif. L'acceptation par le Grand Conseil du rapport d'information et du rapport de révision des rénovations/constructions des établissements de détention ont donné une impulsion au démarrage de réformes importantes, qui lui permettront de mieux remplir ses missions au terme de leurs mises en œuvre.

Une certaine réserve reste de mise s'agissant de l'augmentation constante de la population carcérale. Elle exigera très probablement de l'autorité politique et du service pénitentiaire qu'ils se réinterrogent et examinent à brève échéance les alternatives à cette problématique, notamment sous l'angle des missions régaliennes de l'État, des risques pour la collectivité publique et enfin sous l'angle du respect des droits fondamentaux que toute société démocratique doit garantir à ses citoyens.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

L'année 2013 a permis de consolider l'activité du service suite au déménagement à la Chaux-de-Fonds et à l'engagement de deux collaborateurs (postes vacants fin 2012).

L'évolution de la nature de la criminalité et des profils des personnes prévenues ou condamnées, de même que les travaux de rénovation en cours dans les établissements de détention du canton ont eu un impact sur l'activité du service, plus particulièrement pour la prise en charge psychosociale en milieu carcéral.

Plusieurs dossiers importants ont occupé l'année 2013 et vont se poursuivre en 2014, notamment le projet de mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévue par le code de procédure pénale (CPP). Des groupes de travail intercantonaux, réunissant la police, le pouvoir judiciaire, le domaine pénitentiaire et de la probation ont été constitués, sous l'égide du canton de Vaud, désigné par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP) pour piloter ce dossier. De même, la révision actuellement en cours de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, permettant aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire, permettra d'améliorer l'analyse des antécédents, facteur primordial dans l'appréciation des risques de récidive. La question des échanges d'informations entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation fait l'objet d'un examen des dispositions légales actuelles, dans une perspective de réduction des risques d'événements pouvant mettre en danger la sécurité publique. Les nouvelles réglementations de la CLDJP, en particulier en matière de sorties et de congés des détenus, mais également la recommandation émise quant à la non-opposabilité du secret médical nécessitent un travail de coordination avec les entités concernées par ces nouvelles dispositions. Les enquêtes administratives consécutives aux drames survenus dans les cantons de Vaud et Genève (assassinat de Marie et d'Adeline), reposent la question du recours à la surveillance électronique et l'extension de la surveillance liée à l'utilisation des réseaux sociaux, mais nécessite également de rester particulièrement vigilant quant à la sécurité des collaborateurs.

La commission latine de probation (CLP), réunissant les chefs des services de probation des cantons latins, poursuit ses réflexions quant à l'élaboration de standards professionnels et continue de renforcer la formation des collaborateurs des cantons latins dans le domaine de l'évaluation de la dangerosité. L'ensemble des collaborateurs du service de probation aura effectué cette formation d'ici fin 2014.

Concernant les ressources humaines, le service de probation n'a enregistré aucun mouvement en 2013 et prévoit à l'horizon 2015 une augmentation de sa dotation afin de faire face à la charge supplémentaire liée à la rénovation et à l'accroissement des places de détention dans les deux établissements du canton.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2013

Nombre	Fonction	EPT
1	Chef de service	1
1	Adjoint	0.6
8	Assistants de probation	6.2
2	Psychologues	1.2
1	Animateur socioculturel	1
2	Secrétaires	1.05
15	TOTAUX	11.05

Aucune démission n'a été enregistrée en 2013. La durée moyenne d'activité au sein du service de probation s'élève désormais à 7.4 ans par collaborateur (6.8 ans en 2012) illustrant une stabilité qui constitue un indicateur institutionnel favorable, compte tenu de la nature de l'activité professionnelle exercée dans un milieu difficile et exigeant.

Compte tenu de la rénovation et de l'agrandissement des deux établissements de détention du canton, 2 EPT supplémentaires seront vraisemblablement nécessaires, l'un en 2015 et l'autre en 2016, pour assurer les missions légales du service. Pour rappel, l'effectif global du service (11.05 EPT) reste stable depuis de nombreuses années (10.05 EPT en 2005).

Formation

Outre la formation mise sur pied par la CLP pour l'ensemble des collaborateurs des services de probation latins en matière de gestion de risques, les collaborateurs du service ont suivi des formations continues dans le domaine de l'évaluation de la dangerosité, l'intervention systémique dans les suivis sous contraintes, la certification pour l'encadrement des étudiants des hautes écoles et la révision du code civil notamment.

Le service de probation poursuit également son intervention annuelle à la Haute école de travail social de Givisiez (HEF-TS) afin de sensibiliser les étudiants à la pratique de l'assistance de probation.

Par ailleurs, le service de probation est un lieu de formation agréé par la haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Il encadre, pour une durée de six mois, des étudiants des hautes écoles de plusieurs cantons (Fribourg, Vaud, Valais). Les étudiants de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne font régulièrement des demandes de stages, lesquels sont en général plus courts que ceux des étudiants provenant des hautes écoles. Des projets de recherches en collaboration avec l'ESC sont également en cours. Le centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a également recours aux collaborateurs du service de probation pour l'encadrement pédagogique des mémoires de fin d'étude pour les candidats au brevet fédéral d'agent de détention.

Commissions et groupes de travail

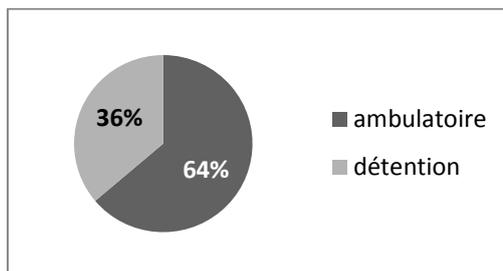
Le service de probation, par son chef de service, fait partie de commissions et groupes de travail, notamment la commission de dangerosité, la commission technique en matière de violences domestiques liée à la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple), le groupe de coordination pour la protection des agents de l'État, et le groupe de travail interdépartemental traitant des partenariats avec le milieu médical dans les établissements de détention et le milieu ambulatoire.

4.3. Activités déployées

Les missions principales du service de probation sont de préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et de favoriser leur intégration sociale (art. 93 CP). Le service de probation assure, par une assistance continue, l'encadrement psycho-social des personnes inscrites dans un processus pénal, prévenues, détenues, libérées conditionnellement avec une assistance de probation ou libérées provisoirement avec des mesures de substitution (art. 237 CPP). Le service de probation assure également l'animation socioculturelle dans les établissements de détention (art. 61 LPMPA).

L'activité du service de probation se décline donc tout au long de la procédure pénale, depuis la détention provisoire jusqu'à la fin du délai d'épreuve, au travers d'une assistance continue, en milieu carcéral et en milieu ambulatoire.

La répartition globale de l'activité entre milieu ambulatoire et carcéral se répartit comme illustrée dans le graphique ci-dessous. Cette répartition, habituellement presque égale entre le milieu ambulatoire et carcéral, montre une diminution de cette dernière activité liée à la diminution transitoire des places dans les établissements du canton durant les phases de rénovation.



Milieu ambulatoire

En milieu ambulatoire, les prestations recouvrent l'analyse des facteurs de risques, la convocation régulière aux entretiens, le contrôle des règles de conduite, la prise en charge psychothérapeutique sous contrainte ou volontaire, le signalement aux autorités du non-respect des règles de conduite, la rédaction de rapports sur le déroulement du suivi ou du traitement, la rédaction de rapport de préavis pour permettre à l'autorité de statuer sur l'octroi d'une libération conditionnelle, la mise en œuvre de l'exécution des mesures ambulatoires, la coordination des réseaux médicaux ou sociaux dans une perspective de diminution de risque et d'insertion sociale. Enfin, le service de probation constitue l'interface entre les autorités judiciaires et le centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le cadre des violences domestiques.

Le tableau ci-dessous résume le nombre de nouveaux mandats traités en 2013.

	2013
Assistance de probation - Condamnation à du TIG avec sursis	2
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis (44.2 CP)	14
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (44.2 CP)	1
Assistance personnelle ET mesure ambulatoire - mineur (13 - 14 DPMIn)	1
Assistance personnelle - mineur (13 DPMIn)	5
Contrôle de règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis (42 CP)	16
Contrôle des règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (43 CP)	2
Exécution de peine suspendue - mesure ambulatoire (63b CP)	0
Exécution Travail et logement externe ET Assistance de probation	2
Exécution Travail externe ET Assistance de probation	6
Libération conditionnelle d'une exécution de peine AVEC assistance de probation (87.2 CP)	29
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - addictions (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	2
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - troubles mentaux (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	1
Libération provisoire AVEC Mesures de substitution (237 CPP)	20
Mesure ambulatoire AVEC Assistance de probation (63 CP)	4
Mesure ambulatoire SANS assistance de probation (63.1 CP) - contrôle de l'exécution	8
Mesure ambulatoire - trouble mental AVEC assistance de probation - suspension de la peine (63.2 CP)	0
Prolongation du délai d'épreuve - Condamnation à une PPL avec sursis (46.2 CP)	1
Prolongation du traitement ambulatoire - troubles mentaux (63.4 CP)	1
Suivi volontaire - Assistance sociale (96 CP)	10
TOTAL	125

Milieu carcéral

En milieu carcéral, les prestations recouvrent la collaboration à l'établissement des plans d'exécution de sanction (art. 75, al. 3 CP), la coordination des projets de formation, la participation à des conduites, l'appui pour des démarches sociales, la rédaction de rapports à destination des autorités statuant sur la libération conditionnelle, la prise en charge psychologique et la préparation à la libération conditionnelle ainsi que l'animation socioculturelle (art. 61 LPMPA).

L'activité du service de probation en milieu carcéral étant très dépendante du nombre de journées de détention, nous devons relever que l'augmentation importante du nombre de ces journées a conduit à un flux plus important à traiter, qui a nécessité de renforcer la dotation dévolue à l'établissement de détention de la Promenade. Concernant l'établissement de Bellevue, les problématiques criminelles et psychiatriques complexes des détenus nécessitent un très important travail de coordination entre les différents professionnels afin de garantir l'efficacité des interventions sur les facteurs criminogènes et l'atteinte des objectifs fixés dans la perspective d'une libération future. À cet effet, le renforcement de compétences en matière d'évaluation criminologique doit encore se poursuivre.

Enfin, il faut rappeler que le service de probation rencontre également les détenus sous autorité neuchâteloise placés dans les établissements hors du canton, en particulier ceux de Witzwil et Bel-lechasse.

Les chiffres de l'activité en détention sont déterminés par le nombre d'interventions menées par le service durant une période d'incarcération. Une même personne incarcérée à deux reprises totalisera ainsi deux interventions. Ainsi, durant l'année écoulée, le service de probation a procédé à 191 interventions en détention provisoire et 278 interventions en exécution de peine.

4.4. Perspectives d'avenir

L'évaluation de la dangerosité et la gestion des risques restent une préoccupation centrale du service de probation. L'émergence des nouvelles technologies et des réseaux sociaux nécessitent de prendre en compte l'activité déployée par des personnes délinquantes dans ces espaces virtuels afin de compléter l'appréciation des risques et les réponses à apporter dans l'encadrement des délinquants suivis par le service de probation. Dans cette perspective, les premiers contacts avec le service national de coordination de la criminalité sur internet (SCOCl) devraient ouvrir des réflexions et des perspectives nouvelles pour prendre en compte ces espaces virtuels et leur lien avec les activités criminelles.

L'élaboration de standards de qualité au niveau latin, de même que l'établissement de référentiels de compétence au niveau suisse font partie intégrante de la volonté de renforcer la qualification requise pour garantir des interventions efficaces en matière de prévention de récidive.

Enfin, les travaux en cours dans les établissements de détention du canton auront encore un impact important sur l'activité régulière du service durant certaines phases des travaux à venir et la création d'un service de médecine pénitentiaire nécessitera une réflexion quant au devenir de la fonction de psychologue au sein de l'entité actuelle.

4.5. Conclusion

Le service de probation a bénéficié d'une stabilité de son personnel en 2013 et a poursuivi ses développements en matière de gestion de risque et d'évaluation de la dangerosité, en s'appuyant sur les conclusions de divers rapports d'enquêtes conduits dans les milieux de la probation et dans le domaine pénitentiaire.

L'activité liée aux prises en charge reste quantitativement stable, se répartissant pour plus de 60% en milieu ambulatoire. L'on peut s'attendre à une modification des proportions de l'activité du service entre milieu carcéral et ambulatoire lorsque les travaux de rénovations seront terminés, compte tenu de l'augmentation du nombre de places de détention prévue dans les établissements du canton. Une dotation supplémentaire en ressources humaines sera vraisemblablement nécessaire dès 2015 pour que le service puisse remplir les missions qui lui sont confiées.

A futur, l'utilisation de la surveillance électronique et le projet de révision du code pénal, notamment quant à l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique, vont également nécessiter des adaptations de la pratique actuelle. La révision de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA permettra aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire, ce qui n'est actuellement pas encore le cas.

Enfin, il reste un travail permanent à mener pour permettre une évaluation rigoureuse des dossiers sous l'angle de la gestion du risque et garantir ainsi les aspects liés à la sécurité publique et celle des collaborateurs. La question d'éventuelles adaptations légales quant aux transmissions d'informations entre entités doit être encore examinée, afin de faciliter l'accès aux informations nécessaires aux interventions conduites par le service.

5. SERVICE DE LA SECURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

5.1. Introduction

Contexte Global

Les activités du service de la sécurité civile et militaire s'articulent autour de trois axes principaux: protection de la population, les affaires militaires et les différentes prestations proposées aux autres services de l'État de Neuchâtel. Concernant la protection de la population, la mission du SSCM consiste à analyser l'ensemble des risques, qu'ils soient naturels, techniques ou sociétaux, afin de prévoir une réaction appropriée en coordonnant les partenaires et les moyens engagés dans la protection des habitants et des infrastructures cantonales. Le service est également responsable du plan cantonal opérationnel relatif à la gestion d'événement majeur ou de catastrophe – ORCCAN-. Toujours dans les activités de la protection de la population, le SSCM œuvre en partenariat avec l'ECAP pour la mise en place des bases légales liées à la prévention et à la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours. Le contrôle des activités et de l'instruction de base des astreints à la protection civile est une mission dévolue au service. Au niveau militaire, le SSCM est l'organe de liaison entre le citoyen-soldat domicilié dans le canton et la Confédération; il est responsable de la gestion de l'intégralité des aspects relatifs à l'accomplissement des obligations militaires. De plus, il assure le maintien en état et le bon fonctionnement des infrastructures militaires sises sur le territoire neuchâtelois, ainsi que l'entretien du château de Colombier, de son musée et son restaurant. En 2013, le SSCM a également participé à différentes réunions liées à l'occupation temporaire du camp des Pradières par l'office des migrations. Finalement, il est responsable de la gestion d'un des deux garages de l'État, prenant en charge les réparations et le dépannage de l'intégralité des véhicules de la police neuchâteloise et de nombreux autres services de l'État.

Orientation et objectifs du service

En 2013, le SSCM a voué une attention particulière aux projets en cours ou initiés en cours de l'année:

- Transfert progressif des compétences relatives à la défense incendie et des secours du canton de Neuchâtel au profit de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), conformément à la LPDIENS et à son règlement d'application à paraître (LPDIENS – RALPDIENS).
- Concept de stationnement de l'armée, respectivement défense des intérêts du canton dans ce cadre.
- Réponse aux diverses consultations fédérales (service civil, ordonnance sur l'alarme, plan d'attribution des places protégées, évolution du code de procédure pénal militaire, intervention des secours au profit du domaine ferroviaire, plans d'attribution des places protégées, développement de l'armée).
- Mise sur pied de la campagne de retraits des armes à feu et autres munitions, en collaboration avec la police neuchâteloise.
- Restructuration de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) et entrée en vigueur d'un règlement ad hoc.
- Lancement du projet de garage centralisé de l'État.
- Préparation de l'ouverture des projets définissant d'une part, une nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) et d'autre part, le transfert des activités du 144 suite à la décision populaire après référendum, en collaboration étroite avec le département des finances et de la santé.
- Suivi du projet de modélisation de la protection civile - projet Pci2013+.

5.2. Gestion

Réunions protocolaires militaires

Les chefs de département successifs ont pris officiellement congé des officiers, des sous-officiers et des soldats libérés de leurs obligations militaires. Différentes cérémonies ont marqué ces libérations.

Par ailleurs, le président du Conseil d'Etat et le chef du département en charge des affaires militaires ont reçu les officiers généraux neuchâtelois et le chef de l'armée.

Effectifs du service

Les effectifs du SSCM se composent de 9 femmes et de 36 hommes, pour un total effectif de 43.5 EPT. Durant l'année, le service a enregistré, au niveau des collaborateurs, les mutations suivantes:

- 5 départs à la retraite
- 5 départs consécutifs à des fins de contrat ou des démissions
- 5 transferts à l'ECAP
- 8 engagements

5.3. Activités déployées

Protection de la population

Une partie grandissante des tâches du SSCM consiste à garantir la sécurité de la population et des infrastructures vitales du canton, lors de catastrophes, d'incidents, d'accidents d'ampleur confirmée. Les efforts du SSCM se concentrent plus particulièrement sur les deux aspects suivants: l'analyse de risques en amont de la crise et les moyens, aussi bien matériels qu'humains, à mobiliser pour y faire face.

Le dicastère de la protection de la population indique également la participation aux conférences de l'Office fédéral ad hoc ainsi que la prise en charge de sujets techniques: IDA NOMEX pour les mesures de sûreté nucléaire, la protection des infrastructures critiques, le développement des outils de télématique, la surveillance des outils d'alerte de la population, les infrastructures de conduite de crise, la possible distribution des comprimés d'iode, l'inventaire de moyens et ressources en cas de catastrophe, la surveillance des logiciels de présentation de la situation (PES), le contrôle de la plateforme des dangers naturels (GIN) ou la mise sur pied d'exercices de gestion de crise.

Prévention / analyse des risques

Afin de garantir une réaction adéquate des divers partenaires concernés par la gestion d'une crise et ce, indépendamment de la nature de celle-ci, il est impératif de prévoir, autant que faire se peut, les types de risques qui pèsent sur le canton et les moyens à mettre en place afin de les prévenir efficacement. Plusieurs travaux de haute importance, dans ce domaine spécifique, ont été effectués au cours de l'année. En premier lieu, l'analyse des risques et de leur degré de plausibilité selon la méthode KATAPLAN, a été menée à terme. Ainsi, 29 fiches de dangers techniques, naturels ou sociétaux ont été élaborées sur la base de scénarii définis, avec l'appui des services et spécialistes compétents. Les recommandations en découlant ont reçu l'aval du comité de pilotage formé pour l'occasion. Le résultat sera publié dans les premiers mois de 2014, inaugurant de ce fait la deuxième phase du projet: la mise sur pied des plans de coordination des entités impliquées. En second lieu, l'organisation catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN) a terminé la rédaction de l'arrêté définissant la sphère de compétence de l'état-major de crise (EMC) et ses responsabilités, arrêté qui sera prochainement transmis au Conseil d'Etat pour validation. En dernier lieu,

L'EMC d'ORCCAN a participé à l'exercice Formatio V organisé par l'armée, afin de tester le degré de collaboration entre les différents états-majors de crise fédéraux et cantonaux.

Polycom et UNIP

Dans le domaine qui l'occupe, la mise en évidence des risques ne représente qu'une partie du travail du SSCM. En effet, il a également la responsabilité de coordonner les nombreux partenaires et structures impliqués dans la gestion d'une catastrophe et de parfaire leur interaction. Plusieurs projets ont d'ailleurs été menés à bien dans le courant de l'année 2013. Après l'analyse détaillée de l'état de POLYCOM (Moyen de communication des services d'urgence), le SSCM, conjointement avec la police neuchâteloise, a présenté au Conseil d'Etat ses conclusions et les mesures qui en découlent. Il en résultera notamment la création d'une commission cantonale POLYCOM, sous l'égide du SSCM, dont les buts principaux seront la coordination, la maintenance et le développement de ce réseau. Le SSCM a également poursuivi son effort de restructuration de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), dont la mission première est la prise en charge des victimes et/ou des témoins d'événements potentiellement traumatisants. Celle-ci est intervenue à 45 reprises, principalement à la suite d'accidents et de suicides. La campagne de recrutement destinée à augmenter les effectifs, débutée à l'automne 2012, a rencontré un vif succès puisque sur la trentaine de dossiers reçus, 9 ont été retenus, portant le total des intervenants miliciens à 17. En outre, l'UNIP a vu son nouveau règlement avalisé par le Conseil d'Etat, reconnaissant de ce fait cette structure comme un acteur incontournable du maillage sécuritaire cantonal.

L'UNIP, dans sa structure de formation de la protection civile, est certifiée selon les standards du RNAPU – réseau national de l'aide psychologique d'urgence -.

Défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours / domaine des sapeurs-pompiers

La loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS), entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013, vise à réformer le système précédemment mis en place afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du système cantonal de défense contre les incendies, tout en assurant une maîtrise durable des coûts. Ce projet prévoit notamment la création de 4 régions de défense et de secours en lieu et place des nombreuses structures locales existantes. Ainsi, les responsabilités découlant de l'organisation structurelle et opérationnelle de la défense incendie et des secours ont été officiellement transférées à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du SSCM, n'agit plus qu'en tant que haute autorité de surveillance.

La mise en place de la délégation des activités à l'ECAP a impliqué:

- Au 1^{er} janvier 2013, transfert de la fortune du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers pour un montant de 824.463 francs.
- Transfert de la copropriété du bâtiment et de la piste d'instruction de Couvet, pour l'équivalent du montant inscrit au bilan de l'État.
- Au 1^{er} juillet 2013, mise en application de la LPDIENS, avec modification de la LA-LPPCI – loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.
- Au 1^{er} juillet 2013, transfert de 5 collaborateurs du SSCM à l'ECAP.
- La rédaction, puis à deux reprises, la mise en consultation auprès des communes et partenaires du règlement d'application de la LPDIENS.
- Participation aux séances de la constitution du syndicat intercommunal du feu du Littoral.
- Participation consultative à la rédaction du règlement communal de prévention et de défense incendie de la nouvelle commune du Val-de-Ruz.

Protection civile

Projet PCi 2013+

Lancé en décembre 2011, le projet PCi 2013+ tend à améliorer l'organisation opérationnelle, financière et stratégique de la protection civile neuchâteloise. Il vise à adapter la structure aux besoins du canton et aux tâches qui lui sont conférées, dans le cadre des missions délimitées par les bases légales en vigueur, afin de réunir les conditions favorables à une optimisation de la collaboration des différents partenaires impliqués et en ajustant la législation cantonale à la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile. Néanmoins, le changement de législation ainsi que le départ du SSCM du chef de projet a occasionné un ralentissement des activités par rapport au calendrier initial. Dès lors, une nouvelle planification du projet a été acceptée par le Conseil d'Etat, M. Alain Ribaux et les présidents des comités directeurs des Organisations de la Protection Civile (OPC) et un nouveau responsable a été désigné.

50 ans de PCi en Suisse

2013 a également été une année de réjouissance pour la PCi, celle-ci fêtant ses 50 ans d'existence. Différentes manifestations d'envergure ont alors été prévues afin de célébrer cet événement, telles que la démonstration du savoir-faire de la PCi neuchâteloise, sur la piste d'exercice de Couvet et l'organisation, à Colombier, d'un forum relatif à l'utilité et la fonctionnalité de la PCi dans le canton.

La Protection Civile dans le canton en quelques chiffres

Cette année encore, les infrastructures et le personnel du SSCM dédiés à la protection civile ont été fortement sollicités. En effet, 147 recrues ont bénéficié d'une formation initiale dans le cadre des cours de base cantonaux, soit une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. À ceux-là, s'ajoutent 156 astreints ayant effectué des cours de cadre ou de spécialisation dans leur champ de compétences respectif.

L'effectif du personnel enseignant est resté stable (15 personnes) et de nombreux instructeurs poursuivent leur formation. Durant l'année, une personne s'est vue remettre le diplôme fédéral d'instructeur de la protection civile tandis que trois autres ont reçu leur certificat d'instructeur à temps partiel.

Domaine des constructions / abris

Ce ne sont pas moins de 226 dossiers qui ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction d'abris. 153 ont bénéficié d'une réponse positive avec paiement d'une contribution de remplacement, pour un montant total de 891.200 francs.

Dans le cadre des contrôles de construction qui se sont déroulés durant l'année, 23 abris ont été reconnus techniquement en ordre, pour un total de 876 places protégées supplémentaires.

Les taux de couverture en places protégées sur le lieu d'habitation et le lieu de travail dans les différentes régions du canton sont les suivants:

- Entre-deux-lacs: 103%
- Littoral centre: 91%
- Littoral ouest: 110%
- Montagnes neuchâteloises: 68%
- Val-de-Ruz: 93%
- Val-de-Travers: 65%

Durant l'année écoulée, le poste de commandement de Cernier a été désaffecté et le local a été remis à la commune concernée. Il en va de même pour l'abri de protection des biens culturels de Bellevue à La Chaux-de-Fonds, qui a été remis à la commune après avoir subi un démantèlement des installations existantes. Il a en outre, bénéficié d'un nouvel aménagement intérieur financé par la Confédération. Les projets de désaffectation concernant les postes de commandements d'Hauterive, Saint-Blaise, Cressier, Peseux et Le Locle sont quant à eux, toujours à l'étude.

La dernière assemblée des autorités politiques communales – comités directeurs – a approuvé la mise en place d'un outil informatisé de recensement des places protégées. Il s'agit ainsi de répondre au plan d'attribution des places (PLATT) pour 2016.

Armée

Arrondissement / informations des conscrits, recrutement et libération

Selon l'ordonnance sur le recrutement, les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes hommes astreints et des jeunes femmes volontaires en âge d'être recrutés. Cette année, 19 journées d'informations ont été organisées dans les locaux du SSCM, auxquelles se sont rendus 894 conscrits sur les 971 convoqués. Un taux de défaillance de près de 8% est relevé.

La gestion des dossiers pour la convocation aux journées d'information, tout comme celle relative à la convocation au recrutement, constitue une activité conséquente. À ce propos, le SSCM s'est chargé de 855 convocations au recrutement et a traité de multiples demandes de report ou de permutation de service.

En ce qui concerne les libérations, bien que celles-ci incombent à la Confédération, les cantons sont tenus d'organiser le rassemblement et de procéder au retrait de l'équipement personnel. À la fin de l'année 2013, 270 sous-officiers, appointés et soldats, ainsi que 19 officiers ont été libérés lors de deux demi-journées prévues à cet effet, dans les locaux du SSCM à Planeyse.

Affaires militaires / contrôles militaires, décisions disciplinaires, tirs obligatoires, taxe d'exemption de l'obligation de servir

Dans le cadre de la coresponsabilité avec la Confédération, dans le domaine des contrôles militaires, le SSCM est compétent quant à l'examen des demandes de report de cours de répétition pour l'ensemble des militaires domiciliés dans le canton. Durant l'année écoulée, plus de 600 demandes ont été ainsi traitées. 20.7% des demandes ont été refusées.

Sanctions disciplinaires prononcées / suivies par le commandant d'arrondissement

Motifs	2013
Défaillance au recrutement	CHF 26.500.--
Défaillance aux journées d'information des conscrits	CHF 1.600.--
Non accomplissement des tirs militaires	CHF 65.700.--
Jugements du tribunal militaire	CHF 26.675.--
Amendes des commandants de compagnie	CHF 2.043.--
TOTAL	CHF 122.518.--
Ordres d'emprisonnement	2 mandats

Le SSCM a également reçu la tâche de recouvrer les amendes disciplinaires prononcées, en fin ou après le service, par les tribunaux militaires à l'encontre des concitoyens domiciliés dans le canton. Concernant 2013, cette activité a permis d'encaisser l'équivalent de 26.675 francs. Il en va de même pour celles et ceux n'ayant pas accompli leurs tirs obligatoires puisque 300 militaires ont été sanctionnés d'amendes, pour un montant avoisinant 65.700 francs. À cela s'ajoute les amendes infligées aux défaillants au recrutement ainsi qu'aux journées d'information. En outre, le SSCM est chargé de percevoir la taxe d'exemption à l'obligation de servir et a encaissé 612.000 francs à titre de commission de perception.

Tirs militaires

Les séances de tirs obligatoires ont eu lieu dans 23 stands de tir et 11 d'entre eux ont également accueilli les tirs en campagne.

Gestion et entretien des infrastructures

Le site de Colombier a été occupé en permanence par le commandement de la formation d'application de l'infanterie (FOAP), à raison de 80 places de travail nécessaires aux collaborateurs civils et militaires. L'école d'officier d'infanterie et l'école de recrues d'infanterie se sont partagé les infrastructures de la place d'armes pour un total de 119.520 nuitées. Cette occupation a généré plus de 6.608 heures de travail de conciergerie. En outre, plus de 380.605 cartouches, toutes munitions confondues, ont été tirées durant l'année.

Développement de l'armée (DEVA), concept de stationnement et ses conséquences pour la place d'armes de Colombier

Dans le courant de l'année 2012, l'armée a fait part de la volonté de restructurer son organisation par souci d'économie et d'efficacité, souhaitant diminuer notamment le nombre de places d'armes et d'infrastructures militaires en activité et ce, dès 2016. Les conséquences potentielles de ce processus pouvaient avoir un impact considérable. En effet, la place d'armes de Colombier et les terrains y étant rattachés, sont essentiels pour la commune de Milvignes ainsi que pour l'État de Neuchâtel dans la mesure où leur gestion et leur entretien rapportent annuellement au canton, par le biais de contrats de prestation, plus de 4 millions de francs, dont dépendent directement 18,8 EPT.

Pour l'occasion, une Task Force ad hoc a été mise sur pied au sein du SSCM, afin de défendre les intérêts de la place d'armes de Colombier et plus généralement du canton de Neuchâtel. Tout au long de l'année, un intense travail de lobbying, soutenu par l'ensemble du Conseil d'Etat, a donc été effectué auprès des autorités militaires et politiques en charge du DEVA et du concept de stationnement qui en découle. Les efforts du SSCM se sont révélés payants dans la mesure où la quasi-totalité des infrastructures et des prestations confiées au canton seront en principe maintenues. Le concept de stationnement est désormais soumis à consultation et devrait être officiellement avalisé dans le courant du mois de mars 2014.

Task Force "Accueil des réfugiés"

Conformément aux directives fédérales relatives à l'accueil des requérants d'asile, de nombreuses propriétés de la Confédération, principalement des installations militaires, ont été mises à disposition à cet effet. Dans le canton de Neuchâtel, c'est le site des Pradières qui a été privilégié. Le SSCM a engagé et continuera de le faire aussi longtemps qu'il sera nécessaire, toutes les compétences requises afin d'assurer un accueil respectueux et digne, en garantissant la sécurité des requérants comme celle du personnel encadrant.

Logistique

La section logistique du SSCM fournit diverses prestations en lien avec l'armée, les troupes et leur matériel, celles-ci étant explicitées dans le tableau ci-dessous:

Contrats Confédération	Montants au budget	Heures accomplies	Dépenses effectives	Pourcentage
RAV + EVAC ¹	624.500	7948	619.944	99.27%
Véhicules militaires	103.500	1284	100.152	99.77%
Équipement personnel	138.000	1789,90	139.612,28	101.17%
Remise en État Fass 90	176.000	1921,50	169.092	96.08%
Total	1.042.000	12.993,4	1.028.800,28	98,73%

Campagne de récupération des armes non répertoriées

L'année 2013 a également vu la mise en place d'une campagne de récupération des armes, conjointement menée par la police neuchâteloise. Du 1^{er} mai au 31 décembre, le SSCM a repris 45 armes diverses, ainsi que 206 kg de munitions. De plus, 14 citoyens astreints au service ont fait le choix de placer leur arme en dépôt.

Garage du service de la sécurité civile et militaire

Le garage du SSCM est fortement sollicité par l'entretien et le dépannage des véhicules de la police neuchâteloise, ainsi que par 21 autres entités de l'administration cantonale, représentant un volume non négligeable de 207 véhicules, ainsi que 443 interventions diverses pour l'année 2013. Le garage est en outre chargé d'assurer un service de piquet 24h/24 et 7 jours sur 7, destiné au dépannage des véhicules de la police, des véhicules militaires et des véhicules d'autres services du canton. Les collaborateurs du service sont intervenus à 100 reprises au cours de l'année 2013. Le garage est aussi responsable de l'entretien et de la gestion du matériel militaire roulant des écoles de recrues, de l'école de cadre et de l'État-major de la formation d'application de l'infanterie (FOAP), pour un total de 175 véhicules et de 35 remorques.

Occasionnellement, les véhicules des sapeurs-pompiers et de la protection civile sont entretenus au SSCM.

Musée militaire et des toiles peintes

2013 a été l'occasion de présenter les œuvres "militaires", la face cachée de l'artiste neuchâtelois Aloys Perregaux qui souhaitait réinterpréter les scènes de batailles afin de se rapprocher de l'émotion qu'il ressentait face aux représentations de la guerre auxquelles il fut confronté durant ses années d'étude.

L'exposition temporaire "Entre lacs" est née, quant à elle, de la volonté de raconter au public l'histoire romaine de notre région, fortement influencée par ses lacs et ses rivières. Colombier faisait alors partie des sept institutions qui se sont réunies pour mettre en valeur leur site respectif.

L'exposition "Hip-Hop-Ho police" de Plonk et Replonk a été transférée à la police vaudoise en décembre 2013 et restera visible à La Blécherette durant toute l'année 2014.

Le musée a ouvert ses portes lors d'événements telles que les journées École-Musée, la nuit des musées, la journée internationale des musées et les journées du patrimoine. Le musée a égale-

¹ Ravitaillement et évacuation.

ment été choisi afin d'organiser l'accueil de la conférence de presse de NIKE pour les journées européennes du patrimoine.

5.4. Perspectives d'avenir

Le service de la sécurité civile et militaire a vu, en 2013, ses missions précisées dans le nouveau règlement de département. Il va s'agir avant tout de conserver la confiance du commandement militaire en regard à l'évolution du concept de stationnement et ce, dans le but de maintenir les contrats de prestations.

Sous l'angle de la sécurité civile, il est constaté chaque année davantage de préoccupations. 2014 signifie plusieurs projets à conduire : présentation du rapport lié à l'externalisation du 144 et à l'hypothèse d'une centrale neuchâteloise d'urgence, création de la commission de la protection de la population, mise en place du nouveau règlement ORCCAN et initiation des formations à la gestion de crise, suivi de la mise en application formelle de la LPDIENS, démarrage de la deuxième phase de KATAPLAN, participation à l'exercice du Réseau national de sécurité (ERNS).

Une mise à niveau de la législation et de l'organisation de la protection civile est également agendée. À ce titre, le SSCM devra adapter les ressources destinées à la gestion du contingent des militaires astreints.

Enfin, le service mène, conjointement avec le département du développement territorial et de l'environnement, des réflexions d'optimisation des garages de l'État.

5.5. Conclusion

L'année 2013 a été très dense, étant donné la diversité des projets traités. Les efforts visant à conserver les activités liées au secteur militaire devraient selon toute vraisemblance trouver une issue positive au début 2014.

Les activités liées au dossier de sécurité civile – protection de la population – ont également occupé le service. La mise en place, en partenariat et au profit de l'ECAP, de la nouvelle organisation de défense incendie et des secours a demandé beaucoup d'énergie.

Le service de la sécurité civile et militaire offre des prestations diverses dans les domaines de la protection de la population au sens large. Les contacts avec les administrés, les collectivités, les services ou organisations partenaires sont quotidiens. Dans un esprit de service public, les collaboratrices et collaborateurs entendent continuer leurs actions dans un réel souci d'efficacité.

6. SERVICE DE LA JUSTICE

6.1. Introduction

L'année 2013 a permis la mise en production des deux nouveaux programmes informatiques que sont EPSIPOL 6 et EPSIPOUR relatifs respectivement à la gestion des amendes d'ordre et tarifées ainsi qu'au traitement des ordonnances pénales normales ou administratives. De plus, l'étude de reprise par l'État du secteur administratif de gestion des amendes de la ville de Neuchâtel a été menée à son terme et les collaborateurs du service ont participé à l'élaboration du projet de nouvelle loi sur la police neuchâteloise.

Le support informatique JURIS a été installé au sein du service afin de mieux suivre le paiement et la récupération des avances d'assistance judiciaire.

L'accueil des administrés a été optimisé dans le secteur des documents d'identité où une forte augmentation de la demande en documents d'identité et en naturalisations a été enregistrée. En conséquence des fusions de communes, l'autorité de surveillance de l'état civil en collaboration avec l'Office fédéral de l'état civil et la Section des documents d'identité de la Police fédérale a mis à jour les deux bases de données fédérales des documents d'identité (ISA) et de l'état civil (INFOSTAR).

Le projet de modification de la loi sur le notariat portant sur l'introduction des actes authentiques électroniques dans le canton de Neuchâtel a été mené à bien. Le GC en sera saisi au début 2014. Le règlement d'exécution de la loi sur le traitement des actes à cause de mort a été révisé avec l'appui du préposé cantonal à la protection des données.

6.2. Gestion

Ressources humaines

Personnel au 31.12.2013

Nombre	Fonction	EPT
1	Chef de service	1
1	Chef d'office	1
3	Responsables	2.9
1	Secrétaire-comptable	1
1	Collaborateur spécialisé	1
24	Collaborateurs administratif	19.2
2	Stagiaires	1.8
4	Collaborateurs emplois temporaires	4
1	Apprenante	1

Durant l'année, il a été enregistré une nomination, trois départs et deux arrivées de collaborateurs.

Organisation du service

Le service est composé des 6 entités: le secrétariat, les bureaux des créances judiciaires et des frais de justice, les secteurs des documents d'identité, des naturalisations et de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire, du fichier ADN, du registre des avocats, du secrétariat de l'Autorité de surveillance des avocats et des notaires, de la logistique des examens d'avocats, du paiement de l'assistance judiciaire et de la tenue de la comptabilité générale.

Au-delà du contrôle des arrondissements, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers et de leur formation. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants émet des directives, des avis et assure la formation des préposés, alors que le secteur des naturalisations assume le processus de gestion de ses dossiers et l'entité des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires, les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour.

Le bureau des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre et tarifées, alors que celui des frais judiciaires perçoit les ordonnances pénales normales et administratives, les jugements ainsi que les avances d'assistance judiciaire.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants:

- Le 3 juillet 2013, deux arrêtés nommant les représentants des bailleurs et des locataires ainsi que les représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité, jusqu'au 31 août 2014 date de fin de la période de fonction des autorités judiciaires;
- En août 2013, trois arrêtés nommant les membres de l'autorité de surveillance des avocates et des avocats, du Conseil notarial et de la commission d'examen du notariat, pour la période législative 2013-2017;
- Le 23 octobre 2013, trois arrêtés nommant Me Fabien Süssstrunk notaire commissaire des affaires de Me Cyril Zwahlen, M. Thierry Béguin membre du Conseil de la magistrature et Mme Isabelle Ott-Baechler membre du Conseil de la magistrature pour la période législative;
- Le 13 novembre 2013, un arrêté nommant les membres de la commission d'examen du barreau pour la période législative;
- Le 18 décembre 2013, un arrêté nommant les membres de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisation pour la période législative.

6.3. Activité déployées

Assistance judiciaire

Le montant d'assistance judiciaire octroyé a été de 3.419.984 francs (3.005.351 en 2012) avec le paiement de 999 dossiers (950 en 2012) dont 602 civils (504 en 2012), 367 pénaux (411 en 2012) et 30 administratifs (35 en 2012).

Office de la population

Secteur des naturalisations

Le Conseil d'Etat a accepté 266 demandes de naturalisation (451 en 2012) pour 476 personnes (794 en 2012) et en a refusé 2 (3 en 2012), pour 4 personnes (7 en 2012). 149 requêtes étaient en attente de ratification pour 266 personnes au 31 décembre 2013. 159 demandes émanaient de personnes de la 2^e génération (177 en 2012). Il a été réceptionné 609 demandes (524 en 2012). Les émoluments de naturalisation perçus se sont élevés à 296.345 francs (287.240 en 2012). Le service a retranscrit 170 naturalisations facilitées de conjoints (125 en 2012), 64 naturalisations facilitées d'enfants (25 en 2012) et 4 réintégrations (3 en 2012).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat n'a ratifié aucune agrégation (5 en 2012). Il a prononcé 5 réintégrations neuchâteloises (4 en 2012) et 12 libérations du droit de cité neuchâtelois (16 en 2012).

Surveillance de l'état civil**Gestion électronique des données**

Les données d'état civil sont dorénavant gérées sur le nouveau programme INFOSTAR.

Statistiques de l'état civil:

Arrondissements	Naissances / Naissances E*	+/- 2012	Reconnaisances par le père	+/- 2012	Mariages / Partenariats	+/- 2012	Décès	+/- 2012
Neuchâtel	1471/21*	-23	193/13*	+10	139/5	-45	377/11*	-44
Cressier	1/1*	-	24	+10	41/1	-8	35/4*	-10
Hauterive	0	-1	17	+8	25	-14	46/1*	-7
Boudry	6/6*	+1	91/2*	+8	164	-4	272/5*	-
Val-de-Travers	3/9*	+4	25/1*	-21	36	-33	112/22*	-16
Val-de-Ruz	8*	-19	34/2*	-1	73/3	+22	79/9*	-21
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	4 /25*	-11	154/5*	+11	194	-47	608/30*	+29
Total	1555	-49	561	+25	681	-129	1611	-69

*événements survenus à l'étranger

Nous avons autorisé la transcription de 15 adoptions (23 en 2012) ainsi que 957 communications de faits d'état civil de ressortissants neuchâtelois survenus à l'étranger (844 en 2012).

Il a été examiné 344 (267 en 2012) demandes de changement de nom.

Secteur documents d'identité

La part cantonale aux documents d'identité a été de 968.118 francs (776.368 en 2012) pour 11.941 passeports (9079 en 2012) et 18.107 cartes d'identité (16.618 en 2012).

Amendes

Il a été enregistré 23.782 ordonnances pénales normales et administratives (12.387 en 2012). Cette différence s'explique par l'enregistrement d'une partie des ordonnances 2012 en 2013. Il a aussi été traité 2348 extraits de jugements des tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire (1566 en 2012) ainsi que 256.636 amendes d'ordre et tarifées (261.501 en 2012) pour un total de 282.766 dossiers (275.454 en 2012).

Facturation des amendes et des frais judiciaires

Le montant facturé pour les amendes et frais judiciaires a été de 24.563.984 de francs (24.814.209 en 2012), dont la part à la police neuchâteloise de 8.778.134 de francs (6.180.011 en 2012). La différence est due à l'utilisation du nouveau radar semi mobile. La part aux communes a été de 5.353.107 de francs (5.621.345 en 2012).

Le montant de la perte sur débiteur a été de 2.531.198 de francs (3.550.997 en 2012), le service transmettant la moitié moins de dossiers à l'office du contentieux en 2013. Il s'agit là d'une conséquence de la priorisation des tâches en lien avec la dotation en personnel et des absences de longue durée. Les amendes subies en travail d'intérêt général (TIG) ou en jours d'emprisonnement reviennent à 205.141 francs (1.051.200 en 2012 pour 4 ans).

Casier judiciaire

Le service de coordination VOSTRA a reçu 368 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois (239 en 2012), 3537 ordonnances pénales du ministère public (3136 en 2012), 229 avis de récidive (167 en 2012) et 95 informations de libération conditionnelle (106 en 2012). Il a établi 374 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires cantonales (313 en 2012).

Profils ADN

Le service de coordination VOSTRA qui est compétent pour l'effacement des profils ADN a reçu 813 mandats de saisie de données signalétiques (804 en 2012) et en a traités 681 (143 en 2012).

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie 4 fois (4 en 2012). 20 candidats (19 en 2012) ont obtenu le brevet d'avocat. Il y a eu 1 abandon (0 en 2012) et 3 échecs définitifs (0 en 2012).

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 6 reprises (1 en 2012). Elle s'est occupée de 14 inscriptions définitives au rôle officiel du barreau et de l'établissement de 2 décisions découlant des lois cantonale et fédérale. 7 dossiers disciplinaires ont été ouverts (4 en 2012) et 7 en contestation d'honoraires (13 en 2012).

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé 2 sessions (1 en 2012), pour une réussite.

Conseil notarial

Séances

Le Conseil notarial s'est réuni 9 fois.

Inspection Des Études (Loi sur le notariat art. 21)

16 notaires ont été inspectés. Ces inspections, coordonnées par Maître Olivier Jacopin, n'appellent aucune remarque particulière. Le document rempli par les inspecteurs lors des contrôles a été mis à jour suite à l'entrée en vigueur de la LACDM.

Contrôles Financiers Des Études (Loi sur le notariat art. 22)

3 notaires ont fait l'objet du contrôle financier, la majorité des notaires ayant été contrôlée en 2012.

Maître Gérard Bosshart s'occupe desdits contrôles prévus tous les 4 ans. Il n'y a aucune remarque particulière à formuler quant aux rapports rendus par les fiduciaires.

Durant l'année, le Conseil notarial a entrepris, avec les trois fiduciaires effectuant la plupart des contrôles des notaires de ce Canton, soit Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, Fiduciaire Muller Christe & Associés SA et PricewaterhouseCoopers SA, de réviser les directives relatives aux contrôles financiers. Suite à de nombreuses modifications législatives en la matière, il nous semblait nécessaire d'entreprendre ce travail. À cet effet, nous avons rencontré à 3 reprises les fiduciaires précitées.

Formation des Stagiaires (Loi sur le notariat art. 13)

3 stagiaires étaient en formation en 2013. 3 autres stagiaires, ayant terminé leur formation, se sont présentés aux examens. La responsable de la formation des stagiaires au sein du Conseil notarial est toujours Maître Anne-Marie Jacot Oesch.

6.4. Perspectives d'avenir

L'objectif recherché est d'optimiser la relation avec l'administré en ayant toujours plus recours aux nouvelles technologies de communication que ce soit pour l'encaissement des amendes, la gestion des dossiers de naturalisation, la délivrance des documents d'identité voire les relations de l'autorité de surveillance de l'état civil avec les administrés ou les communes. De plus, des modifications légales d'importance sont à prévoir au vu de la vraisemblable introduction de la libre circulation des notaires et des actes authentiques électroniques. Enfin, l'introduction de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise et l'intégration du secteur administratif de la gestion des amendes de la ville de Neuchâtel vont nécessiter des efforts particuliers d'adaptation.

Le projet AMENDES doit permettre de poursuivre l'optimisation du traitement des amendes pour toutes les entités concernées par le processus d'encaissement. Des études seront menées afin d'utiliser des nouveaux outils tels que: caisses enregistreuses décentralisées, natels, ticketman, etc...En collaboration avec la Police Fédérale, l'office de la population doit passer en production avec une nouvelle procédure informatisée de commande des cartes d'identité appelée NAVIG alors que l'adaptation de la loi sur le droit de cité devrait aboutir en fin d'année 2014.

6.5. Conclusion

L'année 2013 aura nécessité beaucoup d'énergie de la part des collaborateurs du service en raison de la mise en production des nouveaux supports informatiques, mais également de la forte croissance des requêtes en naturalisation et en documents d'identité.

7. SERVICE JURIDIQUE

7.1. Introduction

Le service juridique représente l'entité centrale de l'administration cantonale neuchâteloise pour la fourniture de services juridiques. Il assume également les tâches d'un service de législation. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

L'année 2013 a été marquée par l'arrivée du nouveau chef de service ainsi que par l'adaptation globale des textes figurant au Recueil systématique neuchâtelois à la nouvelle appellation des départements et à la nouvelle répartition des services de l'administration en leur sein.

7.2. Gestion

Le service juridique est fier de pouvoir compter sur un personnel compétent, motivé et loyal qui a à cœur de transcrire dans les faits les nombreuses missions publiques découlant de la législation cantonale et fédérale et qui ont été attribuées à cette entité centrale. Travailleurs de l'ombre souvent, soumis à une charge de travail très importante et œuvrant à la construction d'édifices légaux ou à la solution de litiges juridictionnels qui pourront être ensuite endossés par les institutions désignées à cet effet, ces femmes et ces hommes méritent que leur accomplissement de chaque jour, de chaque semaine trouve ici l'expression d'une reconnaissance appuyée.

Le service juridique occupe 26 personnes qui se répartissent une dotation de 18,5 postes en équivalents plein temps (EPT). Cette dotation se répartit entre le personnel juridique (13,4 EPT) et le secrétariat (5,1 EPT). La majorité du personnel travaille à temps partiel. Le service juridique offre ainsi à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes compétences la possibilité d'exercer une activité lucrative tout en la conciliant avec leur vie familiale.

L'année 2013 a été marquée par l'arrivée, au 1^{er} février, du nouveau chef de service en la personne de M^e Vincent Schneider. Par ailleurs, un juriste a été engagé pour une durée déterminée afin de remplacer une collaboratrice pendant son congé maternité, et un avocat-stagiaire a accompli un stage de six mois en vue de l'obtention du brevet d'avocat.

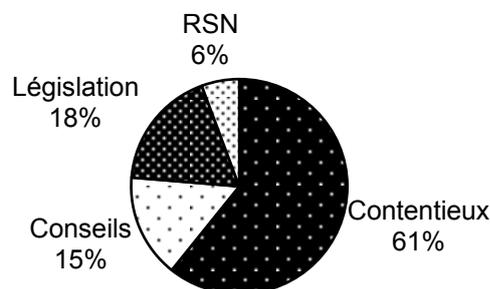
L'effectif selon la dotation est complété par un stagiaire effectuant la maturité professionnelle commerciale et une jeune apprentie.

7.3. Activités déployées

Présentation

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations et de plaintes, et préparation de décisions), du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale. L'importance relative de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:

Activités principales du service juridique 2013



En outre, le service juridique est chargé de l'élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales ainsi que de la représentation de l'État devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Il s'occupe également de la [publication de la jurisprudence](#) en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'Etat et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux.

Contentieux

L'instruction des recours administratifs et des plaintes LP, adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

Les domaines principaux dans lesquels des décisions *finales* ont été prises ressortent du tableau figurant à la page suivante:

<i>Instance</i>	<i>Domaine (code statistique)</i>	<i>Nb d'affaires pen- dantes au 01.01</i>	<i>Nb d'affaires enregistrées durant la période</i>	<i>Nb d'affaires liqui- dées durant la pé- riode</i>
Général	Protection des données et transpa- rence		2	1
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire	29	13	11
	Constructions (LCONSTR)	35	45	41
	Ressources humaines	11	5	5
Chancellerie	Droits politiques	3	1	1
DFS	Communes	1		
	Contentieux - Recouvrement des créances	1		
	Santé publique	5	3	1
	Responsabilité civile	14	13	8
DJSC	Autorité inférieure de surveillance LP	12	54	59
	Armes et munitions	1	2	2
	Domaine pénitentiaire	6	17	16
	État civil	2		
	Indemnités pour détention injustifiée	3		
	Police	1	2	1
	Protection civile	2		
	Affaires culturelles		1	1
DEF	Établissements spécialisés	2		1
	Enseignement obligatoire	2	4	4
	Enseignement spécialisé	1	7	6
	Formation professionnelle	1	9	7
	Lycées	1	8	3
	Université	2	5	2
DDTE	Automobiles et navigation	33	62	78
	Économie des eaux	3	1	3
	Faune	2	1	
	Forêts	1		1
	Protection de l'environnement	1	8	8
	Registre foncier		2	2
	Signalisation routière	11	14	11
	Agriculture	1	1	
	Affaires vétérinaires	14	9	12
	Consommation	4		3
	Viticulture	1		1
DEAS	Commerce et patentes	3	4	4
	Action sociale	4	10	6
	Assurance maladie	5	20	10
	Bourses	7	10	10
	Victimes d'infraction	21	15	11
	Emploi	1	3	1
	Inspection et santé au travail	1		1
	Mesures d'insertion professionnelle	1	2	2
	Migrations	52	61	81
	Registre du commerce	14	13	8
	Surveillance des agences de location		1	
	TOTAUX	315	428	423

Ce tableau ne tient pas compte des décisions *incidentes* (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire).

Législation

Le service juridique assume la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires, soit [les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil](#) ainsi que [les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat](#).

Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN)

Le service juridique assume la gestion et la publication du [recueil systématique de la législation neuchâteloise \(RSN\)](#). Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'État, mais aussi la mise à jour de l'édition papier et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise ainsi que la tenue du [recueil chronologique de la législation neuchâteloise \(RLN\)](#).

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat et faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'État.

Adaptation de la législation cantonale à la nouvelle organisation du Conseil d'Etat

Dès son élection le 19 mai 2013, le Conseil d'Etat a réfléchi à une nouvelle répartition des départements et a décidé de mettre en place une nouvelle organisation pour son entrée en fonction le 28 mai 2013. Le service juridique a été chargé de concrétiser les actes réglementaires permettant de mettre en œuvre cette nouvelle organisation avant même que les modifications légales nécessaires aient été votées par le Grand Conseil. Dans ce contexte, le service juridique a préparé deux textes qui ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 28 mai 2013: l'Arrêté fixant provisoirement les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, ainsi que l'Arrêté portant adaptation provisoire de la réglementation cantonale à l'arrêté fixant provisoirement les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat.

Pour tenir compte d'ultérieures modifications dans l'organisation des départements et dans leurs attributions, le service juridique a préparé deux autres textes qui ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 17 juin 2013: l'Arrêté portant modification de l'arrêté fixant provisoirement les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, ainsi que l'Arrêté complémentaire portant adaptation provisoire de la réglementation cantonale à l'arrêté fixant provisoirement les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat.

Le 25 juin 2013, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983, supprimant le nom des départements dans la loi et permettant ainsi au Conseil d'Etat de fixer lui-même leur appellation, et par là même leurs attributions. En même temps, le Grand Conseil a donné mandat au service juridique d'adapter à la dénomination des départements arrêtée par le Conseil d'Etat, sans procédure formelle, les textes figurant au Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN). Cette nouvelle base légale a permis au Conseil d'Etat d'adopter, le 26 juillet 2013, l'Arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat; son article 12 charge le service juridique d'adapter, sans procédure formelle, les actes du Conseil d'Etat figurant au RSN à la nouvelle dénomination des départements et à leurs nouvelles attributions.

Sur la base des délégations de compétences de la loi et de l'arrêté, le service juridique a procédé, durant l'été, à l'examen de chacun des actes figurant au RSN pour les adapter à la nouvelle organisation des départements et à leur nouvelle appellation. Ce sont ainsi près de 1300 textes qui ont été soigneusement parcourus pour être adaptés, tout en y insérant les mentions nécessaires à la traçabilité des modifications ainsi opérées.

7.4. Perspectives d'avenir

Le service juridique œuvre essentiellement dans une fonction de soutien aux autorités et aux entités étatiques, tout en assumant lui-même la direction de certains projets législatifs. En 2014, le service juridique soutiendra la commission législative dans son projet important d'examen et de mise en œuvre des demandes d'adaptation législatives formulées par les autorités judiciaires dans le cadre du *Rapport d'évaluation portant sur la nouvelle organisation judiciaire (rapport 101 OJN)* déposé par la commission administrative des autorités judiciaires. Il se réjouit aussi de participer aux réflexions et aux travaux liés à la gouvernance des partenariats d'une part, et à la réforme des institutions d'autre part. Dans le sillage de l'adaptation à la nouvelle dénomination des départements, des textes légaux et réglementaires publiés au RSN, le service juridique a l'intention de proposer une modernisation des bases légales régissant la publication des textes de loi, pour permettre une meilleure définition des actes à publier et aussi tenir compte des évolutions technologiques de ces dernières années (internet).

7.5. Conclusion

L'année 2013 a été un millésime riche en événements forts pour le service juridique. L'examen de l'ensemble du corpus législatif cantonal pour l'adapter à la nouvelle organisation de l'administration et à la nouvelle appellation des départements a constitué un élément marquant. Il sied aussi de souligner l'importance du soutien aux départements et au Conseil d'Etat en matière de contentieux, puisque le service juridique a instruit pour eux et traité plus de 420 affaires.

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1. Introduction

Continuité dans le changement... Comme au cours des dernières années, le SRHE a partagé en 2013 ses activités entre tâches opérationnelles permanentes et multiples projets internes et externes. A la variété des missions et responsabilités dévolues au service de manière ordinaire, se combine de manière stimulante mais également très prenante la conduite ou la participation à de nombreux processus d'amélioration ou de réformes au sein même du SRHE, au niveau de l'administration ou encore au niveau interinstitutionnel.

Grâce aux compétences acquises par le personnel du service, ainsi qu'à sa fidélité et son engagement, de nombreuses avancées ont pu être réalisées en 2013 à la satisfaction des partenaires et clients du service. Certains de ces éléments ont été initiés par le SRHE, comme la gestion électronique des documents, la formation des cadres, les guides du collaborateur ou du recrutement, alors que certains autres découlent d'obligations ou de souhaits extérieurs telles les conséquences de la réorganisation des départements, la réforme de stages maturité professionnelle, la réforme de l'administration ou encore la recapitalisation de la caisse de pensions de la fonction publique.

Au travers de son investissement actif dans tous ces projets et dans toutes les activités permanentes du service, le SRHE entend se positionner comme un acteur efficace, proactif et reconnu, susceptible d'aider efficacement les autorités politiques et l'ensemble de ses clients internes et externes à mieux gérer leur capital humain.

Toutefois, le contexte économique actuel du canton constitue une contrainte à prendre en considération dans les objectifs que se fixe le SRHE. Très concrètement, certains domaines d'activité sont fortement impactés par les mesures d'économie imposées par les autorités politiques, et les prestations associées à ces domaines peuvent être ressenties par certains comme insuffisantes ou perturbantes. Il en va ainsi notamment de la politique salariale, des mesures "santé et sécurité", de la lutte contre l'absentéisme ou encore des mesures de contrôle ou de surveillance mises en place au cours des dernières années.

Mais de manière générale, et grâce notamment à l'appui politique et la confiance obtenue par le SRHE auprès du Conseil d'Etat, les objectifs du SRHE peuvent être poursuivis de manière efficace, et la transformation voulue pour le service est en bonne progression.

8.2. Gestion

La gestion interne du service est facilitée par la mise en place progressive de nouveaux outils techniques tirant parti notamment des possibilités du monde Internet (e-recrutement, gestion électronique des documents, formulaires en ligne, informatisation de la saisie des temps, etc.), ainsi que par le faible taux de rotation du personnel au sein du SRHE. Il faut toutefois constater que certaines prestations ou certains projets ne pourraient pas être assurés sans un recours permanent à des ressources en personnel externe (personnes en programme d'occupation, stagiaires ou personnes à l'aide sociale).

La localisation légèrement décentrée du service se révèle après trois ans comme étant judicieuse, avec des locaux adaptés, accessibles facilement et permettant une discrétion accrue pour les visiteurs.

8.3. Activités déployées

Projets réalisés

Dans le cadre de la réforme de l'État, le SRHE a consolidé sa démarche «ProGRHes», visant à moderniser ses outils de gestion ainsi que son organisation, et à concrétiser plusieurs projets.

Afin d'assurer une application meilleure et plus homogène des conditions d'emploi, un nouvel outil a vu le jour sous la forme d'un guide du collaborateur synthétisant l'ensemble des arrêtés, règlements et directives en lien avec le personnel. Ce guide a été distribué à l'ensemble des collaborateurs et est depuis transmis systématiquement à chaque personne engagée. Sur la base de ce nouveau document, le SRHE a procédé à une refonte et à un enrichissement notable de son site Intranet.

La mise en œuvre du nouveau site Internet de l'État a également permis au SRHE de revoir et d'améliorer sa visibilité. C'est ainsi que les pages du SRHE relatives aux offres publiques d'emploi et aux conditions de travail font partie des pages les plus visitées du site de l'administration cantonale.

Un guide du recrutement, destiné à améliorer et soutenir l'encadrement lors des différentes étapes du recrutement, a également été publié par le SRHE. Ce guide est complété avec des outils pratiques et vise à optimiser l'engagement des nouveaux collaborateurs et de donner une image positive du canton en sa qualité d'employeur aux candidats. Il complète également les efforts consentis pour l'introduction et l'exploitation du système de recrutement en ligne mis en place en 2012.

En début d'année 2013, dans le domaine de la gestion des temps de travail, le SRHE a introduit un nouveau programme permettant à près de 250 collaborateurs au bénéfice de l'horaire de travail annualisé de gérer leurs présences et absences directement sur le système de gestion des temps et des accès utilisé par les autres titulaires. Cette évolution a permis d'automatiser les décomptes et le suivi qui s'effectuaient précédemment manuellement au moyen d'outils bureautiques. À terme, une meilleure maîtrise de l'absentéisme est notamment visée.

Dans le domaine de la gestion budgétaire, le SRHE a mis en place pour la direction des services une formation métier destinée à mieux appréhender l'outil de budgétisation des charges du personnel. En parallèle, un substantiel travail de mise à jour de l'organisation dans le logiciel de gestion SAP-OM a amélioré notablement la qualité des données de base.

Par ailleurs, le printemps a été marqué par une importante et volumineuse mise à jour des données du personnel dans les différents systèmes de gestion suite à la réorganisation des départements et la nouvelle répartition des services décidées par le Conseil d'Etat.

Durant le second semestre, le SRHE a mis sur pied une formation destinée aux nouveaux cadres de l'administration. L'objectif est d'expliquer les processus internes liés à la gestion des collaborateurs afin de faciliter la prise de fonction. L'évaluation des participants à la session pilote a été très positive. Cette formation a été ajoutée à la palette des cours et fait partie maintenant du cursus d'intégration des nouveaux cadres. Un manuel ad hoc est en cours de rédaction et doit permettre une meilleure gestion du personnel au niveau des services.

Le SRHE a débuté courant octobre la numérisation des dossiers du personnel avec l'introduction de la gestion électronique des documents (GED). À la fin de l'année 2013, près de 400 dossiers contenant 8000 pièces ont été numérisés. Les objectifs sont multiples: disposer d'une gestion unique et centralisée, garantir un épurement automatique des documents selon les règles relatives à la protection des données, permettre l'accès à distance en consultation pour les ayants-droits. La numérisation des dossiers devrait se terminer à fin 2014.

Le SRHE, au travers de son expertise, a participé activement au projet de modernisation de la gestion des temps de la police neuchâteloise. Ce projet relativement vaste intègre la planification des équipes, la gestion des présences-absences, les calculs automatiques des indemnités ainsi que les ventilations comptables. Au terme de ce projet, de nouvelles procédures de travail bâties sur un nouvel outil permettront de simplifier considérablement les tâches administratives.

En fin d'année, une migration importante du système de gestion des temps a été réalisée en raison du nouvel environnement Windows. Différents travaux de paramétrage ont permis de proposer de nouveaux programmes pour la gestion des temps, notamment pour les règlements prévoyant des suppléments lors d'interventions de nuit ou de travail continu.

En lien avec la réforme de l'administration et la modernisation des outils de gestion, des travaux préparatoires d'analyse concernant les axes de développement du SRHE ont été réalisés dans le domaine de SAP-HR dans le cadre du projet SIGE (système d'information et de gestion de l'État). Différents groupes de travail sont chargés de concrétiser les cahiers des charges métiers afin de disposer à terme d'un logiciel de gestion intégré performant. Le but est de mettre à disposition du Conseil d'Etat, des cadres et des collaborateurs des outils d'information et de communication simplifiant et optimisant les prises de décision politiques et opérationnelles.

Le SRHE a été fortement impacté par le processus de recapitalisation de prévoyance.ne, plus particulièrement au travers de l'implication de son chef de service dans différents organes de la caisse. Des négociations paritaires découlant des mesures de recapitalisation ont dû être menées courant 2013 et ont également généré un important travail préparatoire.

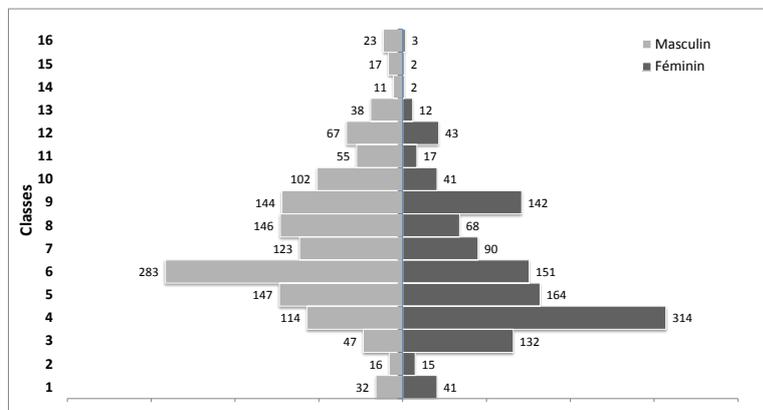
Effectif du personnel

décembre 2013 SRHE 012014	Effectifs décembre 2013			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2013 en équivalents 100%	Ecart 2013 en équivalents 100%
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF						
Autorités législatives	5	6	11	7.90	8.30	-0.40
Contrôle cantonal des finances	6	4	10	8.75	8.70	0.05
Autorités judiciaires	48	61	109	85.00	85.24	-0.24
Chancellerie	27	15	42	34.10	39.70	-5.60
DFS	270	115	385	337.74	347.71	-9.97
DJSC	664	238	902	788.77	775.92	12.84
DEF	137	340	477	339.94	340.01	-0.07
DDTE	288	126	414	370.11	375.47	-5.36
DEAS	194	156	350	296.06	301.60	-5.54
2013	1'639	1'061	2'700	2'268.37	2'282.65	-14.28
2012				2'231.70	2'290.41	
Ecart 2012 -> 2013				36.67	-7.76	
TOTAL MAGISTRATS (sans suppléances)						
Conseil d'Etat	5		5	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	35	10	45	42.00	42.50	-0.50
2013	40	10	50	47.00	47.50	-0.50
2012				47.50	47.50	
Ecart 2012 -> 2013				-0.50		
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE (administratif + magistrats)						
2013	1'679	1'071	2'750	2'315.37	2'330.15	-14.78
2012				2'279.20	2'337.91	
Ecart 2012 -> 2013				36.17	-7.76	

En termes budgétaires, l'effectif du personnel constaté à fin 2013 présente une diminution de 7.76 EPT par rapport à 2012. Le faible écart de 14.78 EPT entre l'effectif réel et l'effectif au budget souligne l'adéquation entre les ressources employées et celles demandées par les services.

Politique famille et égalité

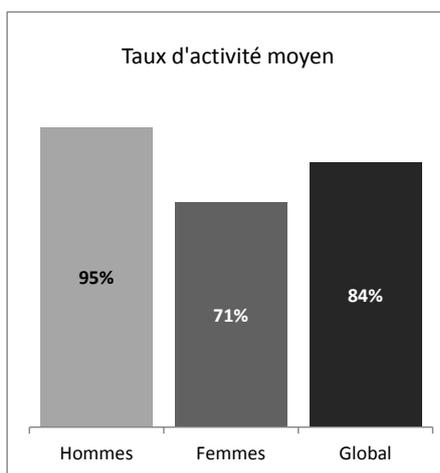
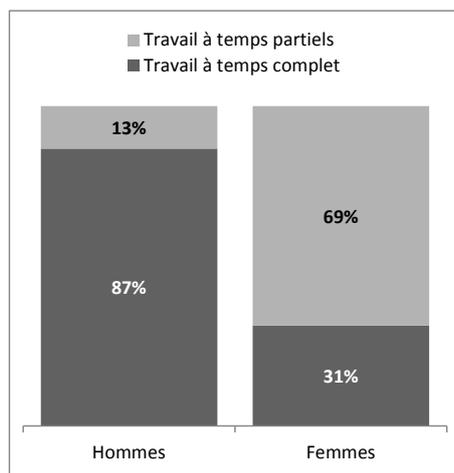
Répartition des effectifs par sexe et classes de traitement



Comparé à 2012, l'image globale de la répartition reste stable. Il convient cependant de relever une progression de la représentativité des femmes dans les postes supérieurs (classes 10 à 16). La proportion de femmes sur le nombre de personnes que regroupent ces classes passe de 26.3% en 2012 à 27.7% en 2013. Cette tendance traduit concrètement la volonté politique d'une meilleure représentation des femmes dans les postes à responsabilité.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen par sexe

L'évolution du travail à temps partiel chez les hommes en vue d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle se confirme peu à peu. En cinq ans, la proportion d'hommes à temps partiel est ainsi passée de 10.1% (2009) à 13.3% (2013). La même tendance est constatée pour les femmes, mais ce phénomène n'est pas nouveau pour ces dernières.



Crèche Tic-Tac

La capacité d'accueil de la crèche d'entreprise gérée sous forme d'association conjointement avec la Banque cantonale a été portée à 52 places réparties équitablement entre les deux antennes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds courant 2013.

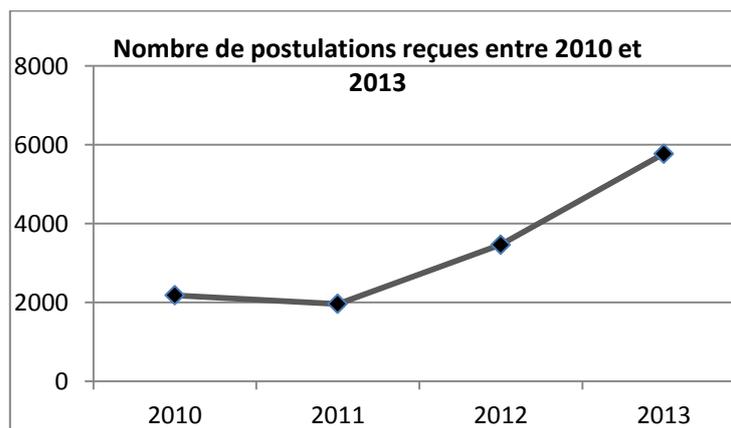
Grâce à l'offre en places d'accueil de l'État pour les enfants de ses collaborateurs, une importante réduction des contributions de l'État-employeur au fonds pour les structures d'accueil extrafamiliales a pu être obtenue.

La santé de cette association présidée par le chef du SRHE est bonne, grâce notamment à l'investissement de la directrice de la structure d'accueil et à la qualité reconnue de l'encadrement offert aux enfants qui y sont accueillis. Il est à relever que les frais de garde sont répartis entre employeurs et parents selon les mêmes barèmes que ceux applicables aux structures subventionnées.

Recrutement

Le service des ressources humaines a publié 132 postes à l'interne de l'administration dont un peu moins des 2/3 ont ensuite bénéficié d'une mise au concours externe dans la presse. L'ensemble de ces mises au concours ont généré 5772 postulations de candidats, soit une augmentation de 40% par rapport à 2012.

L'outil de gestion des candidatures "Umantis" mis en place à fin 2012 facilite le dépôt des dossiers de candidatures pour les postulants. En effet, 67% des postulations sont saisies en ligne par les candidats, alors que 18% sont transmises par courrier et 15% par courriel (transmission de dossiers de personnes inscrites au chômage bénéficiant d'une certaine priorité).



Les entités concernées par un recrutement accèdent aux dossiers de candidature uniquement de manière informatisée. Leurs responsables bénéficient d'une formation personnalisée lorsqu'ils doivent pour la première fois accéder à l'outil; 20 cadres ont été formés à ce sujet cette année.

L'accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration puis ensuite aux personnes inscrites auprès des l'ORP et l'OAI a permis de réaliser le 50% des engagements de personnel. L'autre moitié des recrutements est issue de mises au concours ordinaires externes.

L'État continue en conséquence de jouer un rôle important en matière d'intégration sociale, tout en ouvrant des perspectives de progression à ses collaborateurs, sans oublier de s'ouvrir vers l'extérieur.

Traitement des demandes d'engagement de personnel

Depuis 2006, tout remplacement de personnel, tout engagement de nouveau titulaire ou toute compensation de taux d'activité doit faire l'objet d'une demande dite "de dérogation". En 2013, le Conseil d'Etat a procédé à 11 reprises au traitement des demandes de dérogations déposées par les services. Le SRHE a procédé à une analyse détaillée et a rendu un préavis pour chacune des 262 demandes traitées durant l'année.

Grâce à ce processus, le Conseil d'Etat dispose d'un moyen efficace et objectif de maîtrise de ses effectifs. De par son implication dans le processus, le SRHE dispose d'informations indispensables à l'accomplissement de nombreuses de ses missions, dont notamment le recrutement et la mobilité interne, les évaluations de fonctions et la rémunération, sans oublier le conseil et l'accompagnement des services en matière d'organisation et de planification du personnel.

Description, évaluation, classification des fonctions

Administration cantonale

Le processus de description, évaluation et classification des fonctions (DECF) permet d'assurer l'exploitation du système de rémunération, dont le but est de rétribuer les collaborateurs-trices de l'État de manière objective, transparente et équitable.

Les services de l'administration adaptent en permanence leurs moyens (notamment humains) à leurs missions et prestations.

Par conséquent, en 2013 le SRHE a notamment:

- décrit, évalué et classifié les nouvelles fonctions créées;
- réévalué les fonctions existantes dont le contenu a été modifié;
- mis à jour des titulaires dans les postes, le nombre de postes dans les fonctions-type, etc.

Les chiffres sont présentés en deux tableaux, selon l'ancienne et la nouvelle organisation de l'administration. Ils reflètent le nombre de dossiers soumis périodiquement à validation du Conseil d'Etat, et non le nombre de dossiers traités car la validation de toute une série de cas a été repoussée de novembre 2013 à mars 2014.

	Ancienne organisation							Nouvelle organisation								
	CHAN	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Total	%	CHAN	DFS	DJSC	DEF	DDTE	DEAS	Total	%
Nouvelles fonctions créées	2	1		9	6	4	22	29%		1	1		2	5	9	22%
Suppressions de fonctions	2	2		9	3	1	17	23%			2		1	1	4	10%
Modifications avec hausse de classe		1		2	1	1	5	7%		6	1		2	3	12	30%
Modifications avec maintien de classe				2		2	4	5%		2		1	1	1	5	13%
Modifications avec baisse de classe				1			1	1%							0	0%
Nouveaux postes créés		4		4	4	3	15	20%			1			2	3	8%
Suppressions de postes		3		7	1		11	15%			4		3		7	18%
Total	4	11	0	34	15	11	75		0	9	9	1	9	12	40	
%	5%	15%	0%	45%	20%	15%			0%	22%	22%	3%	22%	30%		

Communes et institutions paraétatiques

Le SRHE est régulièrement sollicité par des communes ou des institutions paraétatiques. Parfois, il ne s'agit que de renseigner par téléphone. Dans d'autres cas, des mandats sont confiés au SRHE. Certains ne nécessitent "que" d'évaluer-classifier quelques fonctions, alors que d'autres, plus vastes, conduisent à créer de nouveaux systèmes de rémunération.

Parmi les projets le plus importants traités en 2013, le projet CLASSIDIR visant à la création de deux nouveaux systèmes de rémunération pour les fonctions de direction de l'enseignement obligatoire et de la formation post-obligatoire est à relever. La nouvelle échelle des traitements de ce dernier secteur est en cours d'élaboration.

Après les évaluations déjà réalisées précédemment pour les fonctions du siège de Delémont pour celles de l'antenne lausannoise de la HES-SO, le SRHE a été sollicité en 2013 pour évaluer les nouvelles fonctions créées et pour réévaluer des fonctions existantes mais modifiées.

Formation et développement du personnel

Allocation des ressources

L'enveloppe budgétaire a bien été maîtrisée et les dépenses se sont réparties de la manière suivante:

Types d'action	2011	2012	2013
COMPETENCES ⁺			
Tout public et filière certifiante	67%	56%	47%
COMPETENCES ⁺ Cadres		12%	12.5%
ACTION ⁺ Service	7%	12%	9%
ACTION ⁺ Demandes individuelles	24%	19.5%	30%
AUTRES (Administration, communication)	2%	0.5%	1.5%

Programme Compétences+

Répartition de la participation aux formations "COMPETENCES⁺" en fonction de la provenance et de l'offre "tout public" et "offre cadre"

COMPETENCES ⁺	2011		2012				2013			
	Tout public	Cadres	Tout public	Cadres		Tout public	Cadres			
Administration cantonale	289	74%	290	59%	115	23.5%	261	63%	77	18.5%
Communes et autres institutions du canton	70	18%	57	11.5%	14	3%	61	15%	6	1.5%
Canton de Berne et Ville de Bienne	32	8%	12	2.5%	1	0.5%	7	2%		
	391	100%	359	73%	130	27%	329	80%	83	20%
	391		489				412			

Perspectives

L'année 2013 a été marquée par un effort soutenu à l'accompagnement et au développement des cadres. À ce titre, un module de formation RH à l'intention des nouveaux cadres a été élaboré. Cette offre de formation a pour objectif de sensibiliser les cadres à la politique des ressources humaines de l'administration ainsi qu'à mieux s'approprier les processus et les outils mis à disposition.

Après une session pilote réalisée en automne 2013, cette nouvelle offre sera intégrée à l'offre générale du catalogue au cours de l'année 2014. Cette formation sera rendue obligatoire pour tous les nouveaux cadres. Elle sera également ouverte aux cadres en place désireux de mettre à niveau leurs connaissances ou de partager leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

D'autre part, un groupe de réflexion composé de cadres volontaires de l'administration a été constitué, dans le but de s'interroger sur les responsabilités et les compétences clés en termes de management et leadership. Ce groupe, animé par le SRHE, collabore à l'élaboration d'un référentiel de compétences managériales. Cet outil permettra de mieux orienter et cibler les actions de pilotage RH, en particulier en matière de recrutement, gestion de carrière et développement professionnel (formation, coaching).

Formation professionnelle

À la rentrée 2013, l'administration cantonale forme 112 apprentis (64 "employé-e-s de commerce", 48 "autres professions"), soit 8 de plus qu'à la rentrée 2012. Le quota minimum de 4% par rapport aux effectifs équivalents plein temps du personnel administratif et d'exploitation est à nouveau globalement atteint, avec un taux 5.74% d'apprentis.

Concernant la formation commerciale, l'année 2013 a permis de consolider la mise en application de la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en 2012 ainsi que la mise en œuvre du nouveau système de formation des stagiaires maturité professionnelle. Pour ce faire, un responsable des stagiaires a été recruté et entrera en fonction début janvier 2014.

Sécurité au travail et gestion de la santé

Commission Santé et sécurité au travail intercantonale (CSST)

L'assemblée générale de la CSST s'est tenue à Neuchâtel fin 2013 sous la présidence du canton du Jura. La commission fédérale de sécurité au travail (CFST) a refusé la ré-certification de la solution de branche intercantonale à laquelle notre canton est affilié. Le manque général de moyens attribués pour ce domaine au sein de chaque canton membre de la solution de branche est à l'origine de ce refus. Des mesures ont été acceptées afin de viser une ré-certification d'ici à fin 2015.

Ergonomie des postes de travail informatisés

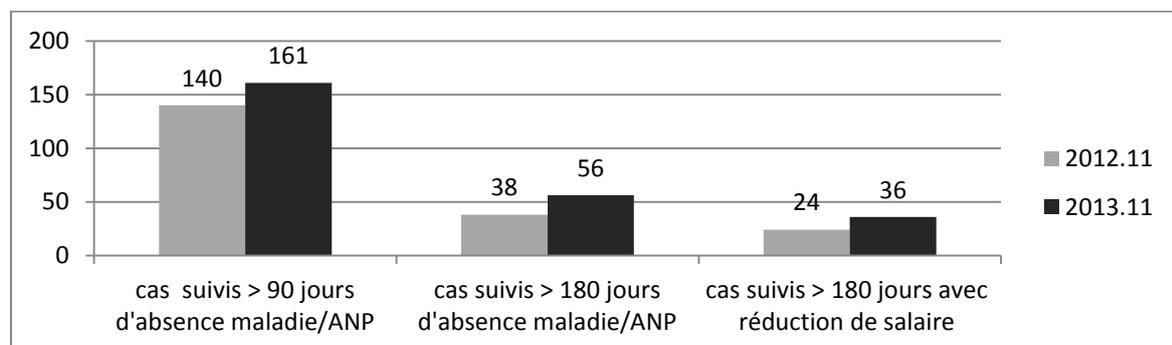
Pour faire suite aux campagnes d'analyses ergonomiques des postes de travail effectuées en 2012, un cours destiné au personnel du service informatique et du service des bâtiments a été mis sur pied avec la SUVA en 2013. Le personnel de ces deux services est dorénavant à même d'installer de manière adéquate les postes de travail informatisés et d'apporter des conseils en matière d'ergonomie dans les entités de l'État. Ce sont 37 collaborateurs qui ont suivi cette formation d'une journée, qui sera dès 2014 intégrée au catalogue des cours de la formation continue.

Appui aux services

Diverses demandes d'informations et de soutien sont parvenues au SRHE durant l'année. Les principales concernaient la protection de la santé des collaborateurs travaillant avec les migrants, la formation aux premiers secours, l'installation de postes de travail ainsi que la sensibilisation aux responsabilités des cadres et des collaborateurs dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Suivi des absences de longue durée

Une augmentation du nombre de cas d'absences de longue durée est à relever. Des mesures de formation et d'accompagnement des cadres en matière de suivi des titulaires malades sont en cours d'élaboration. À terme, une réduction du nombre de cas est clairement visée.



Case management

La gestion des absences répétitives et de longues durées permet une analyse des cas et si nécessaire leur annonce auprès de l'AI. Entre le 60^e et 90^e jour d'absence, une détection précoce est envoyée à l'AI et des mesures d'interventions précoces (IP) peuvent être mises en place. Durant l'année, 26 détections précoces ont été annoncées, dont 23 ont entraîné une demande de prestations AI. Des mesures IP pour 11 demandes ont été mises en place. Une formation des cadres, permettant une meilleure prise en charge du suivi des absences dans les services, et ainsi, une annonce de détection précoce plus rapide et mieux structurée est envisagée durant l'année 2014.

8.4. Perspectives d'avenir

Pour l'année à venir, les efforts du SRHE continueront d'être portés sur l'amélioration des processus internes, ainsi que sur l'aboutissement de certains projets initiés courant 2013, tels la GED, la formation des cadres, la réduction de l'absentéisme, la mise en place d'outils de pilotage efficaces ou encore la réforme de la politique salariale. Ces transformations permettront à terme au personnel du service de porter une attention plus grande sur des activités ou prestations à plus grande valeur ajoutée pour les partenaires et clients du SRHE.

L'intensification de l'implication du SRHE dans les prises de décisions stratégiques ou politiques, ainsi qu'une présence plus forte dans le pilotage ou le déroulement des projets externes font également partie des objectifs que la direction du service entend poursuivre au cours des prochaines années. En effet, dans un environnement socio-économique en perpétuelle mutation, et dans un contexte de concurrence de plus en plus fort sur le marché du travail, la prise en compte de la composante "RH" dans toute décision est indispensable au bon fonctionnement de l'institution et au maintien de conditions de travail attractives et motivantes pour son personnel.

8.5. Conclusion

Malgré un contexte difficile marqué par les problèmes budgétaires de l'État et autres effets de bord liés à la recapitalisation de la caisse de pensions prévoyance.ne, le SRHE a assumé les missions qui lui sont confiées par le Conseil d'Etat de manière efficace, tout en s'investissant de manière importante dans de nombreux projets internes ou interdépartementaux. Le changement de législature a eu un impact important pour le SRHE, qui n'est plus rattaché au département des finances depuis l'été 2013. Ce changement de département n'a pas perturbé le fonctionnement du service ni la qualité de sa collaboration avec les autres services transversaux; il représente en revanche une opportunité de positionnement différent, orienté vers de nouvelles valeurs. Les réformes structurelles et culturelles qui se mettent progressivement en place au sein de l'administration cantonale représentent autant de défis pour le SRHE, tant sur le plan de ses prestations de base que sur celui de l'appui qu'il peut donner dans ces processus aussi importants que sensibles.

9. SERVICE CANTONAL DES SPORTS

9.1. Introduction

L'année 2013 a été intense dans tous les secteurs du service et les objectifs poursuivis ont tous été atteints.

Deux faits ont marqué l'année: une nouvelle loi sur le sport a été adoptée par le Grand Conseil le 1^{er} octobre 2013 (102 voix sans opposition) et, le Prix du mérite sportif neuchâtelois s'est mué en une manifestation d'envergure, visant à donner une meilleure visibilité aux sportifs méritants.

La promotion du sport, réalisée dans tous les autres domaines d'activité faisant partie des missions du service, a continué de se développer avec succès et efficacité.

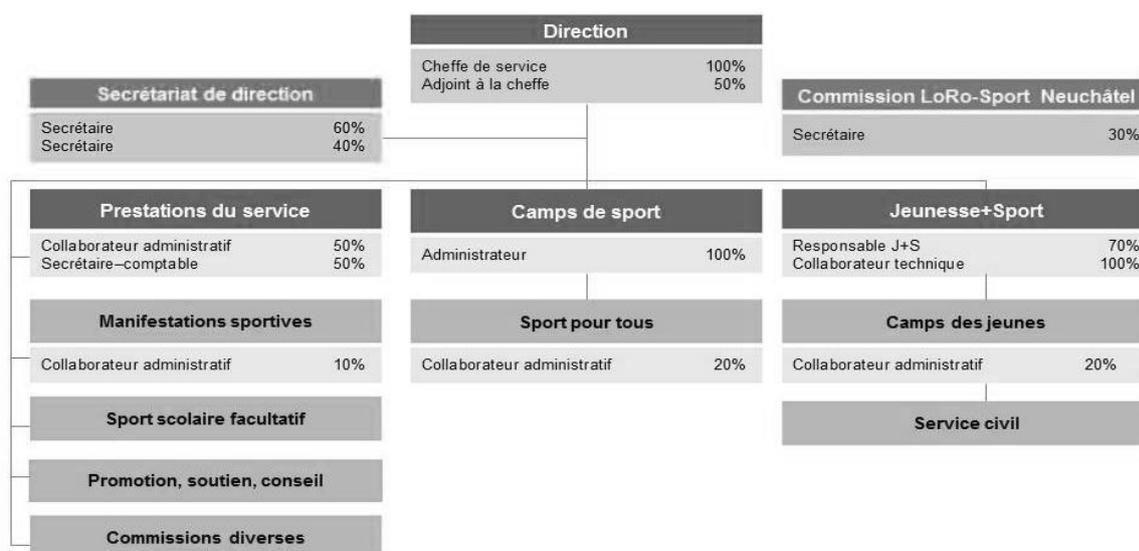
Les principales perspectives d'avenir sont axées sur la communication, la mise en place d'une conception des infrastructures sportives cantonales découlant du développement de l'outil cartographique @gis et du passage à la conduite du service par objectifs et prestations, le service des sports étant dès 2014 considéré comme service pilote au niveau GEM-Light.

9.2. Gestion

Ressources humaines

Au 1er janvier 2013, le service comptait 9 collaborateurs, représentant 7,0 personnes en équivalent plein temps, soit une cheffe de service (100%), un adjoint à la cheffe de service (50%), un administrateur des camps de ski (100%), six collaborateurs administratifs et techniques (450%). Par ailleurs, il peut compter sur la collaboration d'un stagiaire, étudiant au Lycée Jean-Piaget, qui effectue un stage de trente-neuf semaines, du 26 août 2013 au 25 juin 2014.

Organisation du service



Aspects légaux

Loi cantonale sur le sport

Considérant l'importance du sport dans ses multiples dimensions (sport-santé, sport-loisirs, sport d'élite, intégration et cohésion sociale, promotion du canton, etc.) et désirant donner un cadre légal à la politique sportive développée depuis 2004, le Gouvernement a inscrit la réalisation d'une loi sur le sport dans son programme de législature 2009-2013.

Un comité de pilotage composé du chef du DECS et des conseillers communaux de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Val-de-Travers et d'un représentant de l'ACN a été constitué en septembre 2011. La présidence du groupe de travail a été confiée à un mandataire externe. Celui-ci s'est adjoint les compétences des chefs de service des sports des villes, du responsable du centre sportif de Couvet pour le Val-de-Travers, du représentant de l'association des communes neuchâteloises (ACN) pour le Val-de-Ruz, puis pour le canton, de la cheffe du service, ainsi que de deux représentantes du service juridique de l'État.

Le rapport, ainsi que le projet de loi sur le sport élaborés par le groupe de travail ont été soumis à une large consultation qui a pris fin le 30 novembre 2012. Le projet a reçu un accueil favorable globalement de la part des entités concernées ayant répondu au questionnaire. Le Grand Conseil a adopté cette nouvelle loi cantonale sur le sport par 102 voix sans opposition lors de sa session du 1er octobre 2013.

9.3. Activités déployées

Éducation physique et sportive

La défense de l'éducation physique est toujours au centre des priorités et fait partie de l'axe "éducation" du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement du Département de l'éducation et de la famille s'occupent des aspects pédagogiques, le service poursuit sa promotion en participant aux divers colloques (secondaires 1 et 2), en participant à toutes les rencontres organisées par Macolin ou Swiss Olympic, en collaborant avec les écoles, en soutenant les organisateurs de manifestations sportives scolaires, en collaborant avec les associations sportives et en favorisant la promotion du sport scolaire facultatif (prise en charge d'une partie des frais de cours).

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique.

Dans le cadre du programme Alimentation et Activité physique de Promotion santé suisse, le service cantonal de la santé publique a souhaité s'associer aux efforts du service et a décidé de contribuer au subventionnement en question selon les mêmes règles définies par le service. Une convention signée par les deux services règle le soutien au financement du sport scolaire facultatif sur une période de 3 ans.

Pour l'année scolaire 2012-2013, deux écoles ont sollicité un subventionnement (Lycée Jean-Piaget et centre scolaire régional des Cerisiers). Le service a alloué un subside global de 8262 francs.

Infrastructures

Le service joue le rôle de conseiller en matière de constructions sportives et/ou scolaires au niveau du respect de l'arrêté du 19 avril 2006 concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives, du suivi des projets de construction, des équipements techniques et du respect des normes et d'étude des besoins.

Projet en cours:

- Salles de sports, Centre de la Côte, Peseux;
- Halle de grimpe, Colombier.

Manifestations sportives scolaires

En tant que service public, le service soutient les manifestations sportives scolaires par diverses prestations tant financières que matérielles.

Sports / Arts / Études / Formation

Le service collabore avec les services d'enseignement (cycle 3 et post obligatoire) concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation (SAEF) destinés aux sportifs de tout niveau et d'élite. Il élabore les critères sportifs que doivent remplir les élèves. La commission d'évaluation sports-arts-études (SAE) du cycle 3 s'est réunie à trois reprises et la commission du degré post obligatoire s'est réunie une fois en 2013.

Midi Tonus

Coordonné par le service et en collaboration avec les différents districts de notre canton, le concept Midi Tonus est destiné à offrir à la population, durant la pause de midi, des possibilités diverses de découverte en matière d'activités physiques. Son action s'inscrit dans une optique de promotion du sport, qui vise à inciter les participants à découvrir durant trois mois une activité et ensuite à s'inscrire dans une structure existante en fonction de leurs intérêts.

Depuis 2013, le service des sports de la Ville de Neuchâtel organise les activités qui se déroulent sur le Littoral neuchâtelois. Les cours de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont organisés par le service des sports de La Chaux-de-Fonds et de la Ville du Locle. Pour chaque session, une quarantaine d'activités ont été mises sur pied dans trois districts, réunissant près de quatre cents participants.

Prix du mérite sportif neuchâtelois 2013

Afin de donner une meilleure visibilité aux sportifs neuchâtelois méritants et célébrer dignement leurs performances, le Prix du mérite sportif neuchâtelois a fait peau neuve et s'est mué en manifestation d'envergure alliant partie officielle et partie récréative

Pour cette huitième édition qui s'est déroulée pour la première fois sous la forme d'une soirée de gala, sept lauréats se sont vu remettre jeudi 19 décembre 2013 à la salle de spectacles de Saint-Aubin, le Prix du mérite sportif neuchâtelois 2013 par le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et président du jury. Les sportifs récompensés sont: le vététiste Jérémy Huguenin comme "Sportif de l'année" et le biathlète Jules Cuenot comme "Espoir de l'année". Un prix "Équipe" a par ailleurs été remis à Union Neuchâtel Basket. Le jury a attribué un mérite dans la catégorie du meilleur "Dirigeant, entraîneur ou arbitre" à Gilbert Facchinetti, personnalité incontournable dans le milieu du football, par l'entreprise Viteos SA. En outre, il a décerné un prix "Spécial" à Marc Lauenstein afin de marquer son riche palmarès et plus particulièrement sa victoire à Sierre-Zinal. Le prix "Fair-play" a été attribué au FC Unine par les clubs Panathlon. Quant à l'association neuchâteloise de la presse sportive, elle a attribué le prix "Coup de Cœur" à la gymnaste Océane Evard.

Camps de ski

Dans la continuité des saisons précédentes, la gestion de proximité et l'administration des camps de ski par le service s'est révélée judicieuse.

Malgré les nombreuses inconnues auxquelles doit faire face le service (conditions météorologiques – augmentation des tarifs, etc.), une gestion rigoureuse de cette prestation, dont notamment la centralisation des commandes, permet de maintenir les objectifs.

Les structures permettant l'accueil de nos hôtes nécessitent l'engagement de vingt-et-un collaborateurs répartis entre les 7 chalets dont 3 sont situés aux Collons, 3 à Zinal et 1 à Chandolin.

Une collaboration étroite avec le service des ressources humaines pour la gestion administrative des dossiers permet au service de gérer le processus de sélection des candidats.

35.098 nuitées ont été enregistrées durant l'hiver 2012/2013. Ce chiffre est proche de celui enregistré l'année précédente (35.870 nuitées). Il faut signaler que les récentes augmentations des prix des abonnements de ski à Zinal et aux Collons découragent probablement certains de nos hôtes.

Les écoles neuchâteloises représentent le 54% des réservations. Les autres nuitées sont réparties entre les séjours "Sport pour Tous" (19%), les écoles extérieures au canton et autres groupes tels que les ski-clubs (21%), et enfin les cours et camps Jeunesse+Sport des cantons de Neuchâtel et du Jura (6%).

Camps de sport J+S BEJUNE

Alors que les camps de ski J+S organisés par le service à l'intention des jeunes du canton connaissent un vif succès, les camps polysportifs ont connu par contre une baisse importante de la participation ces dernières années, soit 32% en 2012 et 38% en 2013. Ces derniers ne pourront plus être maintenus à l'avenir.

Service civil

Depuis 2006, le service est reconnu comme institution du service civil. Des civilistes peuvent être engagés en tant que moniteurs et accompagnants dans le cadre des divers camps. Lors de l'année 2013, 4 jeunes ont ainsi pu travailler à satisfaction dans le cadre de nos camps de sport.

Jeunesse+Sport (J+S)

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération propose des cours et des camps dans plus de 70 sports et disciplines. Chaque année, plus de 55.000 cours et camps sont organisés pour quelque 700.000 enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans.

Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) le 1er octobre 2012 et à la mise en application des ordonnances y relatives, l'Office fédéral du sport (OFSP), les cantons et les fédérations nationales ont constaté certaines incohérences. L'OFSP a donc décidé la révision partielle des ordonnances pour 2014.

Bilan des activités

Le canton de Neuchâtel a organisé 53 cours de formation et de formation continue en 2013, auxquels 1070 personnes ont participé.

À ce jour, le canton compte 147 experts J+S, 2796 moniteurs J+S, 316 coachs J+S et 93 entraîneurs de la relève reconnus.

En 2013, les clubs, associations et écoles du canton ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de 1.200.000 francs, représentant 1803 cours répartis en 439 offres, soit une augmentation du subside de 11,3%.

Sport des adultes

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Réalisé en collaboration avec des organisations partenaires, il vise à instaurer un standard de qualité uniforme dans la formation des moniteurs. Sa finalité: créer un environnement optimal pour encourager l'activité physique chez les adultes, autrement dit les plus de 20 ans.

La réflexion menée depuis plusieurs années par le service visant à définir un concept précis de promotion du sport des adultes dans le canton a abouti en 2013.

Le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs Sport des adultes en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton.

En 2013, Pro Senectute Arc jurassien a organisé deux cours de formation qui ont permis à 14 participants neuchâtelois d'acquérir la reconnaissance de moniteur Sport des adultes.

À ce jour, le canton de Neuchâtel compte 146 moniteurs Sport des adultes reconnus.

Commission LoRo-Sport Neuchâtel

La commission LoRo-Sport Neuchâtel, instituée par le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, a pour mission la gestion et la répartition de la part neuchâteloise du bénéfice de la Loterie Romande en faveur du sport.

Ce bénéfice est mis à disposition pour soutenir le développement physique de la jeunesse et du sport de masse, les installations sportives, le matériel sportif, les soutiens individuels et les manifestations sportives.

En 2013, la commission LoRo-Sport Neuchâtel a réparti plus de 2,8 millions de francs aux associations, clubs ou sociétés sportives du canton de Neuchâtel.

Le fascicule 2013 des répartitions du bénéfice de la Loterie Romande par les organes cantonaux est disponible sur le site Internet de la Loterie Romande à l'adresse www.loro.ch.

9.4. Perspectives d'avenir

GEM-light

Le service fera partie des services pilotes en 2014 pour participer à l'introduction d'un système de conduite par objectifs et prestations.

Agis (@gis)

Cet outil cartographique, développé en 2006, qui recense toutes les infrastructures sportives du canton va être réactualisé en 2014. Une sensibilisation sera effectuée en 2014 auprès des communes qui n'auraient pas encore inventorié leurs installations sur cet outil.

CISIC

Dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur le sport et à l'instar de ce qui se fait au niveau fédéral, le service va élaborer, ces prochaines années, un concept des installations sportives d'importance cantonale qui favorisera l'implantation de nouvelles infrastructures dans le canton et assurera une répartition coordonnée et équilibrée de ces dernières sur le territoire neuchâtelois.

9.5. Conclusion

Le cadre légal donné par la nouvelle loi sur le sport permet d'ancrer de manière forte la politique sportive développée depuis 2004 et de donner une dimension plus importante aux multiples facettes du sport. Cette étape étant franchie, un véritable marketing du sport doit désormais être développé dans tous les axes et des actions ciblées, avec l'ensemble des partenaires du canton, doivent être mises sur pied.

10. SERVICE DE LA CULTURE

10.1. Direction

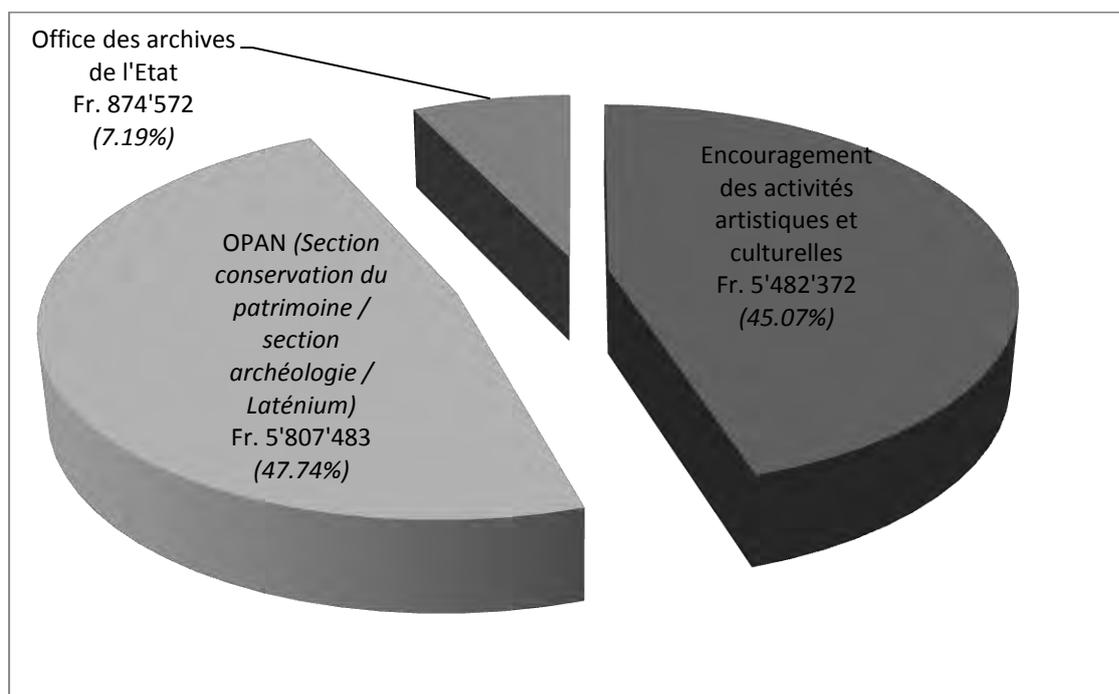
Introduction

Comme au début de chaque nouvelle législature, le service a piloté le renouvellement de 15 commissions et groupes de travail qui participent, de manière consultative, à la conduite de la politique culturelle cantonale. Cette transition lui a donné l'opportunité de changer de dénomination, passant de service des affaires culturelles à service de la culture (SCNE). C'est également à cette occasion que le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a été détaché du service pour rejoindre celui de l'enseignement obligatoire (SEO), au Département de l'éducation et de la famille (DEF). Avant ce changement, le SCNE a organisé la succession de la direction du CMNE.

Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, l'office des archives (OAEN) et l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le SCNE a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles.

Comme service en charge de la mise en œuvre de l'arrêté concernant la décoration artistique des bâtiments officiels, il s'est engagé dans le cadre de deux concours et, à ce titre, a organisé à Gorgier un débat citoyen, fort animé, sur l'art dans le domaine public. En partenariat avec le SEO, il a contribué à l'élaboration d'une plate-forme informatique destinée à proposer, en ligne, des activités artistiques et culturelles aux enseignants des degrés Harmos. Dans le cadre de l'e-administration, le SCNE a poursuivi sa réflexion en vue de créer une interface permettant d'adresser les demandes de subventions en ligne.

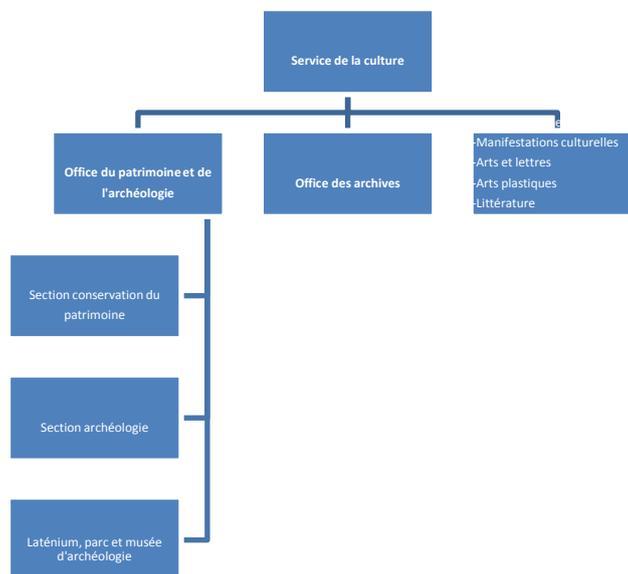
Au niveau de la législation, l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel provoque une remise en cause fondamentale du fonctionnement de l'encouragement dans le domaine de la culture cinématographique. La loi sur le cinéma, qui prévoit la mutualisation des ressources publiques, pourrait même devoir être révisée. On trouvera ci-après un graphe illustrant les enveloppes financières à disposition des différents secteurs pilotés par le service de la culture:



Gestion

Au cours de l'année 2013, 59 collaborateurs, soit 43.25 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service de la culture. Il convient d'y ajouter les 7 surveillants et 20 guides engagés à l'heure au Laténium, parc et musée d'archéologie.

Organigramme du service de la culture



À la direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, on compte 1 cheffe de service (100%), 1 adjoint (50%), 1 collaborateur scientifique (25%), 2 secrétaires à temps partiel (120%), soit 2,95 EPT. Le SCNE recourt également aux services d'un(e) stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

Activités déployées

Dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles, le SCNE a œuvré sur de nombreux projets particuliers en sus de ses dossiers courants. Il s'est notamment penché sur l'avenir des bibliothèques dans la perspective d'une redéfinition des mandats attribués aux grandes bibliothèques publiques, en vue du renouvellement des conventions qui lient ces dernières à l'État. Il a poursuivi ses travaux en lien avec la médiation destinée au jeune public et a produit la troisième édition de l'agenda culturel pour les enfants de 4 à 16 ans. Il a participé aux réflexions et travaux en lien avec l'établissement d'une statistique culturelle nationale, en collaboration avec les offices fédéraux de la culture et de la statistique. Il a été associé aux travaux préparatoires relatifs à l'organisation du bicentenaire de l'adhésion du canton de Neuchâtel à la Confédération. La direction du service a également abordé avec ses partenaires des Villes la question de la complémentarité et de la coordination des efforts des collectivités publiques dans le cadre du soutien aux activités artistiques et culturelles. Sous l'impulsion du nouveau gouvernement, cette réflexion sera élargie afin de tenir compte de la présence des nouvelles communes, de Val-de-Travers, Val-de-Ruz et Milvignes.

Ateliers d'artistes

Le SCNE a organisé les concours permettant de sélectionner les 4 artistes neuchâtelois qui ont pu bénéficier d'un séjour de 6 mois soit à la Cité internationale des arts à Paris, soit dans l'appartement atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Au cours de l'année 2013, le service a pratiqué une politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien est destiné à encourager des artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets. Ainsi, dans le cadre des arts de la scène, des aides à la diffusion sont accordées pour les tournées en addition aux aides à la création. Pour les plasticiens, ce soutien peut se traduire par une aide financière lors d'une exposition collective à l'extérieur du canton ou lors d'une exposition individuelle hors de l'Europe.

La médiation, c'est-à-dire la rencontre entre les projets artistiques ou culturels et le public, a été l'objet de réflexions avec différents partenaires. En effet, le service a souhaité renforcer l'attrait de l'art, notamment auprès du jeune public, en soutenant les acteurs culturels proposant des projets pour les enfants et les adolescents. À cette fin, il a publié l'agenda culturel 2013-2014 recensant les offres des professionnels de la culture. Cet agenda a été distribué dans toutes les classes de niveau primaire du canton.

Subventions annuelles

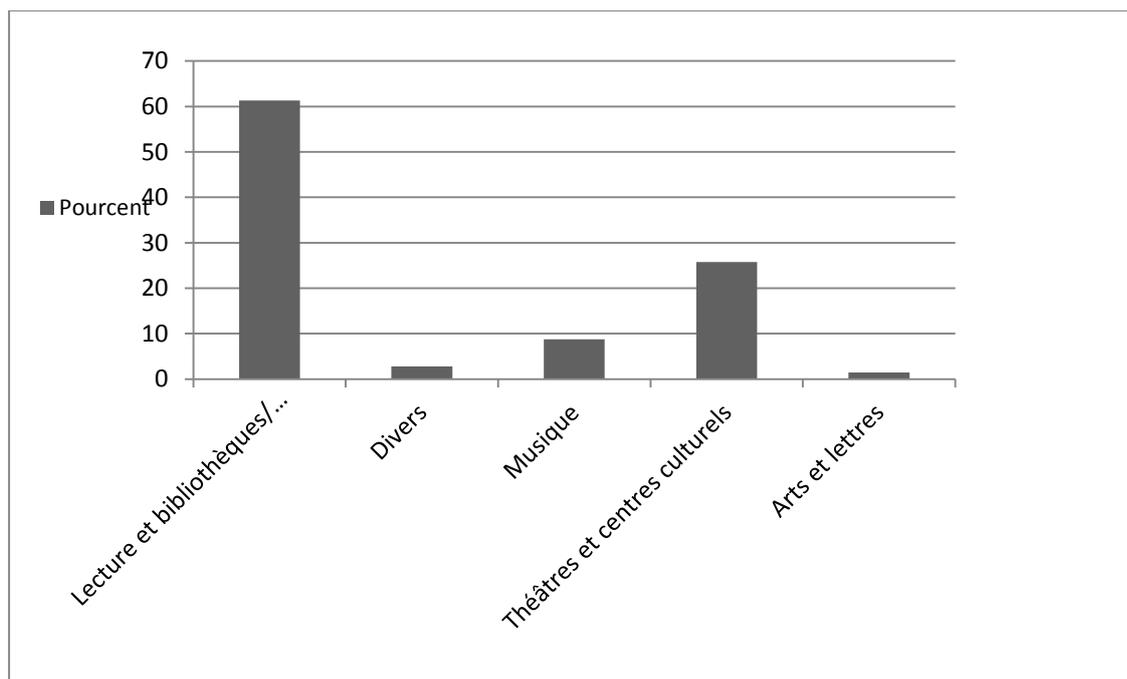
Sur un montant total de 4.463.164 fr. 30, attribués annuellement dans le domaine de la culture, la part prépondérante, soit 2.735.866 francs ou 61,30% du montant total des soutiens, a été allouée à la lecture publique. Les bibliothèques municipales, le Bibliobus, ainsi que diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture ont bénéficié du soutien de l'État.

En ce qui concerne le théâtre, la danse, les festivals, les institutions culturelles neuchâteloises, les organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion, les subventions annuelles se sont élevées à 1.148.620 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 391.094 fr. 30 ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 64.500 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelois ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 123.063 francs.

On trouvera ci-dessous un graphe illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2013:



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du Fonds pour l'encouragement des activités artistiques et culturelles

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques ou de manifestations culturelles, l'État a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains, ainsi que de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition. Pour ce qui est des arts, l'Etat est intervenu pour soutenir des publications.

En outre, pour chacune des disciplines artistiques, l'Etat a veillé à encourager les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a soutenu la diffusion des œuvres ainsi que les tournées dans le cadre des arts de la scène.

Le montant total des attributions effectuées par le biais de ce fonds s'est élevé à 418.740 francs ramenant ainsi la fortune de ce dernier à 579.570 fr. 65.

Soutien à la création et Fonds d'encouragement de la culture cinématographique

Grâce à la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003 prévoyant une mutualisation des soutiens entre les Villes et l'État grâce à une rétrocession de la taxe sur les billets de cinéma et à une dotation au moins équivalente de l'État, le comité de gestion du Fonds d'encouragement de la culture cinématographique a pu soutenir des institutions, associations et festivals actifs dans ce domaine pour un montant de 248.500 francs. En outre, la subvention annuelle à la Fondation romande du cinéma a été reconduite, dans la mesure où cette institution finance également les productions et les réalisations audiovisuelles neuchâteloises, soit un montant de 150.000 francs.

Dans la mesure où les demandes pertinentes ont excédé les disponibilités budgétaires, il a paru opportun de puiser 16.451 francs dans la fortune de ce fonds, qui se monte à 104.302 fr. 40 au 31 décembre 2013.

Perspectives d'avenir

En addition au soutien destiné aux activités culturelles et artistiques, le service de la culture entend encourager les actions qui visent à sensibiliser de nouveaux publics, notamment celui de la jeunesse. Il se préoccupera, comme la Loi fédérale sur la Culture le préconise, de la question de la sécurité sociale des artistes. Il mettra un accent particulier à la conservation et à la mise en valeur de l'importante collection d'œuvres d'art constituée, au fil des années, par des acquisitions auprès des plasticiens neuchâtelois.

La dénonciation par l'État, au 31 décembre 2013, de la convention qui le liait à la Fondation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, ainsi que la nécessité de renouveler celle le liant à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, conduira à une redéfinition du paysage cantonal des bibliothèques. Il s'agira de préciser les missions d'envergure cantonale qui seront confiées à ces institutions et d'en définir les coûts. La réalité budgétaire ne pourra pas être complètement ignorée.

Avec l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel, c'est la délicate question de la mutualisation des moyens qui sera à nouveau au cœur des discussions, remettant en cause la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003. Une nouvelle approche en matière de soutien à ce domaine d'activité devra être définie à l'horizon 2015.

En ce qui concerne les collaborations, l'État se tournera vers les six grandes communes pour définir des modes de coopération dans le cadre du soutien aux activités artistiques et culturelles. La politique culturelle du canton s'établira ainsi en concertation avec ces nouveaux partenaires, selon des modalités encore à définir.

Conclusion

La créativité des artistes et des acteurs culturels de notre canton est extrêmement riche et diversifiée. Elle demande à être encouragée et reconnue à sa juste valeur par les collectivités publiques, qui ont partiellement remplacé les mécènes de jadis. Alors que le paysage institutionnel évolue et que la pratique des disciplines artistiques se professionnalise, l'État devra définir de nouveaux cadres et adapter ses modes de soutien. Il veillera en outre à développer l'intérêt des enfants et de la jeunesse aux nombreuses propositions qui leur sont offertes, tant dans le cadre scolaire que familial, une sensibilisation à la culture, sous toutes ses formes, dès le plus jeune âge.

Dans le domaine de la culture, comme ailleurs, les enjeux dépassent souvent les frontières cantonales. De nombreux projets ou institutions recouvrent déjà des territoires romands et même suisses. Si la culture locale reste une priorité, les collaborations intercantionales et nationales sont de plus en plus à l'ordre du jour. C'est un élargissement bienvenu de l'horizon.

10.2. Office du patrimoine et de l'archéologie

Section Conservation du patrimoine

Introduction

En 2013, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs restaurations d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a également mené des travaux d'archéologie du bâti à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices du haut Moyen Age. Plusieurs manifestations publiques ont en outre été organisées dans des lieux patrimoniaux.

Gestion

La section comprend 1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0.6 EPT), 1 technicien (1 EPT), 1 archéologue médiéviste (0.8 EPT), 2 historiennes des monuments (1.6 EPT), 1 historiienne de l'art (0.3 EPT), 1 technicien en archéologie (0.9 EPT), 1 collaboratrice administrative (0.8 EPT), soit 9 collaborateurs pour 7 EPT.

La Commission cantonale des biens culturels a été renouvelée en 2013, mais n'a pas siégé.

Activités déployées

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques concernant en particulier: la Collégiale de Neuchâtel, les châteaux de Colombier et de Rochefort, l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, le prieuré et le temple de Môtiers, la cure de Corcelles, Grand-Rue 56 à Cormondrèche et la maison de Champréveyres à Hauterive.

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour: **Cormondrèche**: Grand-Rue 56; **Chézard-Saint-Martin**: ancienne lessiverie à la Grand-Rue, et des arrêtés de mise à l'inventaire pour: **Noiraigue**: fortins A 939 et A 940; **La Brévine**: maison paysanne au lieu-dit Le Brasel; **La Chaux-de-Fonds**: Le Bas-Monsieur 13; **Neuchâtel**: chemin de la Seigneurie 30 et 32 à Chautmont.

La section a préavisé 291 dossiers de permis de construire et de plans de gestion des forêts.

En 2013, 12 arrêtés de subvention définitive, pour un total de 648.309 francs, et 10 arrêtés de subvention provisoire, pour un montant de 170.370 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le département. Les subventions cantonales versées se sont élevées à 599.999 francs sur le budget ordinaire et à 180.000 francs pour la restauration de la Collégiale de Neuchâtel (crédit accordé par le Grand Conseil) et les subventions fédérales à 2.938.647 francs.

La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour le Musée de Valangin, le Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, la bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, les archives de l'État et de la Ville de Neuchâtel.

Les travaux réalisés sur les objets au bénéfice d'une subvention ont été suivis par la section, qui a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

La conférence de presse nationale de la 20^e édition des Journées européennes du patrimoine, placée sous le thème *Feu et lumière*, s'est tenue le 27 août 2013 au château de Colombier, en présence du conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du DJSC, du vice-directeur de l'Office fédéral de la culture Yves Fischer et du conseiller national Jean-François Steiert, président du Centre NIKE. Les manifestations neuchâteloises des 7 et 8 septembre ont attiré quelque 4300 visiteurs à Colombier, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Saint-Aubin et Valangin. Les collaborateurs de la section ont en outre mené des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et collaboré à la préparation d'expositions.

Perspectives d'avenir

La mise à jour du recensement architectural cantonal se poursuivra en 2014. La section participe en outre à l'élaboration d'un règlement-type d'aménagement communal et à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Plusieurs publications concernant divers éléments du patrimoine neuchâtelois sont en cours de rédaction.

D'importants chantiers de restauration sont annoncés: Collégiale (intérieur) et villa de Pury (musée d'ethnographie) à Neuchâtel, fontaines, croix et tour de l'hôtel de ville au Landeron, salle de musique de La Chaux-de-Fonds, temple de Saint-Blaise et décors peints du manoir de Cormondrèche, par exemple.

Des investigations d'archéologie médiévale se poursuivront en 2014 à la Collégiale de Neuchâtel, à l'ancienne église de Cressier, aux anciens prieurés de Môtiers et de Corcelles et au château de Colombier.

Section Archéologie

Introduction

La découverte exceptionnelle à Colombier d'un complexe funéraire, comportant notamment une sépulture monumentale érigée sous un tumulus, a grandement réjoui la communauté scientifique, mais également suscité un vif enthousiasme auprès des Neuchâtelois qui, en nombre - visiteurs particuliers ou classes d'école - se sont déplacés pour admirer ces découvertes et voir les archéologues à l'œuvre sur le terrain.

Gestion

La section a compté 20 collaborateurs pour 14,8 EPT en 2013, soit 1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4.2 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0.8 EPT), 1 archéomati-cien (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 1 dendrochronologue (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0.6 EPT) et 1 photographe (0.4 EPT). S'y ajoutent également plusieurs collaborateurs au bénéfice de contrats de droit privé dont le financement est assuré par la Confédération (2e crédit complémentaire de l'OFROU): 2 archéologues (1.3 EPT), 1 spécialiste des sciences naturelles (0.4 EPT), 1 photographe (0.4 EPT) ainsi que 3 infographistes-dessinatrices (2.7 EPT), dont l'une nous a quittés, fin septembre, pour exercer de nouvelles fonctions au sein de l'administration cantonale. Enfin, durant deux mois, la section Archéologie a recouru aux services d'un civiliste pour des travaux d'inventaire dans le cadre du projet FNS-La Tène.

Activités déployées

L'année 2013 a été marquée par la mise en place d'opérations de terrain conjointes avec la section Conservation du patrimoine de l'OPAN: intervention de sauvetage au Prieuré de Môtiers; fouille-école dans l'église de Saint-Martin à Cressier, programmée sur plusieurs années et menée en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Lausanne.

L'opération majeure de la section Archéologie réside cependant dans le sauvetage d'un site à Colombier, effectué entre les mois de juillet et de novembre à l'emplacement de l'ancien restaurant «Le Lacustre». Dépassant de loin leurs espérances, cette intervention a permis aux archéologues de révéler au grand jour un complexe exceptionnel à vocation funéraire - voire culturelle - fréquenté durant le Néolithique et l'âge du Bronze, où se côtoient des sépultures, parfois monumentales, des stèles dressées ou encore des foyers culinaires...

En complément à l'étude en cours des sites de La Tène et des Piécettes à Marin, ou encore de celui des Prés du Chêne à Cornaux, l'élaboration de la carte archéologique - recensement systématique des découvertes archéologiques du canton de Neuchâtel -s'est concentrée, cette année, sur la zone de l'Entre-deux-Lacs.

Grâce au 2^e –et dernier– crédit complémentaire octroyé par l'OFROU (programme 2011-2015), l'équipe chargée des éditions de la série *Archéologie neuchâteloise* a assuré la réalisation de deux importants volumes, dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales: *Le site magdalénien de Monruz, 4. La vie quotidienne à travers le travail du silex.* (AN 51) et *Saint-Blaise/Bains des Dames, 5. Haches et haches-marteaux en roches tenaces. De l'utilitaire à l'affichage social au Néolithique final.* (AN 52, sortie de presse prévue au printemps 2014).

Perspectives d'avenir

Tout en poursuivant ses missions de base - opérations de terrain, élaboration et valorisation des données issues des campagnes de fouille précédentes - la section Archéologie se focalisera dès 2014 sur la thématique lacustre et plus précisément sur les sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Conformément aux exigences de l'UNESCO, l'Archéologie cantonale est notamment amenée à effectuer des interventions sur les stations immergées, contrôler le processus d'érosion lacustre, et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires contre les atteintes subies. Il conviendra également de poursuivre les études scientifiques des sites lacustres et de reprendre l'examen des cinq villages neuchâtelois labellisés, notamment en collaboration avec l'Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel et d'autres institutions.

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Introduction

Au Laténium, l'année 2013 a été marquée par le succès public et médiatique de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» créée en partenariat avec l'Université de Zurich. L'approche novatrice développée dans cette exposition d'égyptologie a permis d'illustrer le retentissement international des recherches archéobotaniques conduites sur les sites lacustres neuchâtelois depuis la fin du 19^e siècle.

Gestion

Le musée comprend 1 directeur (0.85 EPT), 1 conservateur adjoint (0.8 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1.5 EPT), 1 aide-archiviste (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1.5 EPT), 2 secrétaires (1.55 EPT), 3 caissières-vendeuses (1.8 EPT), 1 graphiste (0.8 EPT), 1 gardien-agent technique (1 EPT), 1 jardinier (0.5 EPT) représentant 11,3 EPT pour un total de 16 collaborateurs auxquels viennent s'ajouter 27 personnes, soit 7 surveillants et 20 guides-animateurs payés à l'heure selon la demande (notamment le week-end), un civiliste et un bibliothécaire en placement du service social de Neuchâtel, ainsi que plusieurs étudiants-stagiaires en archéologie, en muséologie (Université de Neuchâtel) et en conservation-restauration (Haute Ecole ARC Neuchâtel).

Activités déployées

L'attractivité de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» a entraîné une fréquentation en forte croissance (40.318 visiteurs, dont 657 pour les activités extérieures), qui a compensé un début d'année morose. Inaugurée le 18 mai 2013 à l'occasion d'une *Nuit d'Anubis* (2000 participants), cette exposition temporaire associe les perspectives de l'égyptologie, de la botanique et de l'histoire des sciences, pour révéler les liens insoupçonnés entre la recherche archéologique régionale et certaines découvertes majeures effectuées en Égypte. Réalisée en partenariat avec l'Université de Zurich, cette exposition a exigé la mise sur pied de collaborations multiples, notamment avec le Musée d'ethnographie de Neuchâtel, le Jardin botanique de Neuchâtel et la Haute École ARC (Neuchâtel).

En sus des travaux courants de conservation préventive, d'inventaire et de gestion, on signalera en particulier, au titre des collaborations institutionnelles, la réalisation d'une exposition au Musée des civilisations d'Abidjan (Côte d'Ivoire), des projets «recherche et développement» avec l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel, le Musée national suisse (Zurich), la Haute École ARC Neuchâtel (filiales Gestion et Conservation-restauration) et le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, de nombreux travaux de formation et de recherche scientifique (Fonds national suisse, Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel, ITMS Berne, Centre européen d'archéologie nautique, Universités de Neuchâtel, de Genève, de Fribourg, de Lyon-3 et de Würzburg), ainsi que des expertises et des collaborations scientifiques et muséologiques conduites pour les universités de Neuchâtel, de Berne, de Genève, de Strasbourg, de Montpellier-3, de Toulouse/Le Mirail et de Paris-Ouest Nanterre/La Défense, le CNRS, l'Institut de paléontologie humaine (Paris), l'International Union of Pre- and Protohistoric Sciences, l'Institut national de recherches en archéologie préventive (Paris), l'Österreichischer Fonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung, le Fonds belge de la Recherche Scientifique, le projet Jurassica (Porrentruy), l'Association ArchaeoTourism, ainsi que les musées de Stuttgart et de Lattes/Montpellier.

Le département de médiation culturelle du Laténium a conduit 683 visites guidées et ateliers, assurant ainsi l'encadrement d'environ 10.000 visiteurs. Il a organisé de nombreux événements («*Course aux os*», «*Journée des 3P*», «*Nuit européenne des musées*», «*Journée internationale des musées*», «*Journées du Patrimoine*», «*Visite du mois*», etc.), qui ont nécessité la mobilisation répétée des vingt guides-animateurs et de nombreux prestataires externes (musique, contes, lectures, jonglage, archéologie expérimentale, théâtre, conférences publiques, restauration, etc.).

Dans le cadre d'échanges engagés avec le Musée historique de Berne, la médiation culturelle a finalisé l'adaptation de l'interface d'un nouveau logiciel de réservation en ligne; celui-ci sera intégré au site internet www.latenium.ch, qui fait actuellement l'objet d'une refonte complète, mieux adaptée aux nouveaux outils de communication.

Perspectives d'avenir

L'enjeu majeur touche aux choix à opérer pour contrer l'«obsolescence programmée» de la muséographie du Laténium (2001), qu'il s'agit de retarder dans l'immédiat par la réfection et le renouvellement de certains dispositifs techniques (éclairage, audiovisuels). À moyenne échéance, l'attractivité du musée s'appuie sur des efforts majeurs en termes de couverture médiatique et de promotion publicitaire, ainsi que sur une programmation muséographique ambitieuse, grâce à des collaborations institutionnelles innovantes. En 2014/15, le Laténium réalisera ainsi une exposition dédiée aux «*Pharaons noirs*», avec la Fondation Kerma, la Mission archéologique suisse au Soudan et l'Université de Neuchâtel, par le biais de partenariats avec les musées de Kerma, Khar-toum, Genève et Leipzig.

Conclusion

L'année 2013 a vu la consolidation du regroupement opéré au 1er juillet 2012 des anciens Office de la protection des monuments et des sites et Office et musée d'archéologie. Les synergies espérées se sont déjà réalisées au travers de plusieurs projets menés conjointement par les collaborateurs des trois sections, telles des fouilles archéologiques communes et des manifestations publiques.

Des enjeux importants pour le patrimoine neuchâtelois devront être résolus au cours des prochaines années: sauvegarde et mise en valeur des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco –palafittiques aussi bien qu'horlogers–, soutien de la restauration d'objets patrimoniaux importants du canton, achèvement des travaux de publication des fouilles autoroutières et renforcement de l'attractivité du Laténium. Le rayonnement culturel du canton dépendra largement de leur réussite!

10.3. Office des archives de l'État

Introduction

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, l'office des archives de l'État (OAEN) s'est engagé en 2013 dans un processus de réorganisation interne et de redéfinition de ses missions afin d'être en mesure de mettre en application les principes contenus dans la nouvelle législation sur l'archivage.

Gestion

L'OAEN compte 9 collaborateurs fixes pour 7,2 EPT. Suite au départ de deux collaboratrices administratives au second semestre 2013, l'office s'est retrouvé temporairement en sous-effectif jusqu'à l'engagement de nouveaux collaborateurs prévu au début 2014.

L'OAEN forme deux apprentis agent en information documentaire (AID) sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 3 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 94 jours.

Le 1^{er} juillet 2013 est entré en vigueur le règlement d'exécution de la loi sur l'archivage (RLArch, RSN 442.23) qui précise et complète la loi sur l'archivage du 22 février 2011.

Activités déployées

L'OAEN a procédé à 18 visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales. Les archives des communes de Peseux, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ont également fait l'objet d'une visite et bénéficié de conseils de la part de l'OAEN.

L'OAEN a réceptionné 7 versements d'archives administratives et 21 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 104 mètres linéaires. L'office a également autorisé 16 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique pour un total cumulé de 543 mètres linéaires.

13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage du fonds des *cartons bleus* (chancellerie d'ancien régime) se sont poursuivies et ont porté sur un total de 7430 prises de vue.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 98 nouveaux ouvrages en 2013. 508 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO).

En 2013, l'OAEN a accueilli 189 lecteurs en salle de lecture pour un total cumulé de 677 journées de travail en salle de lecture. 6391 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 432 demandes de recherche. L'OAEN a également mené 18 visites guidées pour un total de 225 visiteurs.

L'OAEN, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, a monté deux petites expositions dans ses propres locaux consacrées l'une au gouvernement à distance de Neuchâtel par la Prusse, l'autre aux portraits des princes d'Orléans-Longueville. Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel dans le cadre des expositions *Sa Majesté en Suisse et Argent, Jeux, Enjeux*.

Perspectives d'avenir

L'élaboration d'une stratégie de gouvernance documentaire pour l'administration cantonale s'est poursuivie en 2013. Une réflexion a été menée avec l'office de l'organisation afin d'intégrer à terme les exigences de la gestion des documents au système de gestion QualitéNE. Des projets pilotes seront menés à cet effet dans plusieurs unités administratives en 2014.

Le projet AENeas (archivage électronique pérenne) s'est également poursuivi en 2013 avec la tenue de 5 ateliers portant sur la définition d'un cadre référentiel (rédaction d'une stratégie et de spécifications-cadre) et la modélisation d'un processus de versement numérique.

L'OAEN, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un *Portail des archives neuchâtoises*. Ce portail sera mis en ligne en 2014 et permettra au public d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

En 2014 débutera la mise à l'étude d'un projet de construction d'un centre cantonal d'archives pouvant accueillir les Archives de l'État et les archives des communes non pourvues d'infrastructures adéquates (traitement du postulat Grand Conseil 11.102).

Conclusion

L'entrée en vigueur du règlement d'exécution de la loi sur l'archivage en 2013 induit des changements de pratique importants au sein de l'administration cantonale, des communes et des institutions paraétatiques. Les projets initiés par l'OAEN en 2013 afin d'accompagner ces changements se poursuivront et s'amplifieront au cours des prochaines années, notamment dans le domaine de la gouvernance des documents et de l'archivage électronique.

11. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

11.1. Introduction

Mission

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Contexte global

L'exercice 2013 a été marqué par des volumes à traiter toujours importants mais en léger recul tant pour les poursuites que pour les faillites. Pour ces dernières, on peut constater une nette baisse pour des procédures liées à des carences dans l'organisation de la société (art. 731b CO). Après l'épuration du registre du commerce, ces cas, très nombreux ces dernières années (jusqu'à 106 en 2011), se sont élevés à 32.

Aucun événement majeur n'a marqué cette année 2013. Il est toutefois utile de signaler que la nouvelle version du programme informatique de l'office des poursuites, installée en 2011, ne fonctionne toujours pas à satisfaction notamment dans le domaine de la comptabilité. Le développeur externe de ce logiciel intervient encore régulièrement pour régler différents problèmes et assainir certaines données.

Le service a poursuivi sa collaboration avec le service de l'action sociale dans le domaine de la lutte contre le surendettement et la prévention de l'endettement. Des réflexions sont toujours en cours pour mieux faire connaître et améliorer l'efficacité du "Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement".

11.2. Gestion

Ressources humaines

Malgré des volumes toujours très élevés et des dossiers de plus en plus complexes, la dotation est demeurée stable en 2013 avec 56,7 emplois à plein temps (EPT). Dans le détail, les collaborateurs sont répartis comme suit : 2 EPT pour la direction du service, 14,8 EPT à l'office des faillites et 39,9 EPT à l'office des poursuites.

La rotation du personnel a légèrement augmenté durant cette année avec 8 démissions ou résiliations. Ces départs ont tous été remplacés par des mutations internes, la mobilité interne ou via le service de l'emploi. Il convient encore de préciser que le recrutement de personnes possédant des connaissances spécialisées ou, pour le moins des bases, représente un grand défi car ce type de profil est quasi inexistant sur le marché du travail. Des conditions de travail difficiles ne favorisent pas non plus l'engouement d'éventuels candidats.

On peut encore saluer l'obtention du Certificat de formation générale à l'exécution forcée délivré conjointement par les cantons romands à un candidat neuchâtelois, collaborateur de l'office des poursuites.

Organisation

Compte tenu de l'importance de l'exécution forcée pour la collectivité, l'organisation de la poursuite pour dettes et la faillite doit être irréprochable et efficace. Ces procédures se déroulent dans un environnement social complexe et économique difficile. Les usagers sont légitimement de plus en plus exigeants et l'incivilité des uns rend la tâche des autres plus délicate. C'est dans ce contexte que la pression sur les collaborateurs est importante et que les gains d'efficacité atteignent leurs limites.

À l'office des poursuites, en plus des difficultés liées à l'application informatique, les volumes sont restés importants et la plateforme *e-LP* gérée depuis 2011 par la Chancellerie fédérale est de plus en plus utilisée par les créanciers pour la transmission des réquisitions. Cette année, ce sont plus de 22.155 poursuites qui ont été introduites par ce biais. Il faut cependant préciser que, compte tenu des liens électroniques à créer quasi systématiquement, le gain de temps est encore insignifiant avec ce procédé.

L'office des faillites traite toujours un nombre très important de dossiers. La complexification de ces procédures implique un perfectionnement permanent des collaborateurs. On observe également que de plus en plus de faillites ont des implications à l'étranger et que certains montages financiers demandent des investigations fouillées. L'expérience acquise maintenant depuis plus de dix ans dans la lutte contre la criminalité économique porte ses fruits et les dénonciations pénales adressées au Ministère public sont souvent suivies de condamnations.

En application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, le service a encore procédé à quatre inspections en 2013: deux à l'office des poursuites (siège et agence) et deux à l'office des faillites. Elles portent essentiellement sur la qualité des prestations et la sécurité des transactions. Il a été constaté que la situation de l'office des faillites est bonne. L'état de l'office des poursuites est plus difficile et force est de constater que le recours systématique – depuis plus de 20 ans – à des auxiliaires placés par l'office des emplois temporaires n'est de loin pas satisfaisant. Le renouvellement incessant – parfois compliqué – perturbe singulièrement le fonctionnement de cette entité avec un impact négatif sur les prestations et la sécurité des données. Des solutions sont actuellement recherchées pour y remédier.

Outre différents séminaires et conférences auxquels ont participé des collaborateurs des offices, le service s'est une nouvelle fois mis à disposition de l'office de la formation continue pour dispenser un cours portant sur l'initiation et les rudiments de la poursuite et la faillite. Cette formation "tout public" est organisée conjointement avec le canton du Jura. Ce dernier est aussi associé à une nouvelle session de la formation interne qui a débuté à fin août 2013 et réunit 15 participants des deux régions. Elle se terminera en avril 2014. D'autre part, un module spécifique a été développé et dispensé dans le cadre de la formation ACCORD pour la mise en place des Guichets Sociaux Régionaux.

L'office des poursuites et celui des faillites ont procédé à 99 dénonciations pénales, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse, soit une diminution de 19,52% par rapport à 2012 (123). Dans le détail, on en note pour l'office des poursuites 70 (contre 102 en 2012) et pour l'office des faillites 29 (contre 21 en 2012). Une rencontre avec le Ministère public a encore permis de préciser certains aspects de la criminalité économique et de mieux cibler les investigations notamment dans le domaine des faillites.

11.3. Activités déployées

Office des poursuites

L'année 2013 a été marquée par différents problèmes liés au logiciel informatique de gestion des activités des poursuites, en particulier de la partie liée à la comptabilité dont les données n'ont pas été reprises, lors de la fusion, de manière optimale; malgré tout, son assainissement arrive à son terme, mais a nécessité un lourd investissement en temps.

Dans un contexte conjoncturel toujours aussi difficile, l'office observe une légère diminution des réquisitions de poursuites enregistrées. En effet, 89.211 commandements de payer ont été émis en 2013, soit 469 unités de moins par rapport à 2012 (-0,53%). Sur ce nombre d'actes, 44.084 ont été traités par la voie électronique, soit 21.847 (Office du contentieux général de l'État / transmission interne), 22.155 (*e-LP / SEDEX*) et 82 (Guichet unique de l'État de Neuchâtel).

Le nombre de réquisitions de continuer a lui aussi diminué en 2013, puisque l'office a traité 74.045 saisies et participations, soit 2.362 unités en moins par rapport à 2012 (-3,12%). Malgré ce fléchissement, les activités au sein de l'office ont été soutenues; en cause les procédures et demandes toujours plus complexes engagées par les créanciers. À ce titre, l'office a remarqué une augmentation de réquisitions de vente par rapport à l'année 2012, soit 1209 actes de ventes enregistrés en 2013 (+7%).

En ce qui concerne les actes de défaut de biens, l'office en a aussi émis moins qu'en 2012, soit 56.571 (-2,63%) pour un montant total de 144,8 millions de francs. (+2,26%).

L'office a aussi délivré 40.766 extraits et autres attestations (+16,97%) dont 1943 ont été directement traités par les antennes du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2012	2013	Variation
Total des réquisitions enregistrées	169.182	166.467	-1,61%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	89.680	89.211	-0,53%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	76.407	74.045	-3,1%
- dont comminations de faillites	1.965	2.002	+1,89%
- dont réquisitions de vente	1.130	1.209	+7%
Émoluments encaissés (en francs)	11.840.762.-	11.753.661.-	-0,74%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2012	2013	Différence
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	50	53	+3
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	9	21	+12
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	42	33	-9
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	32	30	-2
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	14	15	+1
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	17	46	+29
Total des dossiers clôturés	57	49	-8
- dont dossiers réalisations	29	25	-4
- dont dossiers CDP – gérance	2	1	-1
- dont dossiers CDP – sans gérance	26	23	-3
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	53	58	+5
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	21	35	+14
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	33	56	+23
Ventes aux enchères effectuées	8	14	+6
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	120.538.-	1'215'178.-	+908,13%

Office des faillites

L'office des faillites traite l'ensemble des faillites et liquide toutes les successions répudiées ou insolvable prononcées dans le canton. Il agit également pour le compte des offices des faillites d'autres cantons (commissions rogatoires). Il fonctionne aussi en tant qu'antenne de l'office des poursuites et peut, à ce titre, délivrer des attestations ou fournir des renseignements.

En 2013, le nombre de faillites a baissé de 5,56% pour atteindre un chiffre comparable à celui de 2008. Compte tenu des perturbations induites par les dissolutions ordonnées au sens de l'art. 731 b CO et qui avaient fortement influencé le résultat des années précédentes, on peut en conclure que la situation tend à se stabiliser, avec des volumes qui restent importants depuis une dizaine d'années. Le nombre de procédures immobilières est cependant en augmentation et il conviendra de rester attentif aux flux et à la vitesse de traitement des dossiers afin de ne pas créer de pressions supplémentaires dues aux retards.

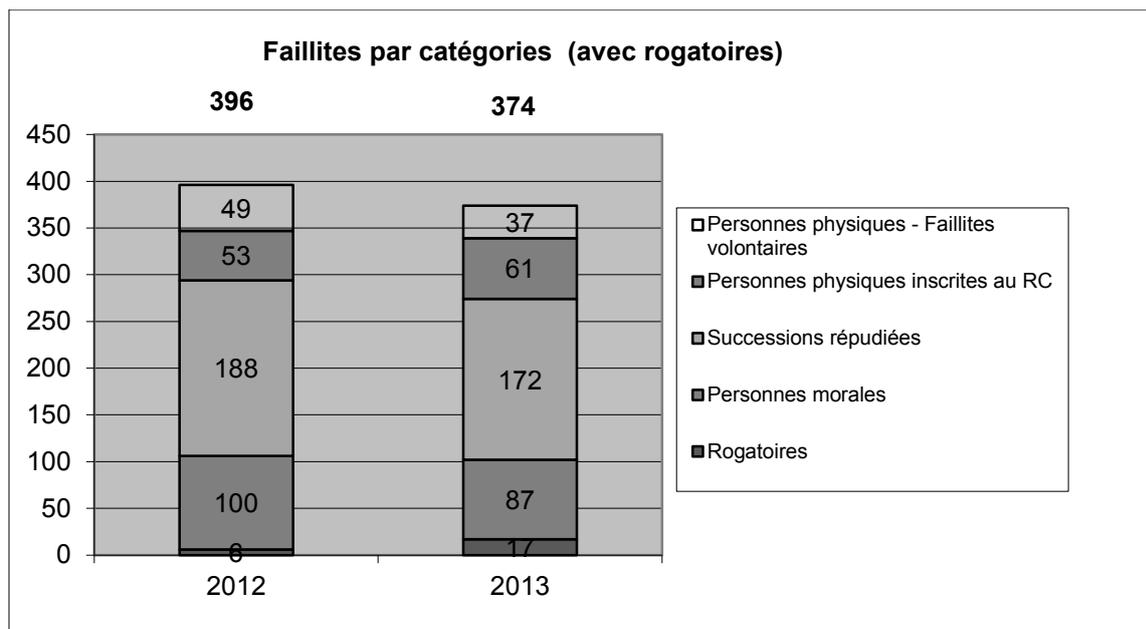
Pour garantir aux usagers des prestations de qualité, l'office des faillites peut s'appuyer sur un logiciel informatique fiable et des collaborateurs compétents et motivés. La formation reste également une priorité, dans les domaines de la LP ou de la comptabilité.

Les ventes aux enchères publiques organisées en 2013 ont rencontré un écho favorable auprès des amateurs qui se sont déplacés en nombre.

Ce bilan positif permet d'envisager 2014 avec sérénité.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2012	2013	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	247	222	-10,13%
Procédures enregistrées durant l'année	396	374	-5,56%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	49	37	-24,49%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	53	61	+15,10%
- dont successions répudiées	188	172	-8,51%
- dont personnes morales	100	87	-13,00%
- dont commissions rogatoires	6	17	+183,34%
Total des dossiers ouverts	643	596	-7,31%
Dossiers clôturés	421	363	-13,78%
Solde en traitement au 31 décembre	222	233	+4,96%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2.532	2.555	+0,91%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	34.740.955.-	36.786.622	+5,89%
Émoluments encaissés (en francs)	1.014.461.-	914.142.-	-9,89%
Émoluments d'archivage (en francs)	29.500.-	33.700.-	+14,24%



11.4. Perspectives d'avenir

Une nouvelle évolution du standard *e-LP* introduit par le Confédération devrait être installée dans le courant du printemps à l'office des poursuites (*e-LP 2.0*). Actuellement, la réception des réquisitions électroniques de poursuites et l'envoi des réponses aux demandes de statut peuvent déjà s'effectuer automatiquement. Une centaine de créanciers sont actuellement reliés au réseau *e-LP*. La version 2.0 du logiciel couvrira tous les aspects de la procédure, de la réquisition de poursuite jusqu'à la réalisation des biens saisis. Il faut toutefois préciser que l'introduction de cette nouveauté ne change rien à l'obligation de délivrer les commandements de payer, les actes de défaut de biens, etc. dans leur forme originale. L'Office fédéral de la justice élabore cependant de nouvelles bases légales destinées à permettre l'établissement d'actes officiels sous une forme électronique.

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la modification de la LP au 1^{er} janvier 2014. Les nouvelles dispositions faciliteront l'assainissement des entreprises. Concrètement, mise à part l'abrogation du privilège institué le 1^{er} janvier 2010 en faveur des créances de TVA, ces changements ne devraient pas avoir de grandes incidences sur l'activité de l'office des poursuites ou de celui des faillites. Il conviendra cependant d'être vigilant sur l'application de cette évolution législative.

11.5. Conclusion

Différentes réflexions devront encore être menées sur le fonctionnement de l'office des poursuites, tant sur son fonctionnement avec des auxiliaires placés par l'office des emplois temporaires que sur son organisation aujourd'hui décentralisée avec le siège à La Chaux-de-Fonds et une agence à Neuchâtel. Une décision de principe a d'ores et déjà été rendue par le Conseil d'Etat pour envisager le regroupement de cette entité sur un site unique. Une mise en adéquation de la dotation pour maintenir une qualité optimale en regard des volumes devra aussi être envisagée.

La situation conjoncturelle demeurant incertaine, il reste difficile d'estimer l'évolution des flux aussi bien pour les poursuites que pour les faillites. Quoiqu'il en soit, la question du surendettement et de la prévention de l'endettement reste une préoccupation majeure. Trop de jeunes sont en effet touchés par cette spirale des dettes et des moyens devront être développés pour sensibiliser nos concitoyens à cette problématique.

12. SERVICE DES INSTITUTIONS POUR ADULTES ET MINEURS

12.1. Introduction

Contexte global

Depuis le début de l'année 2013, la lecture du domaine des institutions s'est encore compliquée: on se souviendra que les institutions sociales (IS) regroupent les prestations d'hébergement et de travail destinées aux adultes (sans les personnes âgées), que les institutions d'éducation spécialisée (IES) offrent l'accompagnement dont les mineurs sont avant tout les bénéficiaires, et que les institutions pour mineurs en situation de handicap, dépendant, elles, du service de l'enseignement obligatoire (SEO), au DEF, sont devenues écoles spécialisées.

Dès 2013, on ajoutera que l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) et Le Service d'éducation de rue dépendent maintenant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), lui aussi au DEF. La Fondation Neuchâtel Addiction (FNA), qui propose également des prestations ambulatoires, est quant à elle toujours suivie par le SIAM; ce dernier a en plus hérité des dossiers de subventionnement de Pro Infirmis, de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés et de la Fédération suisse des sourds, conservant, dans le même registre, le suivi et le financement de Antenne Handicap.

12.2. Gestion

Ressources humaines

Le chargé d'évaluation OLMIS a quitté le SIAM; la fonction sera remise au concours dès qu'un nouveau profil du poste, prévoyant plus de tâches de planification et moins de travail d'évaluation des besoins en encadrement (volet "OLMIS") fera l'objet d'une réflexion. Par ailleurs, une nouvelle secrétaire a été engagée.

Décision du Conseil d'Etat au sujet de l'informatique dans les institutions

L'objectif du Conseil d'Etat étant de rationaliser, en matière informatique, les structures existantes, il avait, dans un premier temps, décidé que tous les organismes dépendant du SIAM intégreraient à terme une solution informatique commune aux partenaires étatiques du domaine social. Cependant, après avoir constaté certaines divergences de vue en la matière avec les partenaires du secteur, le Conseil d'Etat a renoncé à son objectif, entrant en matière sur la généralisation à futur d'une solution d'une entreprise privée dès le 1er janvier 2014.

Loi relative aux mesures de contraintes

Dans le cadre de son engagement à proposer un établissement fermé pour jeunes filles, l'État doit, conformément à la législation fédérale, prévoir une disposition autorisant des organismes privés à pourvoir à l'exécution de mesures limitant la liberté des mineurs concernés. Le SIAM a donc travaillé à une loi autorisant la restriction de la liberté des personnes mineures (LRLMin); elle sera soumise au Grand Conseil prochainement.

Nouvelles directives concernant la participation au prix de pension des adultes dans les IS (DIPPAIS) et la participation financière journalière à charge du représentant légal dans les IES (DIPReLMin)

Lors de l'entrée en vigueur de la RPT, la Constitution fédérale prévoyait que les cantons assument les prestations offertes par l'assurance invalidité en matière d'institutions, d'ateliers et de homes, jusqu'à ce qu'ils disposent de leur propre stratégie approuvée en faveur des invalides, (...). Cette disposition a eu pour conséquence que la subvention journalière à l'exploitation octroyée aux IS

par l'OFAS jusqu'en 2007 n'a pas été reportée sur les pensionnaires qui en auraient eu les moyens, mais a été assumée par le canton jusqu'à l'adoption de son plan stratégique. Par une nouvelle directive, les pensionnaires qui disposent de ressources financières suffisantes contribuent maintenant aux frais de placement en fonction de leurs réels moyens, selon la même logique que les autres.

Par ailleurs, la DIPPAIS a prévu la suppression de la compensation du 2/3 du salaire des pensionnaires travaillant en institution, soit de la part du salaire retenue par la CCNC dans son calcul du droit aux PC, part que le SIAM compensait.

De plus, l'augmentation de l'obligation d'entretien des représentants légaux des mineurs placés en institution d'éducation spécialisée a supposé une modification de la DIPReLMin.

Avenir de la Directive aux organes de révision des institutions

Les directives édictées par les services, dont le SIAM, ayant des exigences en matière de révision comptable des organismes qu'ils subventionnent, étaient disparates et peu satisfaisantes pour les fiduciaires qui doivent les appliquer. Le SIAM a conduit les travaux de révision de l'ensemble de ces dispositions, aboutissant prochainement à une unité interdépartementale de doctrine.

12.3. Activités déployées

OLMIS (outil latin de mesure d'intensité des soutiens): moratoire

OLMIS permet de mesurer les compétences du bénéficiaire de prestations institutionnelles et, partant, ses besoins en encadrement. Introduit par la Conférence des chefs latins des affaires sanitaires et sociales (CLASS) en 2012, OLMIS a fait l'objet d'une évaluation pour savoir s'il pouvait avoir un sens dans le cadre de l'allocation des ressources. Outre le fait qu'il ne semble qu'aucune corrélation ne peut être faite entre les budgets d'encadrement et OLMIS, il est apparu que l'évaluation du besoin ne dépend pas seulement de la personne et de son environnement, mais du projet nourri à son endroit, ce qu'OLMIS n'avait pas prévu. Dans l'attente d'y voir clair, OLMIS connaîtra donc une période de moratoire.

Entretiens d'orientation et plateformes de collaboration

La loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) a favorisé l'émergence de dispositifs cantonaux permettant d'orienter chaque bénéficiaire de prestations vers des mesures correspondant à ses besoins. Dans cette optique, une procédure accompagne toute personne qui estime avoir besoin de mesures; cette démarche a été complétée, dès cette année, par la création de plateformes de professionnels du domaine, qui, s'inspirant de cas individuels, cherchent à trouver collectivement des solutions. Cette double analyse contribuera à la planification quantitative et qualitative des besoins en mesures résidentielles ou ambulatoires.

Établissement fermé pour jeunes filles à la Fondation Suisse Bellevue

La Fondation Suisse Bellevue a été sollicitée par le Canton de Neuchâtel pour concevoir et réaliser l'établissement que notre canton doit proposer à la Suisse latine, en réponse au Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures. Le Groupe de projet Dombresson, du nom du site sur lequel devrait s'implanter cette institution (sur le terrain de la Fondation Borel), a poursuivi son travail, arrivant à terme s'agissant du concept et des prévisions financières. Seul, l'aspect de la preuve des besoins latins retarde encore la concrétisation du dossier.

Travail du SIAM dans de nouvelles commissions

Le service est actif dans de nombreuses commissions décrites dans les rapports de gestion précédents, telles que la Commission cantonale addictions (CCA), la Commission cantonale des établissements spécialisés (CC-ES) ou la Commission de régulation de la CCT-ES entre les syndicats et l'État (CoRé), au niveau cantonal. Au niveau latin, on citera le Groupe de travail RPT du Groupement des services d'action et d'aide sociales des cantons latins (GT-GRAS-RPT) ainsi que la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse (appellation nouvelle, la commission

étant récemment devenue un organe de la CDAS). Au niveau national, le SIAM est encore actif au sein des Conférences romande et suisse des offices de liaison (CROL/CSOL-CIIS).

Deux nouvelles commissions s'ajoutent à la liste, le GT-IODA, présidé par une des collaboratrices du SIAM, dont l'objectif est de pérenniser l'aide fédérale (au sens de l'art. 14 LAI) aux institutions et organismes s'occupant d'addiction, et la Commission concordataire de la détention des personnes mineures, organe opérationnel du Concordat latin de 2004.

Secteur mineurs

Réflexion autour des FAAP

Une des deux familles agréées d'accueil professionnel (FAAP) du canton a entamé une diminution du nombre de jeunes accueillis, en vue de sa prochaine retraite. Le temps s'est donc révélé propice pour penser à son remplacement, et aussi pour lancer une réflexion plus vaste visant, à terme, à étoffer ce modèle de prise en charge, sensiblement moins cher que le placement institutionnel et très adapté en particulier à des problématiques complexes de jeunes pour lesquels aucune institution n'existe. À ce titre, une expérience très concluante a été menée en faveur d'un jeune initialement placé aux Billodes, puis à Préfargier, avant d'intégrer Le Palabrier, un lieu d'accueil familial sis à La Chaux-de-Fonds.

Nouveau statut du Foyer Carrefour

Le Foyer Carrefour a vécu sa première année en tant que structure dépendant désormais de la Fondation l'enfant c'est la vie, et non plus de la Fondation Carrefour, conformément aux options politiques retenues lors de la précédente législature. L'on se souvient en effet qu'avec la fermeture de La Croisée à Travers fin 2011 et le nouveau concept de prise en charge ambulatoire de la jeunesse, maintenir ce foyer au sein de la Fondation Carrefour n'avait plus de sens, d'autant que la Fondation l'enfant c'est la vie exploitait déjà un foyer analogue pour filles (La Géode). L'occasion a été saisie pour rebaptiser ce foyer, éponyme de la Fondation Carrefour dont il dépendait, le Foyer *Corail*.

Centres ambulatoires

La Fondation Neuchâtel Addiction (FNA) qui, durant 2012, a travaillé à une réorganisation visant à offrir des prestations similaires dans tout le canton en profitant des compétences des différentes unités pour mieux desservir l'ensemble, s'est consacrée à sa certification QuaThéDA (système de management de la qualité dans le domaine de l'addiction). Cette démarche était d'autant plus importante que le subventionnement de la FNA par l'OFAS (art. 14 LAI) en dépend.

Secteur adultes

Accueil de nuit et "hôtel social"

De manière à avoir une vision exhaustive des besoins en matière d'accueils d'une nuit, que certains milieux estimaient insuffisants, il a été décidé qu'une chambre serait systématiquement à disposition dans chacun des trois foyers de la Fondation des adultes en difficultés sociales (FADS), qui régirait ainsi toute demande d'accueil pour tenir de réelles statistiques. En cas de saturation, l'Armée du Salut a accepté de mettre à disposition une chambre d'urgence de plus, à la Chaux-de-Fonds. Une information a été donnée quant à ce dispositif aux partenaires impliqués, dont la Police.

Avenir de la prise en charge des TCC

Depuis trois ans, le SIAM enregistre un nombre croissant de demandes de placement de personnes en situation de handicap physique, généralement cérébrólésées et nécessitant d'importants soins de maintenance, voire d'urgence. Une étude conduite pour savoir ce qu'il convenait de proposer à ce public a conclu à la nécessité d'une structure de type lieu de vie pour 7 personnes environ, à proximité d'un hôpital de soins aigus. L'EMS Les Arbres, à La Chaux-de-Fonds, a effec-

tué une étude d'implantation, mais son conseil a décliné la proposition. Le SIAM devra donc reprendre ce dossier pour proposer de nouvelles solutions, l'actuelle, provisoire, offerte par HNE aux personnes souffrant de traumatismes crânio-cérébraux (TCC) ne pouvant être maintenue à long terme.

Création d'un centre de jour pour personnes en situation de polyhandicap

Prévu pour 5 jeunes adultes, à la suite de l'intervention de leurs parents, qui se seraient trouvés empêchés de travailler au terme de la scolarité spéciale de leurs enfants polyhandicapés, un centre de jour a ouvert ses portes à la Fondation Les Perce-neige en été 2013.

Statistiques

Dès cette année, n'apparaissent ci-dessous que quelques chiffres significatifs relatifs à l'exercice 2012 (dernier connu); le lecteur retrouvera tous les détails en consultant le site du SIAM (www.ne.ch/siam -> institutions -> statistiques).

IES

Années (journées d'ouverture: 365, en 2012: 366)	2010	2011	2012
Nombre de places	338	336	331
Journées d'exploitation	121.802	121.044	119.821
Journées de séjour	113.101	109.159	109.578
Taux d'occupation	92,8%	90,2%	91,5%

IS – hébergement

Années (journées d'ouverture: 365, en 2012: 366)	2010	2011	2012
Nombre de places	481	483	486
Journées d'exploitation	175.565	176.295	177.390
Journées de séjour	153.441	156.720	157.114
Taux d'occupation	87,4%	92,1%	88,5%

IS – ateliers

Années (journées d'ouverture: 260)	2010	2011	2012
Nombre de places	639	647	677
Journées d'exploitation	166.140	168.220	176.090
Journées de séjour	144.874	159.977	166.581
Taux d'occupation	87,2%	95,1%	94,6%

Centres ambulatoires (détails sur www.fondation-neuchatel-addictions.ch)

	Année	Drop in	CPTT-MN	CAPT	CENEA	Total FNA
Nombre de dossiers de personnes consultantes	2010	328	304	73	883	1.588
	2011	346	313	73	981	1.713
	2012	345	326	70	1.007	1.748
Nombre d'entretiens individuels	2010					23.034
	2011					22.108
	2012					21.642

12.4. Perspectives d'avenir**LISA et LEJ**

Un rapport à l'appui d'une nouvelle loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) sera remis prochainement au Conseil d'Etat pour partir en consultation auprès des milieux concernés. La LISA fait suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), au 1er janvier 2008, et à l'acceptation du plan stratégique du canton en 2012. Ce sera une réactualisation bienvenue de la Loi sur les mesures en faveur des invalides (LMFI), de 1972. Quant à la révision de la Loi sur les établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA), datant de 1967, elle a été entreprise dans le cadre de la rédaction de la future loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), conduite sous les auspices du DEF.

Intensification des collaborations entre le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et les IS

La direction médicale du CNP, en collaboration avec le SIAM, a travaillé à une intensification de sa collaboration avec les IS, pour mieux encore suivre les besoins des personnes souffrant de troubles psychiques et résidant en institution. Une série de séances, puis une demi-journée d'échange avec les responsables de toutes les IS, devraient aboutir à un appui psychiatrique de l'activité sociale des institutions, sur simple demande.

12.5. Conclusion

Le SIAM est en train d'opérer une mue dans ses axes essentiels d'activité que sont la planification, la surveillance et le financement des IS, IES ou autres organismes ambulatoires.

Dans le cadre de la planification, il convient de donner plus d'importance à l'approche des besoins, en se dotant de véritables outils, dont les entretiens d'orientation et les plateformes de collaboration font déjà partie; dans la perspective de la surveillance, une veille continue doit permettre de s'assurer que la population des bénéficiaires de prestations reçoit bel et bien ce dont elle a besoin; et enfin, dans le domaine du financement, il est nécessaire de passer au système du contrat de prestations pour donner plus de latitude aux institutions tout en étant rigoureux face aux dépenses.

Neuchâtel, 21 janvier 2014

Le conseiller d'Etat

Alain Ribaux

TABLE DES MATIÈRES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	5
2.	POLICE NEUCHÂTELOISE.....	7
2.1.	Introduction.....	7
2.2.	Gestion.....	7
2.3.	Activités déployées.....	12
2.4.	Perspectives d'avenir.....	18
2.5.	Conclusions.....	19
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE.....	20
3.1.	Introduction.....	20
3.2.	Gestion.....	20
3.3.	Activités déployées.....	22
3.4.	Perspective d'avenir.....	28
3.5.	Conclusion.....	29
4.	SERVICE DE PROBATION.....	30
4.1.	Introduction.....	30
4.2.	Gestion.....	31
4.3.	Activités déployées.....	32
4.4.	Perspectives d'avenir.....	34
4.5.	Conclusion.....	34
5.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE.....	35
5.1.	Introduction.....	35
5.2.	Gestion.....	36
5.3.	Activités déployées.....	36
5.4.	Perspectives d'avenir.....	42
5.5.	Conclusion.....	42
6.	SERVICE DE LA JUSTICE.....	43
6.1.	Introduction.....	43
6.2.	Gestion.....	43
6.3.	Activité déployées.....	44
6.4.	Perspectives d'avenir.....	47
6.5.	Conclusion.....	47
7.	SERVICE JURIDIQUE.....	48
7.1.	Introduction.....	48
7.2.	Gestion.....	48
7.3.	Activités déployées.....	48
7.4.	Perspectives d'avenir.....	52
7.5.	Conclusion.....	52
8.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	53
8.1.	Introduction.....	53
8.2.	Gestion.....	53
8.3.	Activités déployées.....	54
8.4.	Perspectives d'avenir.....	61
8.5.	Conclusion.....	61
9.	SERVICE CANTONAL DES SPORTS.....	62
9.1.	Introduction.....	62
9.2.	Gestion.....	62
9.3.	Activités déployées.....	63
9.4.	Perspectives d'avenir.....	66
9.5.	Conclusion.....	67
10.	SERVICE DE LA CULTURE.....	68
10.1.	Direction.....	68
10.2.	Office du patrimoine et de l'archéologie.....	72
10.3.	Office des archives de l'Etat.....	76
11.	SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES.....	78

11.1. Introduction	78
11.2. Gestion	78
11.3. Activités déployées	79
11.4. Perspectives d'avenir.....	82
11.5. Conclusion	82
12. SERVICE DES INSTITUTIONS POUR ADULTES ET MINEURS	83
12.1. Introduction	83
12.2. Gestion	83
12.3. Activités déployées	84
12.4. Perspectives d'avenir.....	87
12.5. Conclusion	87